

CONSEIL REGIONAL  
17 et 18 décembre 2020  
DELIBERATION

**Mise en œuvre des fonds européens en Bretagne à compter de 2021**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 24 novembre 2020, s'est réuni le vendredi 18 décembre 2020 au siège de la Région Bretagne et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

**Etai<sup>ent</sup> présents** : Monsieur Olivier ALLAIN (à partir de 13h30), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (en visioconférence), Monsieur Eric BERROCHE (en visioconférence le matin), Madame Catherine BLEIN (en visioconférence), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (en visioconférence le matin), Monsieur Gwenegon BUI (en visioconférence), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 16h50), Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID (en visioconférence), Monsieur Gérard DE MELLON (en visioconférence), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (en visioconférence), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (en visioconférence), Monsieur Hervé GUELOU (en visioconférence le matin), Madame Claire GUINEMER (en visioconférence), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD (en visioconférence), Monsieur Bertrand IRAGNE (en visioconférence), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO (en visioconférence), Monsieur Roland JOURDAIN (en visioconférence), Madame Katja KRÜGER (en visioconférence), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS (en visioconférence), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (en visioconférence le matin), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 18h20), Monsieur Patrick LE FUR (en visioconférence le matin), Madame Gaël LE MEUR (en visioconférence), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC (en visioconférence), Madame Gaël LE SAOUT (en visioconférence), Madame Christine LE STRAT (en visioconférence), Monsieur Christian LECHEVALIER (en visioconférence le matin), Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC (en visioconférence le matin), Madame Gaëlle NICOLAS (en visioconférence), Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence le matin), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN (en visioconférence le matin), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (en visioconférence), Monsieur Bertrand PLOUVIER (en visioconférence), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (en visioconférence), Madame Emmanuelle RASSENEUR (en visioconférence), Madame Agnès RICHARD (en visioconférence), Monsieur David ROBO (en visioconférence), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (en visioconférence), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Fough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (en visioconférence), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON (en visioconférence), Madame Anne TROALEN (en visioconférence), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI (en visioconférence).

**Avaient donné pouvoir :** Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 16h50 puis à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 14 décembre 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

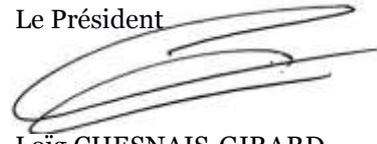
## DECIDE

### (Catherine Blein ne prend pas part au vote)

#### A la majorité (Le groupe Rassemblement National s'abstient)

- **D'APPROUVER** les orientations stratégiques relatives à REACT-EU et le projet de Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027, m'autoriser à procéder à la négociation avec la Commission européenne jusqu'à l'adoption finale des programmes et me donner délégation pour signer les documents définitifs, au terme de la procédure de validation avec la Commission européenne ;
- **DE PRENDRE ACTE** de l'avancement des travaux relatifs au FEADER et au FEAMPA au niveau national et d'approuver les orientations stratégiques que la Région Bretagne portera dans la négociation du futur Programme Stratégique National pour la Politique Agricole Commune ;
- **D'AUTORISER** le Président à engager, dès que le cadre juridique aura été précisé, les démarches permettant à la Région Bretagne d'être de nouveau Autorité de gestion directe ou déléguée pour les différents fonds 2021/2027 ;
- **DE DONNER DELEGATION** au Président, à l'instar des délégations en place pour la mise en œuvre des programmes 2014/2020, et sous réserve de confirmation du nouveau cadre juridique national, pour procéder, après avis du comité régional de programmation à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion des fonds européens dont la Région assurera la gestion à compter de 2021, et pour valider et signer les actes et documents de mise en œuvre des fonds européens dont la gestion est confiée au Conseil régional : FEDER, FSE+, FEADER et FEAMPA.
- 

Le Président



Loïc CHESNAIS-GIRARD

## Mise en œuvre des fonds européens en Bretagne à compter de 2021

Alors que s'achèvera progressivement d'ici à 2023 la mise en œuvre des fonds européens gérés par la Région Bretagne depuis 2014, se prépare depuis déjà plusieurs mois l'ouverture de nouveaux dispositifs de financement à compter de 2021. La crise due à la Covid-19 a pesé sur les travaux préparatoires, tant sur le plan de leur calendrier, que de leur contenu. Néanmoins, pouvoir engager les crédits de ces nouveaux programmes le plus tôt possible en 2021 reste l'objectif collectif des autorités régionales, nationales et européennes. Ce rapport dresse donc un point d'étape global et, pour chacun des fonds en gestion régionale pour la période 2021-2027, soumet à l'avis de l'assemblée régionale plusieurs décisions qui doivent permettre de rendre opérationnels l'ensemble de ces nouveaux financements dès l'approbation des cadres stratégiques par la Commission européenne. Est joint également en annexe à titre d'information l'avancement de la mise en œuvre des actuels programmes au 30.10.2020.

### 1. Panorama régional des fonds européens en Bretagne à compter de 2021

Sous réserve des enveloppes financières définitives qui seront confirmées à l'issue de l'adoption du budget européen, la Bretagne aura de nouveau accès aux quatre fonds européens intervenant traditionnellement sur notre territoire :

- le Fonds européen de Développement Régional (FEDER), qui sera mis en œuvre à compter de 2021 dans le cadre d'un programme strictement régional, avec une enveloppe d'environ 323 M€, soit une hausse de 27 M€, hors assistance technique. La Région sera de nouveau Autorité de gestion pour ce fonds.

- le Fonds social européen (FSE+), lui aussi mis en œuvre à compter de 2021, dans un cadre de gestion similaire à celui en place sur la période actuelle ; la Région conservera donc l'Autorité de gestion sur le volet formation du FSE+, aux côtés de l'Etat qui restera Autorité de gestion sur les volets emploi et insertion. L'enveloppe gérée par le Conseil régional s'élèvera à environ 60 M€, montant similaire au programme actuel. Comme pour 2014-2020, les crédits FEDER et FSE au niveau régional seront gérés au sein d'un programme commun.

- le Fonds européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA), qui s'inscrit également dans le calendrier 2021-2027 et qui, comme pour la période actuelle, devrait faire l'objet d'un programme national dont une part de l'enveloppe sera déléguée en gestion aux Conseils régionaux. Les négociations européennes n'ont toutefois pas définitivement fermé la porte à la réalisation de programmes régionaux et la Région Bretagne reste attentive à l'ouverture de cette opportunité dont elle se saisirait le cas échéant. A date de rédaction de ce rapport, l'enveloppe financière spécifique à la Bretagne n'est pas encore connue, la négociation étant en cours au niveau national pour arrêter la répartition définitive de la gestion des mesures entre Etat et Régions, et l'enveloppe associée.

- le Fonds européens pour l'Agriculture et la Développement Rural (FEADER), qui connaîtra une situation différente des trois autres fonds. Pour 2021 et 2022, le Programme actuel sera prolongé, avec une dotation financière complémentaire, préemptée sur le budget 2021-2027 et complétée par des crédits européens de relance, qui devrait être à minima équivalente à la dotation financière de l'actuel programme ; cela permettra donc de poursuivre les dispositifs déjà en vigueur, dans un cadre de gestion similaire à celui en place, sous Autorité de gestion régionale. A compter de 2023, un nouveau cadre d'intervention pour la Politique Agricole Commune entrera en vigueur, avec la mise en place dans chaque Etat Membre d'un Plan stratégique national pour l'ensemble de la Politique Agricole Commune (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> pilier), au sein duquel sera répartie la gestion des mesures entre l'Etat et les Régions. Les éléments budgétaires à compter de 2023 ne sont pas stabilisés à date de rédaction de ce rapport.

Les porteurs de projets bretons auront bien évidemment accès de nouveau à l'ensemble des programmes sectoriels gérés directement par l'Union européenne (Horizon Europe, Erasmus+...), ainsi qu'à l'ensemble des programmes sectoriels territoriaux européens, dans un panorama renouvelé pour la Bretagne suite au Brexit. A date de rédaction de ce rapport, le territoire breton ne sera éligible qu'à seulement 3 programmes de coopération au lieu de 4 actuellement, à savoir : les programmes transnationaux Europe du Nord-Ouest et Atlantique, et le programme de coopération interrégionale Interreg Europe. Une extension du programme Mer du Nord jusqu'en Bretagne est cependant en cours d'étude.

En complément, dans le cadre du Plan de relance européen, la Bretagne va pouvoir bénéficier d'un budget complémentaire de FEDER, alimenté par un fonds nommé React-EU, qui sera intégré au Programme opérationnel 2014-2020, d'un montant estimé à 94 M€ pour la période 2021-2023. Ce volet régional s'ajoute au volet national du Plan de relance européen, estimé pour sa part à environ 40 Mds d'euros et mis en œuvre par l'Etat, dans le cadre de France relance.

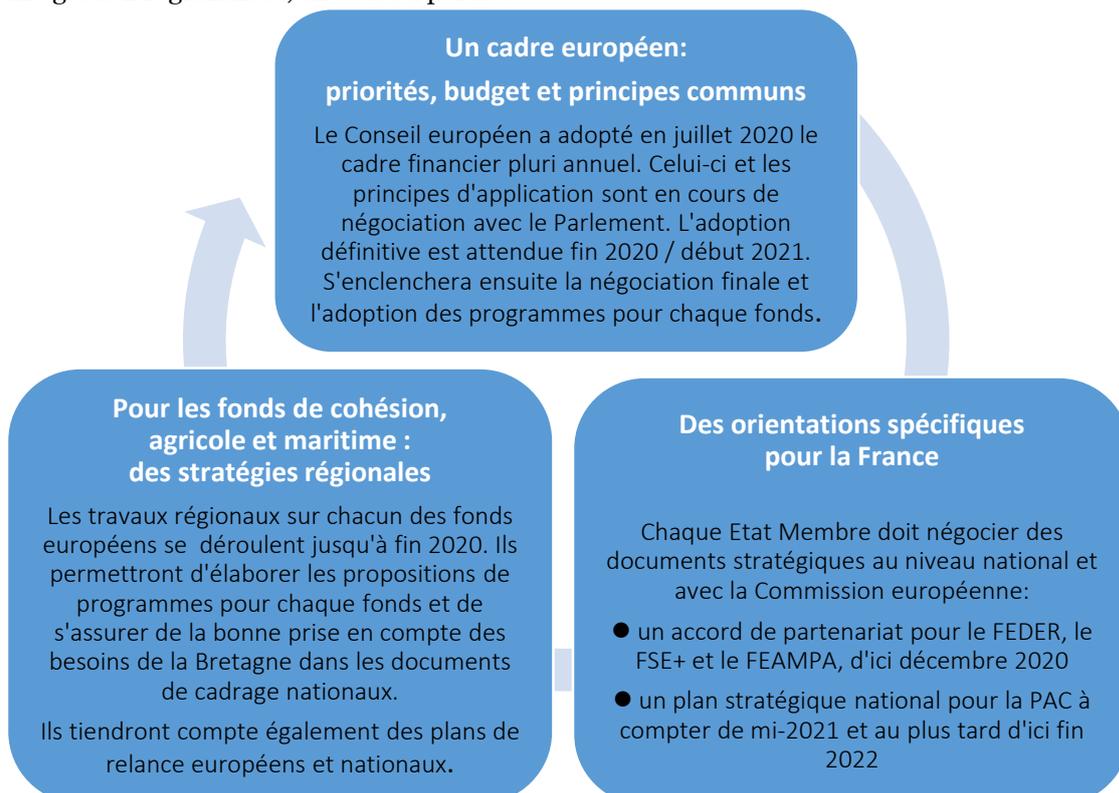
Globalement, les financements européens attendus pour la prochaine période sont donc plus importants pour la Bretagne que pour la période actuelle et il faut s'en réjouir. Mais cette bonne nouvelle porte également deux défis majeurs :

- articuler de la meilleure manière l'ensemble de ces financements afin d'éviter à la fois la concurrence entre les dispositifs, ou a contrario les sujets qui resteraient orphelins. Ces travaux d'articulation ont démarré, à la fois au niveau national sous la coordination de l'Agence nationale pour la cohésion des territoires, et au niveau régional dans le cadre de l'élaboration du Contrat de relance régional et du Contrat de Plan Etat-Région. Au-delà de la bonne articulation des cadres stratégiques, c'est également dans les dispositifs de gouvernance politique et opérationnelle dans la durée que pourra se faire ce pilotage concerté au niveau régional permettant le financement d'un maximum de projets sur le territoire breton. Le défi sera également de clarifier autant que possible pour l'ensemble des porteurs de projet l'information sur ces différents leviers.
- gérer, programmer et justifier pour la Région, entre 2021 et 2023, une enveloppe financière multipliée par trois, pour ces trois années, en veillant à ne perdre aucun crédit, que ce soit sur le programme actuel 2014-2020, le programme futur 2021-2027 et enfin les crédits de relance européens mobilisés à travers React-EU.

## 2. Avancement transversal des travaux

### 1.1 - De nouveaux programmes, fruits de négociations à plusieurs niveaux

Le renouvellement des politiques européennes et de leurs programmes de financement s'effectue tous les 7 ans. Le lancement de nouveaux programmes européens fait suite à une longue période de négociations à plusieurs niveaux fortement interdépendants, qui peut se résumer ainsi, pour ce qui concerne les quatre fonds européens qui feront l'objet d'une gestion régionalisée, en tout ou partie :



## 1.2 - Une négociation européenne en cours d'achèvement

Publié dès le printemps 2018 par la Commission européenne, la négociation de l'ensemble du cadre budgétaire et réglementaire européen 2021-2027 devrait s'achever au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021. Interrompues une première fois au moment des élections du Parlement européen, fortement ralenties ensuite dans le contexte du Brexit, puis de la crise sanitaire, les négociations ont été relancées à l'été 2020, avec un accord trouvé fin juillet par le Conseil européen sur le cadre budgétaire.

Alors que de fortes inquiétudes ont longtemps pesé sur le budget de l'Union européenne pour les sept prochaines années, et en particulier sur celui des fonds structurels et de la Politique agricole commune, l'accord du Conseil européen a finalement entériné un budget européen plus élevé qu'attendu, renforcé par l'introduction d'enveloppes spécifiques de relance du fait de la crise traversée par le continent européen depuis le printemps 2020. Ceci a été rendu possible par l'introduction pour la première fois dans le budget de l'Union d'un principe d'endettement commun à l'échelle européenne, financé par des ressources propres, une avancée historique.

Cet accord fait depuis lors l'objet d'un dialogue avec le Parlement qui a porté une vigilance forte sur plusieurs points et notamment : le montant global du budget que le Parlement souhaitait plus élevé, le renforcement des garanties législatives pour la création de ressources propres de l'Union européenne, ainsi que la conditionnalité relative à l'état de droit que le Parlement jugeait insuffisante.

Un accord global entre les deux institutions est intervenu le 11 novembre, le Parlement obtenant une hausse budgétaire de 16 Mds d'euros, bénéficiant aux programmes thématiques de l'Union européenne, notamment Horizon 2020 et Erasmus +. Le texte de compromis a permis également d'apporter des garanties plus fortes pour ce qui concerne les ressources propres de l'Union et le respect de l'état de droit.

A la date de rédaction de ce rapport, l'adoption du budget européen semble donc en passe de pouvoir aboutir d'ici la fin 2020, ouvrant la voie à la clôture des négociations de l'ensemble des règlements européens régissant la mise en œuvre des différents programmes au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021. L'adoption finale de cette législation reste la condition sine qua non à l'adoption définitive des différents programmes et au démarrage de leur mise en œuvre. Il convient de rester toutefois vigilant car cet accord entre les négociateurs du Conseil et du Parlement doit encore être entériné par chacune des instances.

## 1.3 - Des travaux préparatoires menés en parallèle aux niveaux national et régional pour être prêts début 2021

Malgré ces retards dans la négociation européenne, l'Etat et les Régions sont mobilisées depuis plusieurs mois pour avancer dans la préparation des cadres stratégiques et anticiper au mieux les négociations finales avec les services de la Commission européenne.

A été intégrée à ces travaux depuis cet été la prise en compte des décisions européennes relatives au Plan de relance dont la mise en œuvre se superposera avec les 2 à 3 premières années de programmation. Une très forte articulation sera nécessaire à la fois au niveau national et régional pour favoriser la meilleure articulation possible entre ces différents leviers financiers.

Ainsi, au niveau national, le projet d'Accord de partenariat a été adopté par le Comité Etat-Régions en novembre et doit faire l'objet d'une transmission officielle à la Commission européenne début décembre. Ce document encadrera l'utilisation des fonds européens FEDER, FSE+ et FEAMPA pour la France. Il a été construit en coopération avec les Régions, en appliquant une approche consolidant au niveau national l'ensemble des besoins régionaux, et non comme un cadre restrictif et limitant. C'est dorénavant dans la négociation avec la Commission européenne que sera arrêté le périmètre définitif du champ des possibles pour l'intervention des programmes. Certaines thématiques font l'objet d'une forte vigilance, notamment celle des transports sur laquelle l'approche européenne pour la France métropolitaine est très restrictive.

En parallèle, la préparation des programmes a également été lancée, au niveau national et/ou régional en fonction des fonds, avec l'objectif d'aboutir au plus vite à la stabilisation des orientations stratégiques et types d'actions à soutenir, pour pouvoir lancer les négociations finales avec la Commission européenne, en parallèle de l'adoption des différents règlements. Cette anticipation était impérative pour permettre un démarrage des nouveaux programmes dans le courant de l'année 2021. Un point détaillé pour chaque fonds est présenté dans la deuxième partie de ce rapport.

## 2. Focus sur les différents fonds européens

### 2.1 - Un nouveau programme opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027

A l'issue de plusieurs mois de travaux préparatoires et de concertations, le projet de Programme opérationnel FEDER/FSE+ 2021-2027 a reçu l'avis favorable du Comité de suivi des fonds européens à l'issue d'une consultation organisée du 10 au 20 novembre.

Les grandes orientations du programme ont été définies en réponse aux enjeux de développement de l'ensemble du territoire breton issus de la Breizh Cop dont il constituera un levier financier important. Elles s'inscrivent dans un menu européen qui pose le socle commun pour la construction de tous les programmes à travers l'Europe et qui est composé en théorie de 5 grands objectifs :

- Europe plus intelligente : recherche et innovation, développement économique, usages et services numériques ;
- Europe plus verte : énergie, climat, environnement, transport urbain durable ;
- Europe plus connectée : réseaux très haut débit, réseaux de transport ;
- Europe plus sociale : infrastructures de services (FEDER), emploi, formation, éducation, insertion et lutte contre la pauvreté (FSE+) ;
- Europe plus proche des citoyens, objectif transversal ayant pour particularité de devoir être mis en œuvre sur la base de stratégies locales intégrées.

La construction du programme et de sa maquette a dû toutefois tenir compte des règles de financement posées par la législation européenne et notamment les obligations de concentration minimum de 70% des crédits du FEDER sur les priorités 1 (Europe plus intelligente) et 2 (Europe plus verte) du menu européen, nécessitant dès lors de faire des choix pour la mobilisation des 3 autres objectifs. Le choix de la Bretagne est de conforter le financement du projet Bretagne Très Haut Débit en affectant la totalité des crédits FEDER hors concentration à ce seul objectif pour apporter un levier financier conséquent au bénéfice de tous les territoires.

Enfin, les périmètres d'intervention sur chaque thématique ont aussi dû s'inscrire dans les orientations définies par l'Union européenne pour chaque Etat Membre, en fonction notamment de son développement et de ses enjeux particuliers. Ceci a donné lieu à la publication par la Commission européenne d'un document de positionnement qui sera pris en référence dans les négociations de l'Accord de partenariat et des programmes à venir. Ainsi, certaines thématiques (infrastructures de base, réseaux interurbains de transport, énergies renouvelables déjà matures, etc.) ne trouveront très probablement pas de possibilité de financement par le FEDER pour la France métropolitaine.

A l'issue des travaux, l'architecture du projet de Programme FEDER/FSE+, sur la base du menu thématique européen et des enveloppes prévisionnelles à date, a été définie ainsi :

<b>Priorité 1 (FEDER) - Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux entreprises et à la transition numérique</b>	<b>150 M€</b>
<b>• Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen</b>	<b>60 M€</b>
- soutien aux infrastructures et équipements de recherche	
- soutien à l'intégration de la recherche bretonne dans l'espace européen de la recherche	
<b>• Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes</b>	<b>35 M€</b>
- soutien à la maturation, au ressourcement, au transfert technologique et à la diffusion de l'innovation	
- soutien aux projets de recherche collaborative et dynamiques d'innovation collectives	
- soutien aux projets industriels innovants	
- soutien à l'innovation sociale	
- structuration de la gouvernance, de la mise en oeuvre et du suivi de la S3	
<b>• Renforcer le potentiel productif de la Bretagne</b>	<b>30 M€</b>
- accompagnement de toutes les phases sensibles de développement de l'entreprises	
- soutien aux actions de dimension collective améliorant les performances des PME	
- soutien au développement des activités de l'économie sociale et solidaire (écosystème d'accompagnement)	
<b>• Favoriser l'émergence et la mise en oeuvre de stratégies numériques responsables</b>	<b>25 M€</b>
- assurer le développement d'un numérique inclusif (médiation, innovation pédagogique)	
- promouvoir le développement de services numériques fondés sur une stratégie régionale de la donnée	
- valoriser des lieux d'innovation interdisciplinaire au bénéfice de l'action publique (expérimentation, incubateurs)	
- promouvoir un numérique responsable (labellisation, acquisition de compétences, monitoring environnemental)	

**Priorité 2 (FEDER) - Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne**

- **Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne**
  - soutien à l'émergence et développement d'unités de production, soutien à la distribution, systèmes de récupération et distribution de chaleur fatale, production et stockage de combustibles issus de ressources renouvelables, hydrogène, autoconsommation collective et boucles énergétiques locales
  - actions d'animation et de structuration des filières
- **Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique** **5 M€**
  - soutien aux actions d'animation, sensibilisation, structuration des filières en matière d'efficacité énergétique
  - soutien aux projets innovants et démonstrateurs en matière d'efficacité énergétique
- **Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents** **5 M€**
  - soutien à l'utilisation des smart-grids dans les projets énergétiques
- **Préserver et reconquérir la biodiversité** **25 M€**
  - développement des données et connaissance
  - appui à la protection, gestion, animation et valorisation des espaces naturels
  - soutien aux continuités écologiques et aux projets territoriaux en faveur de la biodiversité
  - actions de renaturation et restauration des sites
  - accompagnement des territoires et acteurs: animation, communication, valorisation, gouvernance,...
- **Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques** **11 M€**
  - amélioration de la connaissance et du suivi: développement des connaissances, diffusion et transfert
  - renforcement de la gouvernance, des capacités des acteurs du territoire et de la résilience des organisations
  - actions d'éducation et sensibilisation
  - soutiens aux actions favorisant un aménagement durable et des réseaux résilients, la prévention et la gestion des risques
  - soutien aux actions en faveur de l'adaptation de la biodiversité au changement climatique et d'une meilleure gestion des ressources naturelles
  - soutien aux actions d'accompagnement des acteurs économiques
- **Favoriser la mobilité urbaine durable** **37 M€**
  - soutenir le développement des services de mobilités et infrastructures de transport assurant une meilleure liaison périurbain / urbain
  - soutien aux projets favorisant l'intermodalité
  - soutien aux projets facilitant les mobilités de porte à porte

**Priorité 3 (FEDER) - Favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très Haut Débit****70 M€**

- **Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton (projet BTHD)**

**Priorité 4 (FSE+) - Accompagner les parcours d'accès aux connaissances, aux compétences et aux métiers tout au long de la vie (Europe plus sociale)****60 M€**

- **Soutenir la formation des personnes en recherche d'emploi**
  - programme régional d'actions dédiées à la découverte des métiers, au renforcement des compétences de base et à la préparation d'un projet professionnel, en amont de la formation qualifiante
  - programme régional d'actions dédiées à la formation à un métier par le biais d'un parcours qualifiant

Ces choix marquent une volonté politique forte de privilégier la concentration des enveloppes FEDER-FSE + sur des enjeux ciblés, majeurs, dotés d'enveloppes suffisamment importantes pour assurer un réel effet levier ; ce ciblage permettra aussi de favoriser une simplification de gestion, tant pour les bénéficiaires que pour les entités en charge de la mise en œuvre du Programme.

Ces choix apportent également des réponses équilibrées aux différents territoires de Bretagne :

- il soutient les territoires plus ruraux à travers un engagement financier massif pour l'achèvement du projet Bretagne Très Haut Débit qui leur bénéficie directement ;
- il apporte également un soutien important aux infrastructures de recherche, d'innovation et aux projets des entreprises, qui peuvent, notamment pour la recherche, avoir une certaine concentration dans les espaces urbains, mais rayonnent sur tout le territoire régional ;
- il conforte la place des sujets énergétiques, écologiques et climatiques, ainsi qu'en matière d'usages et services numériques, intéressant l'ensemble des territoires bretons, et ouvre de nouvelles thématiques au financement européen dans ce cadre, notamment en matière d'adaptation au changement climatique et de biodiversité ;
- il contribue fortement au déploiement du plan régional de formation en faveur des demandeurs d'emploi sur l'ensemble du territoire régional et est mobilisé pour les accompagner sur l'ensemble de leurs besoins jusqu'à la qualification. Le programme régional de formation est élaboré en tenant compte des besoins d'emploi au niveau régional, immédiats et à venir par anticipation des mutations économiques et industrielles ;

- il apporte enfin une réponse spécifique aux deux métropoles bretonnes, constituées en « métropole intégrée » qui est un pré-requis dans chaque Programme, et qui se matérialisera soit par la mise en œuvre de leurs projets, soit dans le cadre d'un Instrument territorial intégré.

Pour les thématiques de la Breizh Cop non couvertes par ce programme, d'autres sources de financement pourront être mobilisées :

- cadres européens : React-EU, PO national FSE+, PSN FEADER, PO national FEAMP, programmes de coopération territoriale européenne, programmes sectoriels de l'Union européenne
- cadres nationaux : Plan de relance national et Facilité pour la relance et la résilience au niveau national, en déclinaison du Plan de relance européen
- cadres régionaux : CPER 2021/2027, politiques et dispositifs d'intervention spécifiques du Conseil régional hors fonds européen
- cadres infrarégionaux : cofinancements des collectivités locales.

Le projet de programme dans son intégralité est joint en annexe au présent rapport. Dès validation de ce document, la négociation avec les services de la Commission européenne sera engagée, pour permettre une adoption officielle du programme au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, après adoption du cadre réglementaire.

## 2.2 - Un soutien spécifique pour la relance : REACT-EU (programme FEDER/FSE 2014-2020)

Comme évoqué en première partie de ce rapport, le cadre financier européen en cours d'adoption pour la période 2021-2027 a intégré des financements additionnels pour un Plan de relance européen. L'un de ses volets sera mis en place à travers les programmes FEDER-FSE actuellement en vigueur, sous forme d'une enveloppe financière supplémentaire. Pour la Bretagne, cette enveloppe est estimée à 94 M€ ; ces montants restent cependant provisoires pour deux raisons :

- d'une part, l'enveloppe globale de REACT-EU au niveau européen ne sera confirmée qu'après l'adoption du budget de l'Union européenne pour 2021-2027 encore en négociation entre le Conseil et le Parlement ;
- d'autre part, l'accord européen a intégré une phase d'actualisation des enveloppes estimées par Etat Membre à l'automne 2021, pour prendre en compte les dernières évolutions statistiques et ajuster ainsi les montants aux impacts les plus récents de la crise dans les territoires. Cet ajustement, à la hausse ou à la baisse, ne concernerait qu'environ 20 % de l'enveloppe (soit 20 M€ au sein des 94 M€) et ne devrait pas se chiffrer à plus d'1 à 2 % du montant, selon les informations disponibles à ce jour.

D'un point de vue thématique, REACT-EU peut être mis en œuvre par du FEDER et/ou du FSE, chacun dans leurs champs respectifs d'intervention :

- pour ce qui concerne le FSE, le projet de règlement européen focalise l'intervention des crédits REACT-EU sur l'accès à l'emploi, à la formation et l'accès aux services sociaux d'intérêt général.
- pour le FEDER, le projet de règlement européen prévoit 5 entrées principales : le soutien aux fonds de roulement des PME et à leurs investissements productifs, à la transition verte, à la transition numérique, au secteur de la santé, et aux infrastructures de base, cette dernière thématique n'étant toutefois dédiée qu'aux régions moins développées, à savoir pour la France, les Régions d'Outre-mer.

Enfin, pour soutenir les capacités administratives des autorités en charge, jusqu'à 4 % de l'enveloppe peuvent être affectés à la prise en charge des dépenses liées à la mise en œuvre de REACT-EU, au titre de l'assistance technique.

Il appartient à chaque programme de définir, parmi ce menu, les thématiques prioritaires qui seront activées, en lien avec le contexte spécifique post-crise pour le territoire. Tous les programmes 2014-2020 bénéficieront d'un abondement financier REACT-EU, y compris donc le Programme Opérationnel national FSE pour lequel la DGEFP prépare une révision similaire, avec une très forte orientation liée à l'emploi. A ce stade, il n'existe aucune règle minimum d'affectation de crédits sur tel ou tel fonds, ou sur telle ou telle thématique, contrairement aux règles de concentration qui sont à respecter pour la construction du Programme 2021-2027.

Très concrètement, il s'agira d'ouvrir un nouvel Axe prioritaire au sein de l'actuel programme FEDER-FSE 2014-2020, axe multithématique contenant l'ensemble des dispositifs qui seront susceptibles d'être cofinancés par l'Union européenne dans le cadre de REACT-EU. Afin d'avoir un effet d'entraînement très fort, le financement européen pourra aller jusqu'à 100 % des dépenses des projets, sous réserve de l'application des autres réglementations, notamment des régimes d'aides d'Etat. L'ensemble des autres règles de mise en œuvre des fonds européens 2014-2020 seront applicables et les porteurs de projets suivront donc les mêmes modalités de dépôt que pour les autres dispositifs du Programme. De la même manière, le calendrier de mise en œuvre est intégré au calendrier classique du programme actuel : l'utilisation de l'ensemble de la dotation complémentaire devra être totalement justifiée fin

2023, ce qui signifie que les projets soutenus devront être impérativement terminés et payés à l'été 2023 pour permettre le traitement de tous les dossiers dans les délais et percevoir la programmation des dossiers pourra démarrer dès approbation de la révision du programme par la Commission européenne.

Pour ce qui concerne le programme régional FEDER-FSE Bretagne, il est proposé de prioriser l'utilisation de REACT-EU sur les thématiques et dispositifs listés dans le tableau ci-dessous. Cette priorisation a été effectuée en tenant compte de la situation spécifique de la Bretagne et des besoins de financement identifiés à court terme sur les différentes thématiques. Elle s'inscrit dans une approche globale de l'ensemble des financements disponibles sur le territoire pour la période 2021-2023. Elle prend enfin en compte les orientations données par la Commission européenne en termes d'éligibilité. Elle a fait l'objet d'un avis positif du Comité de suivi des fonds européens consulté du 10 au 20 novembre.

Une répartition financière indicative par thématique a été réalisée, à partir des besoins identifiés à date. La fongibilité des crédits entre ces thématiques sera possible tout au long de la programmation (hors assistance technique), la maquette du Programme Opérationnel n'étant contractualisée avec la Commission qu'au niveau de l'Axe. Quatre priorités ont été retenues :

<p>① <b>Transition vers une économie verte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rénovation énergétique du bâti (parc public, logement social etc.)</li> <li>- transport durables : infrastructures et services (hors TCSP considéré non prioritaire en France métropolitaine), mobilité décarbonée, avec une priorisation sur les mobilités douces (vélo,...)</li> <li>- développement des énergies renouvelables (notamment filière hydrogène, stations d'avitaillement, smart grids...)</li> <li>- transition verte pour les zones portuaires (stations d'avitaillement,...)</li> <li>- reconversion des friches</li> <li>- adaptation au changement climatique</li> </ul>	53 M€
<p>② <b>Transition vers une économie numérique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Usages et services numériques</li> <li>- Infrastructures numériques (notamment fibre noire RUHD)</li> </ul>	25 M€
<p>③ <b>Soutien aux fonds de roulement et/ou à l'investissement des PME :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- instrument(s) financier(s) en fonds propre, ou prêt/avance, garantie de prêt...</li> <li>- soutien sous forme de subventions et/ou actions collectives pour les investissements de relance ou pour des filières particulièrement touchées, notamment celles du tourisme (relance de l'attractivité), de la culture,...</li> </ul>	10 M€
<p>④ <b>Services de santé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutien à la mobilisation des services de santé et aux actions et matériels de prévention, notamment en cas de forte reprise épidémique et besoins d'urgence</li> <li>- adaptation du système hospitalier et de soins</li> </ul>	5 M€
<p><i>Assistance technique</i></p>	1 M€

Cette proposition a été construite en articulation avec le projet de Programme opérationnel 2021-2027.

Ainsi, certains champs n'ont pas été retenus prioritairement pour bénéficier d'un financement par REACT-EU. C'est notamment le cas de la formation des demandeurs d'emploi qui bénéficiera des financements FSE+ du Programme Opérationnel 2021-2027 ainsi que de financements complémentaires dans le cadre du Plan de relance national ; ces financements seront suffisants pour couvrir les besoins 2021-2023 et il est donc proposé de mettre en œuvre REACT-EU en Bretagne exclusivement à travers la mobilisation de FEDER. C'est également le cas des secteurs de la recherche et de l'innovation qui seront prioritairement financés dans le cadre du nouveau programme 2021-2027.

D'autres champs sont prioritairement fléchés au titre de REACT-EU.

C'est notamment le cas de la rénovation du bâti compte tenu du très fort impact de la transition verte que pour l'emploi ; ce champ constituera un axe fort du dispositif REACT-EU en Bretagne et sera ouvert prioritairement sur le parc public et le parc de logement social. Des travaux complémentaires sont menés avec les services de l'Etat pour bien articuler les interventions avec celles du Plan de relance national qui retient également cette thématique parmi ses priorités. En complémentarité, le Programme opérationnel 2021-2027 se concentrera sur les actions de sensibilisation et d'animation ; il pourra également accompagner des opérations innovantes et projets démonstrateurs de réhabilitation. Il n'est plus envisagé à ce stade de mobiliser le FEDER 2021-2027 sur les opérations de réhabilitation plus classiques ; ce point pourra toutefois faire l'objet d'une clause de revoyure courant 2023 pour analyser la situation globale des besoins et sources de financement disponibles sur cette thématique.

C'est aussi le cas du secteur du tourisme et de l'attractivité, filière au cœur du développement économique de la Bretagne qui est une des premières régions touristiques françaises. Alors que la crise du Covid a fortement pénalisé ce secteur, il est important que les fonds européens puissent accompagner à court terme toutes les activités qui permettront de réparer les dommages économiques et celles qui favoriseront une reprise rapide dès que les conditions sanitaires le permettront, tant en terme de maintien de la filière, que d'attractivité et de résilience.

C'est enfin le cas du secteur de la santé qui ne bénéficie traditionnellement pas de fonds européens, mais pourrait ainsi disposer d'un levier financier complémentaire, en particulier si la crise Covid devait de nouveau le mettre en tension.

Enfin, certains champs sont communs aux deux programmes, compte tenu des très forts besoins de financement identifiés, tant au niveau local que régional.

C'est le cas notamment de la transition numérique, tant en matière d'usages et services que d'infrastructures ; la crise Covid a démontré combien le numérique était un facteur essentiel du maintien de l'activité, du lien social, etc. et il est donc nécessaire de favoriser une très forte accélération des déploiements sur ce sujet. REACT-EU sera ainsi mobilisé prioritairement sur l'accompagnement des usages et services numériques. Concernant les infrastructures, il sera recherché un financement REACT-EU sur la modernisation du Réseau Ultra Haut Débit qui relie les établissements d'enseignement supérieur bretons. Le PO 2021-2027 sera quant à lui mobilisé d'une part sur le déploiement du projet Bretagne Très Haut Débit pour achever la couverture complète du territoire en fibre optique d'ici 2026, et sur la poursuite du développement des usages et services numériques.

C'est aussi le cas pour le secteur des transports pour lequel REACT-EU d'une part et le Programme 2021-2027 d'autre part seront mobilisés au vu des importants besoins sur ce secteur, tant dans les zones très fortement urbanisées qu'en milieu moins dense, tant en cœur de ville que dans les liaisons entre les cœurs de ville et leur périphérie, ou bien encore en matière d'accès aux réseaux de transport collectif et aux nœuds d'intermodalité. Quatre orientations sont retenues pour les deux programmes : le soutien au développement des services de mobilités et infrastructures de transport assurant une meilleure liaison entre les espaces périurbains et urbains, le soutien aux projets favorisant l'intermodalité, le soutien aux projets facilitant les mobilités de porte à porte et le soutien au développement des modes actifs (vélo, marche...). Que ce soit pour REACT-EU ou pour le programme 2021-2027, les recommandations spécifiques de la Commission européenne pour la France métropolitaine ferment la porte au financement par les fonds structurels d'infrastructures lourdes de transport, et notamment les TCSP qui devront donc mobiliser d'autres sources de financement. Ce point fait l'objet d'une forte vigilance de la part du Conseil régional ; il est identifié comme l'un des points majeurs de la négociation de l'Accord de partenariat avec l'Union européenne qui est en cours et viendra stabiliser le cadre d'intervention des fonds structurels pour l'ensemble des programmes régionaux.

Concernant enfin les autres thématiques en faveur de la transition verte (adaptation au changement climatique, friches, développement des énergies renouvelables...), l'objectif est de pouvoir mobiliser là aussi les deux programmes financiers pour renforcer l'impact des financements européens face à l'urgence climatique et favoriser la résilience du territoire dans une approche globale.

A l'issue de la validation de ces orientations, la révision formelle du Programme opérationnel 2014-2020 sera engagée auprès des services de la Commission européenne pour permettre son approbation au plus tôt en 2021, dès validation du cadre réglementaire européen.

### **2.3 - Un programme national FEAMPA pour 2021-2027**

Troisième fonds, aux côtés du FEDER et du FSE+, inscrit dans l'accord de partenariat national, le Fonds européen pour les Affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture sera lui-aussi mis en œuvre à partir de 2021. La rédaction du

programme est pilotée au niveau national par le Ministère de la Mer, en partenariat avec les Régions et les représentants socio-professionnels.

L'enjeu de cette nouvelle programmation est de répondre aux besoins de chaque filière tout en poursuivant les objectifs du Pacte Vert Européen. Si le FEAMPA est principalement l'outil de financement de la Politique Commune des Pêches, il voit sur cette programmation son périmètre élargi et doit également contribuer à la lutte contre le changement climatique, la stratégie biodiversité et la stratégie de la ferme à l'assiette de l'Union européenne.

D'un point de vue budgétaire, la future enveloppe prévisionnelle du FEAMPA pour la France s'élève à 564 M€ dans l'accord du Conseil de juillet 2020, contre 588 M€ sur l'ancienne programmation. En baisse par rapport à la période actuelle, cette enveloppe devra par ailleurs contribuer au financement de nouvelles thématiques (économie bleue, gouvernance des océans, élargissement du périmètre relatif à la biodiversité) ; dans ce contexte, la Région Bretagne est particulièrement vigilante à ce que l'enveloppe qui reviendra aux Régions, et à la Bretagne en particulier, puisse être à la hauteur des enjeux.

A la date de rédaction de ce rapport, les travaux nationaux ont défini les orientations stratégiques de ce futur programme, validées lors d'un Comité Etat-Régions début novembre. Sous réserve d'ajustements ultérieurs, l'architecture du futur programme national a été arrêtée comme suit :

### Priorité 1 - Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques

- **Renforcer les activités de pêche durable sur le plan économique, social et environnemental**
  - soutiens individuels aux entreprises : acquisition du 1<sup>er</sup> navire, modernisation des engins de pêche, efficacité énergétique,...
  - soutiens collectifs aux entreprises : conseil, formation professionnelle,...
  - soutien aux ports de pêche
  - soutien à la recherche et à l'innovation
  - dispositifs de prévention et de gestion des risques
  - communication, médiation, animation
- **Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2**
  - soutien individuel aux entreprises (modernisation ou remplacement du moteur)
- **Promouvoir l'adaptation de la capacité de pêche aux possibilités de pêche et contribuer à un niveau de vie équitable en cas d'arrêt temporaire des activités de pêche**
  - arrêts définitifs des activités de pêche (compensation)
  - arrêts temporaires des activités de pêche (compensation)
- **Favoriser le contrôle efficace de la pêche ainsi que la fiabilité des données en vue d'une prise de décision fondée sur les connaissances**
  - soutien individuel aux entreprises de pêche : investissements à bord à des fins de contrôle
  - soutien aux administrations concourant à l'effort de contrôle : renforcement des équipements, des capacités, des systèmes
  - collecte et diffusion de données dans le cadre de la DCF (réseau européen des données)
- **Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture produits dans les RUP**
  - compensation des surcoûts dans les Régions Ultra-Périphériques
- **Contribuer à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques**
  - opérations de lutte contre les déchets : investissements dans les ports ou autres infrastructures, démarches d'économie circulaire, initiatives locales...
  - opérations pour la protection et la restauration des écosystèmes : investissements environnementaux pour l'atteinte et le maintien du bon état écologique...
  - opérations d'élaboration, gestion et suivi des Aires marines protégées : élaboration et mise en œuvre des documents d'objectifs
  - opérations d'accompagnement : études, formation, campagnes de sensibilisation,...

### Priorité 2 - Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture

- **Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables**
  - soutiens individuels aux entreprises : investissements productifs et environnementaux, aide à l'installation, services environnementaux
  - soutiens collectifs aux entreprises : conseil, formation, élaboration de guides, séminaires...
  - soutien à la modernisation et au développement des zones à vocation aquacole
  - soutien à la recherche et à l'innovation
  - production et diffusion des connaissances : planification spatiale, réseaux de surveillance, collecte des données...
  - dispositifs de prévention et de gestion des risques : fonds de mutualisation, assurance...
  - communication, médiation, animation
- **Développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, et transformer ces produits**
  - soutiens individuels aux entreprises : investissements productifs et environnementaux, conseil, démarches de labellisation,

de certification,...

- soutiens collectifs aux entreprises : plans de production et de commercialisation, conseils professionnels, communication, démarches collectives, investissements collectifs

- soutien à la recherche et à l'innovation : études prospectives, innovation de marketing, process, produits

### Priorité 3 - Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales, côtières et des initiatives locales

- **Développer les communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones côtières et intérieures**
  - actions préparatoires pour le Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL)
  - gestion des projets de territoire et des GALPA dans le cadre du DLAL
  - coopérations
  - mise en œuvre de la stratégie du DLAL et financement des dossiers retenus au titre des stratégies locales

### Priorité 4 - Renforcer la gouvernance internationale des océans et faire en sorte que les mers et les océans soient sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable

- **Renforcer la gestion durable des mers et des océans par la promotion des connaissances du milieu marin, de la surveillance maritime et/ou de la coopération concernant les fonctions de garde-côtes**
  - études et recherches
  - acquisition et partage de connaissances
  - formation et transfert d'expérience
  - recherche et innovation
  - coopération
  - gouvernance maritime

Les semaines à venir doivent maintenant permettre de définir les actions qui seront mises en œuvre et la répartition de leur gestion et de la maquette financière entre l'Etat et les Régions. Sur cette base, les travaux régionaux pourront ainsi se mettre en place pour « régionaliser » autant que possible les actions identifiées au plan national afin de les adapter aux besoins du partenariat et des enjeux bretons ; ces travaux permettront aussi d'affiner les lignes de partage éventuelles avec les interventions du FEDER et du FSE+. Les concertations régionales se tiendront au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Pour la Bretagne, la conclusion des négociations nationales reste suspendue à certains arbitrages qui relèvent des négociations entre le Parlement et le Conseil européen sur le texte du prochain règlement. En particulier, les souplesses proposées promues par ces deux institutions sur les aides aux navires de pêche prennent le contre-pied de la proposition de la Commission en 2018. Celles-ci permettraient d'accélérer la modernisation d'une flotte hors d'âge, notamment sur le plan de la transition énergétique et des conditions de sécurité et de santé à bord. Elles permettraient également de tourner la page d'une programmation décevante résultant d'un règlement 2014 trop restrictif, et modifieraient les équilibres financiers Etat / Régions, mais également entre Régions, constatés sur cette période et qui servent de base aux négociations en cours. Quoi qu'il arrive, le FEAMPA devra trouver sa raison d'être entre un champ des possible très élargi (biodiversité marine, économie circulaire, économie bleue) et des besoins d'intervention d'urgence pour faire face à des enjeux majeurs sur la structuration de la filière (impacts de la crise sanitaire et du Brexit).

La Région sera ainsi attentive à pouvoir saisir l'ensemble des possibilités ouvertes dans le prochain fonds, en cohérence avec les orientations adoptées dans le rapport *Les filières halieutiques à la croisée des chemins* adopté en session d'octobre dernier. A cet égard, les arbitrages financiers adoptés au plan national doivent pouvoir s'incarner dans des dispositifs correctement dotés rapportés au niveau régional, considérant tant le poids économique breton que l'étendue de la façade maritime.

## 2.4 - Deux années de transition FEADER en 2021 et 2022, avant l'engagement d'un nouveau programme à compter de 2023

Contrairement aux trois autres fonds, le FEADER connaîtra encore deux années de mise en œuvre pleine et entière des dispositifs du Programme de Développement Rural actuel. Cette période de transition sera financée par des enveloppes additionnelles, préemptées sur le cadre financier 2021/2027, et complétées par un abondement au titre du Plan de relance européen.

A date de rédaction de ce rapport, la Région Bretagne devrait bénéficier d'un appel d'offres additionnel de 70 à 75 M€ environ, une enveloppe additionnelle supérieure au montant des annuités budgétaires des prochaines semaines, une concertation partenariale sera menée pour arrêter la répartition financière de cette enveloppe sur les dispositifs et proposer la révision officielle du PDR auprès de la Commission européenne. Comme pour REACT-EU, la mise en œuvre de ces financements complémentaires s'effectuera sur la base du système de gestion actuel, tel que le connaissent déjà les bénéficiaires.

En parallèle de la mise en œuvre de cette période de transition, l'Etat et les Régions devront faire aboutir les négociations avec la Commission européenne sur le nouveau cadre stratégique pour la PAC d'ici fin 2022 afin de permettre le démarrage de la nouvelle PAC (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> pilier) au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les travaux d'élaboration du Plan stratégique national pour la PAC ont démarré fin 2019, de manière partenariale avec les Régions, et se sont concentrés jusqu'à présent sur l'évaluation des besoins et la définition des enjeux et priorités pour la France. Après une phase de consultation des parties prenantes et du public très larges, organisée par la Commission Nationale du Débat Public, ils vont dorénavant entrer dans une phase plus opérationnelle de déclinaison des mesures, au niveau national et régional.

Lors de la session de juillet 2020, nous avons adopté notre rapport sur la régionalisation de la Politique Agricole Commune qui fixait nos ambitions régionales pour cette future PAC. Elles n'ont pas changé. Conformément aux enjeux et aux objectifs de la Breizh Cop, la Bretagne veut faire de ses agricultures un moteur de l'innovation et de la transition écologique et pour cela poursuivre leur métamorphose vers des systèmes à plus forte valeur ajoutée et à plus grande qualité environnementale. La stratégie bretonne du futur volet régionalisé de la Politique Agricole Commune est ainsi le principal levier d'action pour atteindre ces objectifs. Elle s'articulera autour de quatre orientations majeures :

### **Orientation 1 - Renforcer le modèle d'exploitation familiale**

Plusieurs leviers d'action contribuent à cet objectif : le soutien au renouvellement des générations par une dotation forfaitaire à l'installation ou des bonifications d'aide pour les jeunes installés, crucial compte-rendu de la pyramide des âges en agriculture, le plafonnement des aides qui contribuent à une meilleure répartition de leur attribution, ou la « transparence GAEC » (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) qui permet d'accorder les aides économiques ou environnementales à chaque associé d'un groupement et reconnaît ainsi l'activité des hommes et des femmes derrière chaque exploitation.

### **Orientation 2 - Développer l'agro-écologie**

Par ses interventions directes ou via le copilotage avec l'Etat pour les actions de responsabilité nationale, la Région veillera à ce que le soutien à l'agroécologie soit accentué dans la prochaine programmation : renforcement des aides aux mesures agroenvironnementales et à l'agriculture biologique, mise en place d'un contrat de transition pour les exploitations, préalable à l'octroi des aides à la modernisation, soutien spécifique aux investissements nécessaires à cette transition, amplification de la politique bocagère, aides à l'expérimentation en agroécologie, la diffusion des bonnes pratiques et la formation. Le soutien à la biodiversité et les actions relatives à Natura 2000 pourront aussi s'inscrire dans ce cadre, dans une articulation nouvelle en cours de finalisation avec le FEDER 2021-2027.

### **Orientation 3 - Consolider la compétitivité des exploitations agricoles et de la filière agro-alimentaire**

L'accompagnement de la transformation des exploitations reposera sur la combinaison des mesures d'aides à l'investissement et d'appui technique à l'exploitation. Il sera nécessairement complété par des mesures de soutien à l'innovation, de diffusion des expérimentations et de formation des agriculteurs qui pourront être développées en dehors du cadre de la PAC. La poursuite de la transformation du secteur agroalimentaire et de ses filières sera également soutenue, et sa contribution à un développement durable renforcée.

### **Orientation 4 - Développer les territoires ruraux**

Par cette orientation, le futur programme soutiendra le développement territorial via les programmes locaux LEADER. La Région abordera la nouvelle génération en tenant compte de clés de réussite identifiées par le réseau rural national dans le bilan réalisé sur LEADER, et qui appelle à simplifier le dispositif, renforcer la mise en œuvre des stratégies locales de développement et en lien avec les principes de LEADER, définir un périmètre et une enveloppe financière pertinents et adaptés, renforcer la sélectivité.

Des dispositifs spécifiques de soutien à l'économie rurale autre qu'agricole ou agricole pourront également être activés, à destination notamment de la filière forêt-bois, en articulation étroite.

Ces orientations sont détaillées en annexe du présent rapport.

Les semaines et mois à venir permettront de donner corps à ces différents socles stratégiques par le déploiement progressif des dispositifs de financement. La Région est mobilisée pour faciliter et garantir l'accès de tous les territoires et porteurs de projets à ces leviers d'accompagnement. L'enjeu est important car ils doivent contribuer fortement à court terme à la sortie de crise sanitaire, économique, sociale traversée par la Bretagne, tout en accompagnant à moyen terme la résilience de nos organisations et de nos territoires et la mise en œuvre du projet partagé de développement régional tel que porté par la Breizh Cop.

### Ainsi, il vous est proposé :

- **D'approuver** les orientations stratégiques relatives à REACT-EU et le projet de Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027, m'autoriser à procéder à la négociation avec la Commission européenne jusqu'à l'adoption finale des programmes et me donner délégation pour signer les documents définitifs, au terme de la procédure de validation avec la Commission européenne ;
- **De prendre acte** de l'avancement des travaux relatifs au FEADER et au FEAMPA au niveau national et d'approuver les orientations stratégiques que la Région Bretagne portera dans la négociation du futur Programme Stratégique National pour la Politique Agricole Commune ;
- **De m'autoriser** à engager, dès que le cadre juridique aura été précisé, les démarches permettant à la Région Bretagne d'être de nouveau Autorité de gestion directe ou déléguée pour les différents fonds 2021/2027 ;
- **De me donner délégation**, à l'instar des délégations en place pour la mise en œuvre des programmes 2014/2020, et sous réserve de confirmation du nouveau cadre juridique national, pour procéder, après avis du comité régional de programmation à l'attribution et à la mise en œuvre des subventions liées à la gestion des fonds européens dont la Région assurera la gestion à compter de 2021, et pour valider et signer les actes et documents de mise en œuvre des fonds européens dont la gestion est confiée au Conseil régional : FEDER, FSE+, FEADER et FEAMPA.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD



# Où en sont les fonds européens en Bretagne ? (2014 > 2020)

OCTOBRE 2020

## Plus de 78 % des fonds européens programmés en Bretagne

Innovation, recherche, environnement, énergie, emploi, formation, agriculture, pêche...  
L'action de l'Union européenne en Bretagne accompagne depuis 2014 plus de **30 000 projets** sur tout le territoire.



Montant prévu pour 2014-2020 et taux de programmation pour chaque fonds

Sur le total de près d'1 milliard d'euros alloués à la Bretagne pour la période 2014-2020, **781 millions d'euros** de fonds européens structurels et d'investissement (FESI) ont d'ores et déjà été programmés dont **424 M€ payés** aux bénéficiaires pour cofinancer des projets en Bretagne. Cette programmation se poursuit à un rythme soutenu ; la Bretagne maintient sa position au-dessus de la moyenne des régions françaises.

Montants programmés par fonds :

- **325 M€** dans le cadre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
- **189 M€** dans le cadre du fonds social européen (FSE)
- **24 M€** dans le cadre du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)
- **243 M€** dans le cadre du fonds européen de développement régional (FEDER)

Le FEDER soutient également des programmes de **coopération territoriale européenne** (CTE) pour mettre en œuvre des projets de coopération impliquant des acteurs bretons dans les domaines de l'inclusion sociale, de l'innovation, de l'énergie, de l'environnement et du climat et de l'attractivité des territoires. Ce sont ainsi **100 projets** de coopération qui ont été approuvés impliquant plus de 150 structures bretonnes pour un montant total de **55 M€** de FEDER.

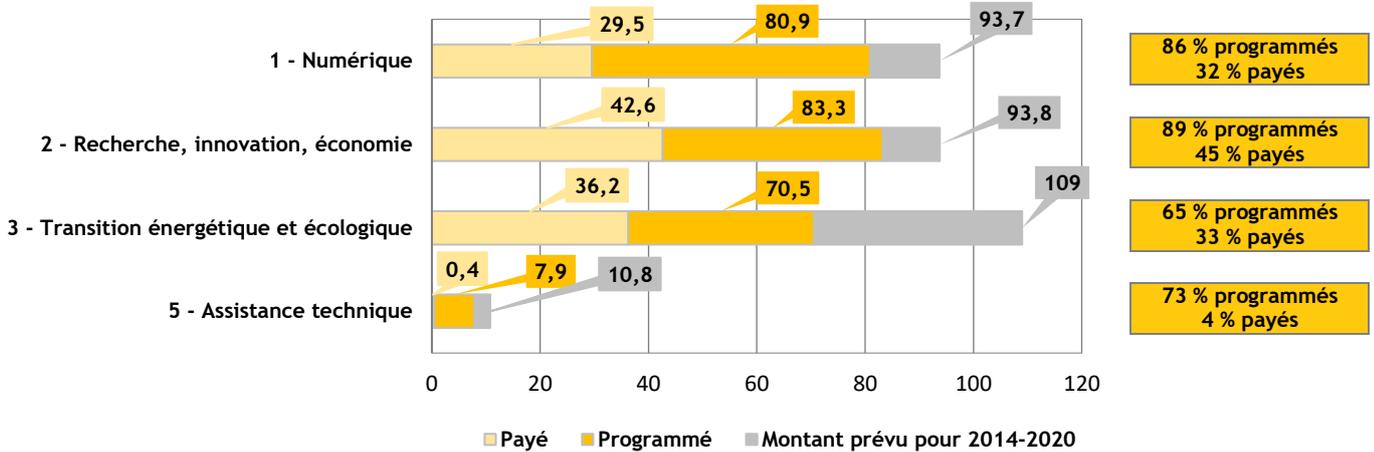
Aux côtés de ces programmes soutenus par les FESI, les acteurs bretons peuvent bénéficier de programmes sectoriels gérés directement par la Commission européenne, tels qu'Erasmus +, Horizon 2020, Europe Créative, Europe pour les citoyens, etc.

## Le fonds européen de développement régional (FEDER)

### 243 M€ d'aides au développement du territoire

Depuis avril 2015, 563 dossiers ont été sélectionnés, pour un montant total de **243 M€** sur les 307 M€ prévus pour 2014-2020, soit un taux de programmation de **79 %**. Les paiements s'élèvent à **109 M€**.

Les financements accordés se répartissent entre le numérique (33%), le soutien à la recherche, à l'innovation et au développement économique (34%) et les actions en faveur de la transition énergétique (production d'énergies renouvelables, rénovation thermique des logements et mobilité durable - 30%).



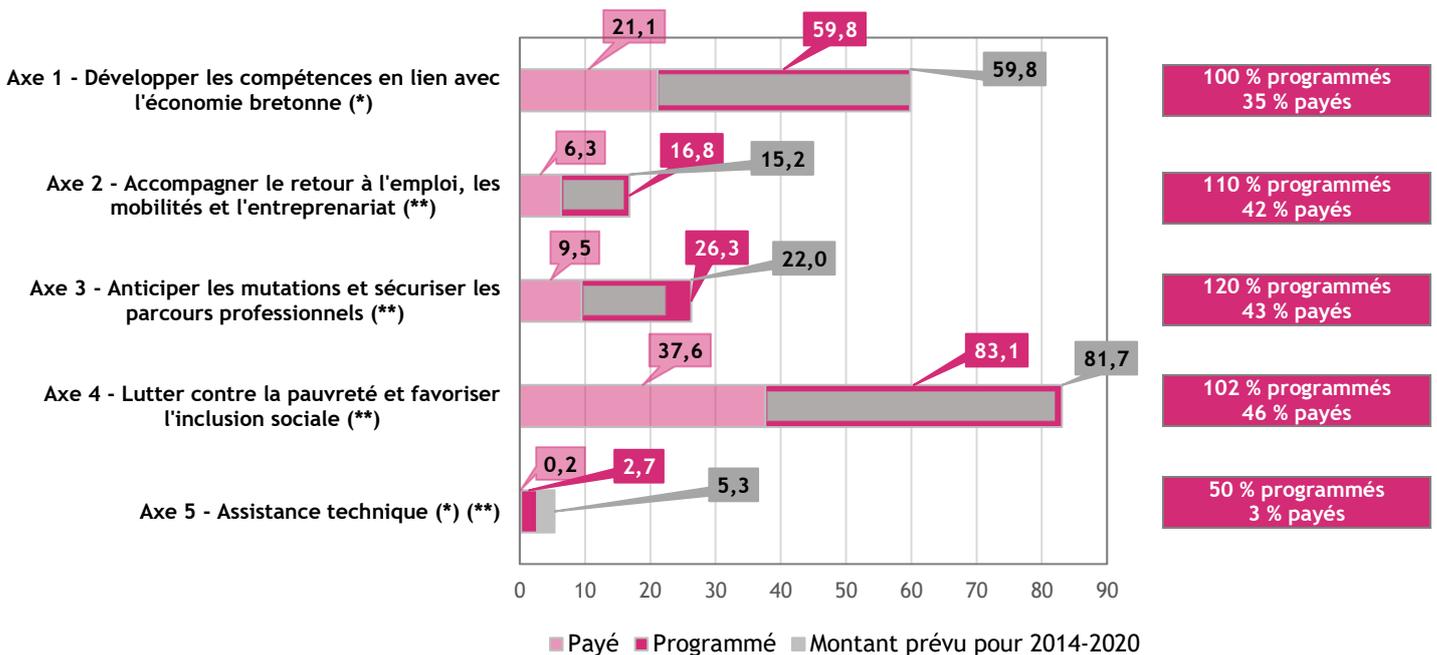
## Le fonds social européen (FSE)

### 189 M€ d'aides à l'emploi, à la formation et à l'inclusion sociale

L'enveloppe globale de 184 M€ prévue pour 2014-2020 est consommée, avec une programmation à hauteur de **189 M€** (soit un taux de programmation de **103 %**). Les paiements s'élèvent à **75 M€**.

Les actions menées soutiennent l'accès à l'emploi et à la qualification, l'insertion professionnelle et la lutte contre la précarité en Bretagne.

Que ce soit pour les dispositifs gérés par la Région Bretagne (soutien au programme régional de formation), ou pour ceux gérés par l'Etat, la programmation est réalisée au-delà des enveloppes initiales pour anticiper des déprogrammations en fin de période. Ce processus de sur-programmation se poursuivra encore quelques mois.



(\*) Géré par la Région Bretagne (\*\*) Géré par l'Etat

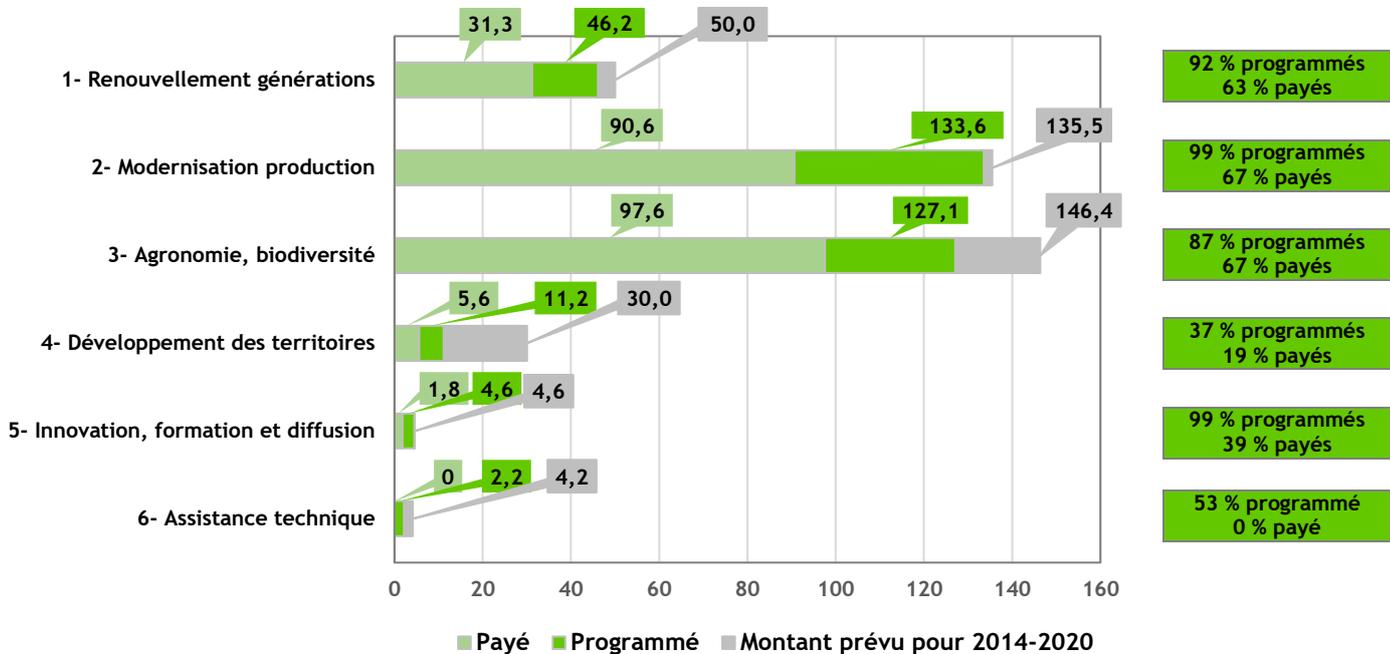
# Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Envoyé en préfecture le 23/12/2020  
 Reçu en préfecture le 23/12/2020  
 Affiché le  
 ID : 035-233500016-20201218-20\_DAEI\_02-DE

## 325 M€ d'aides à l'agriculture et au développement rural

Lancé en janvier 2014, le programme FEADER est programmé à hauteur de 325 M€ sur les 371 M€ prévus pour 2014-2020, soit un taux de programmation de 88 %. Les paiements s'élèvent à 227 M€.

En 6 ans, ce sont près de 25 800 dossiers qui ont été sélectionnés. Les dispositifs les plus sollicités concernent le soutien aux investissements dans les exploitations agricoles, les mesures agro-environnementales et climatiques, l'agriculture biologique et le soutien à l'installation des jeunes.

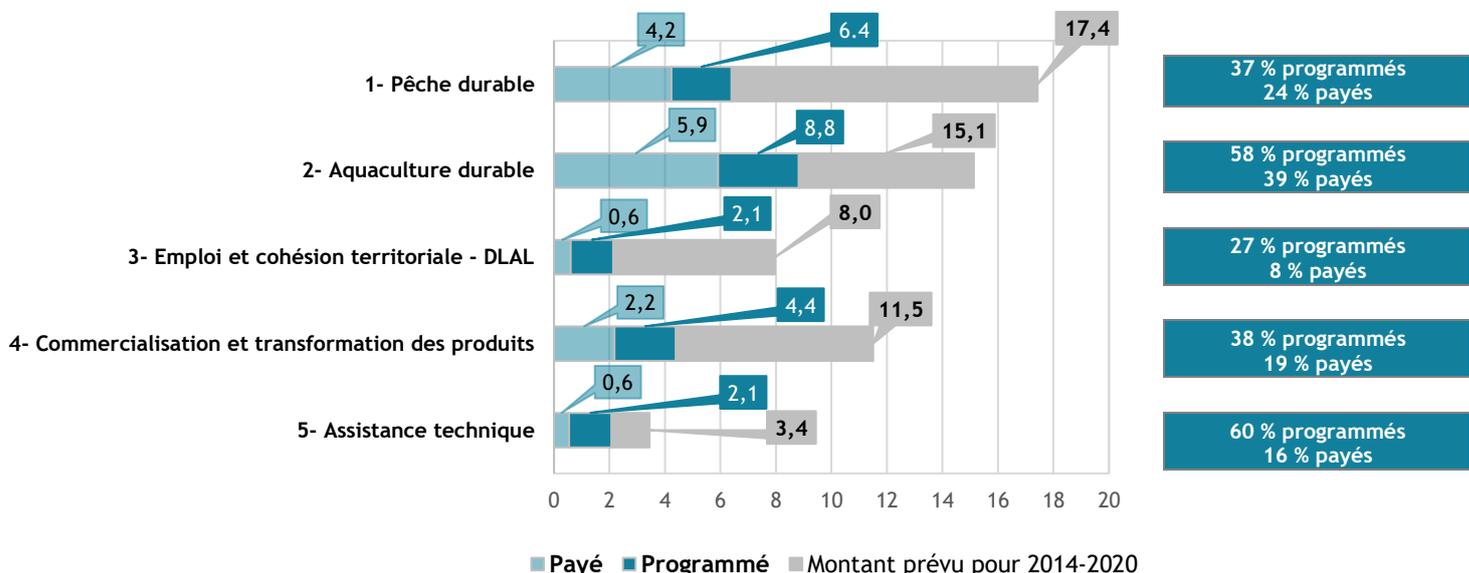


# Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

## 24 M€ pour la pêche et l'aquaculture

La sélection des projets a démarré en mars 2017 ; 464 dossiers ont été retenus pour un montant de 24 M€. Sur les 55 M€ de la maquette régionale, ce montant représente un taux de programmation de 43 %. Les paiements s'élèvent à 13,5 M€.

12 mesures régionales (Région Bretagne) sont ouvertes pour aider les jeunes pêcheurs, investir dans de nouveaux équipements, commercialiser et transformer les produits, soutenir les ports de pêche, l'efficacité énergétique et les investissements productifs en aquaculture. Les premiers projets de développement local ont été programmés à hauteur de 2 M€ euros. Les projets bretons peuvent également bénéficier des mesures nationales (Etat) : formation, innovation, partenariats entre scientifiques et pêcheurs, protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes marins, etc.



## Le FEDER en Bretagne, c'est par exemple :

- 75 M€ pour le déploiement de la fibre optique
- 15 M€ pour la création d'un quai Energies Marines Renouvelables au port de Brest
- 13 projets de mobilité durable (téléphérique de Brest, pôles d'échanges multimodaux, bus en site propre)
- 157 projets d'innovation dont 40 de recherche collaborative
- 64 projets de réhabilitation énergétique dans les logements sociaux



© Euro Argo ERIC 2016

## Le FSE en Bretagne, c'est par exemple :

147 150 bénéficiaires à ce jour d'actions de formation et d'accompagnement socio-professionnel : demandeurs d'emploi, salariés peu ou pas qualifiés, créateurs d'entreprises, décrocheurs, personnes en insertion

60 M€ engagés pour le programme régional de formation : plus de 20 000 demandeurs d'emploi seront formés dans les secteurs qui recrutent en Bretagne : bâtiment/construction, industrie, tourisme, alimentaire, agro- alimentaire, santé



© Lardemelle - Région Bretagne

## Le FEADER en Bretagne, c'est par exemple :

- près de 4 000 jeunes agriculteurs aidés pour leur installation
- 133 M€ pour la modernisation des bâtiments et équipements agricoles (6 462 dossiers)
- 37 M€ engagés pour le développement des IAA (100 projets)
- 77 M€ consacrés aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et 33 M€ pour l'agriculture biologique
- 9 M€ pour Breizh Bocage et 4,5 M€ pour Natura 2000
- soutien au développement rural (Leader)



© Cristescu - Région Bretagne

## Le FEAMP en Bretagne, c'est par exemple :

- 47 jeunes pêcheurs aidés pour leur installation
- 2 M€ pour l'achat de navires
- 8 M€ pour l'achat d'équipements en aquaculture
- 48 projets en faveur d'une meilleure efficacité énergétique des navires de pêche
- l'ensemble des pays littoraux engagés dans des actions de développement local



© Cristescu - Région Bretagne



---

# Projet de Programme FEDER / FSE+

## 2021-2027

---

## SOMMAIRE

<b>Section 1 - Stratégie du programme : principaux défis en matière de développement et lignes d'action adoptées.....</b>	<b>3</b>
<b>Section 2 - Descriptif des Priorités et objectifs .....</b>	<b>17</b>
<b>Priorité 1 (FEDER) - Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux entreprises et à la transition numérique .....</b>	<b>17</b>
<i>Objectif spécifique 1.1 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen et accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes .....</i>	<i>17</i>
<i>Objectif spécifique 1.2 - Renforcer le potentiel productif de la Bretagne.....</i>	<i>20</i>
<i>Objectif spécifique 1.3 - Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de stratégies numériques responsables.....</i>	<i>22</i>
<b>Priorité 2 (FEDER) - Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne .....</b>	<b>25</b>
<i>Objectif spécifique 2.1 - Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne.....</i>	<i>25</i>
<i>Objectif spécifique 2.2 - Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique .....</i>	<i>27</i>
<i>Objectif spécifique 2.3 - Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents .....</i>	<i>29</i>
<i>Objectif spécifique 2.4 - Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques .....</i>	<i>31</i>
<i>Objectif spécifique 2.5 - Préserver et reconquérir la biodiversité.....</i>	<i>34</i>
<i>Objectif spécifique 2.6 - Favoriser la mobilité urbaine durable.....</i>	<i>36</i>
<b>Priorité 3 (FEDER) - Favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très Haut Débit .....</b>	<b>37</b>
<i>Objectif spécifique 3.1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton (projet BTHD) .....</i>	<i>37</i>
<b>Priorité 4 (FSE+) - Accompagner les parcours d'accès aux connaissances, aux compétences et aux métiers tout au long de la vie.....</b>	<b>39</b>
<i>Objectif spécifique 4.1 - Soutenir la formation des personnes en recherche d'emploi .....</i>	<i>39</i>
<b>Priorité 5 - Assistance technique (FEDER) .....</b>	<b>43</b>
<b>Priorité 6 - Assistance technique (FSE+).....</b>	<b>45</b>
<b>Section 3 - Plan de financement.....</b>	<b>46</b>
<b>Section 4 - Conditions favorisantes .....</b>	<b>47</b>
<b>Section 5 - Autorités responsables du programme .....</b>	<b>48</b>
<b>Section 6 - Partenariat.....</b>	<b>49</b>
<b>Section 7 - Communication et visibilité .....</b>	<b>52</b>
<b>Section 8 - Options de coûts simplifiés spécifiques au Programme opérationnel régional .....</b>	<b>54</b>

## Section 1 - Stratégie du programme : principaux défis en matière d'action adoptées

Péninsule à l'extrême Ouest de l'Europe, la Bretagne est un territoire géographiquement périphérique et pour lequel le raccordement aux centres de décision et aux espaces les plus dynamiques est une priorité constante et une condition du maintien de son développement et de son attractivité dans la durée.

Avec 3,3 millions d'habitants et une superficie de 27 209 km<sup>2</sup>, la Bretagne représente 5,1 % de la population du territoire national métropolitain et 5 % de sa superficie. Elle bénéficie depuis de nombreuses années d'un fort dynamisme démographique et sa population pourrait atteindre près de 3,9 millions d'habitants à l'horizon 2040.

La Bretagne est par ailleurs caractérisée par une organisation territoriale équilibrée, reposant sur une armature de villes maillées et bien réparties sur le territoire, composée de pôles intermédiaires, de villes moyennes et d'agglomérations plus importantes dont deux, Rennes, sa capitale, et Brest, ont le statut de métropole.

Avec 2 700 km de côtes, la région représente un tiers du linéaire côtier français; ainsi tous les départements qui composent la région ont une façade maritime et aucune ville n'est distante de plus de 80 km de la côte. La mer est, par conséquent, un élément indissociable de l'identité bretonne, et un atout important pour son développement.

Grâce à son cadre naturel exceptionnel, la richesse de son patrimoine culturel et sa forte identité, la Bretagne est une région particulièrement attractive. Elle est ainsi l'une des principales régions touristiques françaises. Cet environnement favorable allié à la garantie d'y trouver une main-d'œuvre qualifiée (la région est régulièrement la première en termes de résultat au baccalauréat et dispose d'un réseau d'enseignement supérieur très important) et une cohésion sociale forte en fait aussi une région attractive sur le plan économique.

Son économie s'appuie sur des secteurs clés, à la fois traditionnels et innovants : agriculture et agro-alimentaire, numérique, électronique et photonique, biotechnologie, santé, éco-activités et énergies marines renouvelables, défense et sécurité, construction navale et nautisme, industrie automobile et mobilité, tourisme, en particulier. Plusieurs domaines d'expertises historiques de la Bretagne sont devenus aujourd'hui des domaines d'excellence de renommée mondiale, que ce soit dans la sécurité alimentaire, l'optique-photonique, les telecom, ou bien encore les sciences et technologies de la mer. Bien que certains secteurs connaissent des difficultés, le taux de chômage en Bretagne est inférieur à la moyenne nationale. Ainsi, fin 2019, en Bretagne, le taux de chômage s'établissait à 6,7 % de la population active, contre 7,9 % au niveau national. En Bretagne comme au niveau national, le taux de chômage avait reculé de 0,6 point en un an.

La Bretagne est donc une région dynamique, entreprenante mais qui est marquée par des fragilités et confrontée à des enjeux importants. Son modèle historique de développement doit faire face aux défis et aux mutations que connaît l'ensemble des régions du monde, avec des spécificités propres à son territoire ; trois défis sont particulièrement prégnants : le défi climatique et environnemental, le défi des déséquilibres territoriaux entraînés par la polarisation des activités, et celui de la cohésion sociale et de la participation à la vie collective et démocratique face aux doutes et à la défiance envers les institutions qui s'installent.

Face à ces urgences, une démarche régionale de mobilisation s'est engagée en 2017, dans l'esprit de la COP 21 ayant conduit aux Accords de Paris : cette démarche appelée « Breizh Cop » a intégré la réalisation du nouveau Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), aboutissant ainsi à un nouveau projet global de développement durable pour la Bretagne à horizon 2040. Depuis, la crise sanitaire de la COVID est venue confirmer l'urgence des orientations de transformation retenues dans le cadre de la Breizh COP autour des trois valeurs que sont la sobriété de nos modes de production et de nos comportements de consommation, la proximité de nos organisations territoriales, et la solidarité de nos pratiques pour conforter la nécessaire cohésion sociale.

La démarche régionale s'est appuyée sur une très large concertation et sur la co-construction des objectifs communs, que ce soit avec les citoyens et la société civile, les acteurs publics et notamment les collectivités, les acteurs économiques, associatifs... Dans le cadre de cette démarche, les risques qui pèsent sur la Bretagne et ses potentialités ont été réinterrogés, et les concertations menées pendant près d'un an ont abouti à la synthèse suivante, autour de 4 enjeux :

### 👉 1<sup>er</sup> enjeu : répondre aux défis globaux que sont le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources et la destruction de la biodiversité

#### Principaux risques :

- l'effondrement de la biodiversité, la Bretagne présentant une importante diversité de milieux et d'espèces compte tenu de sa diversité géographique et de sa façade maritime, avec pour une part d'entre eux des niveaux de vulnérabilité élevés et une forte responsabilité régionale de la Bretagne

- des risques naturels qui pourraient être accentués par le dérèglement climatique : érosion et submersion marine, inondations, tempêtes notamment

- une accélération de l'épuisement des ressources, aggravé par la spécificité énergétique de la Bretagne qui importe plus de 85 % de l'énergie qu'elle consomme

- une accélération de l'artificialisation des terres, de la pression foncière et de l'étalement urbain

- un manque d'anticipation dans la gestion des conséquences (adaptation) du dérèglement climatique

*Potentialités :*

- une prise de conscience et une mobilisation collective réelles et un intérêt croissant des nouvelles générations pour les enjeux environnementaux et la préservation des équilibres écologiques
- une situation géographique favorable, avec un climat tempéré par l'océan qui entoure les 3/4 de son territoire et pourrait en faire une des régions relativement moins impactées par les effets du changement climatique, voire avantageées pour certains aspects
- l'expérience d'un combat collectif pour la qualité de l'eau depuis des décennies
- les avancées déjà en cours dans la réconciliation économie/environnement et l'apparition de nouveaux modèles de développement, nouveaux relais de croissance pour les entreprises bretonnes

**2<sup>ème</sup> enjeu : favoriser un développement économique et social dynamique, permettre le développement de l'emploi, assurer la compétitivité économique, la croissance démographique, conforter notre attractivité, tout en réduisant les tendances actuelles de surconsommation des ressources et de déséquilibres territoriaux**

*Principaux risques :*

- une menace de désindustrialisation face à la concurrence internationale exacerbée
- l'éloignement de la Bretagne et le déplacement vers l'est des centres de gravité
- une forte restriction des échanges avec le Royaume-Uni suite au Brexit et des conséquences économiques majeures pour certains secteurs économiques clés (pêche, agro-alimentaire...)
- la menace d'une aggravation des déséquilibres territoriaux
- la surexploitation et l'épuisement des ressources
- la détérioration des écosystèmes (habitats naturels et espèces)
- la sur-concentration des activités et la spécialisation des espaces
- un manque d'anticipation des effets du vieillissement de la population bretonne par l'évolution naturelle comme par les phénomènes migratoires liés au dérèglement climatique

*Potentialités :*

- la vitalité démographique et l'attractivité bretonne
- les transitions énergétiques et numériques, porteuses d'opportunités majeures, compte tenu des atouts de la Bretagne dans ces domaines, et du potentiel de développement des énergies renouvelables qui ne représentent aujourd'hui que 11 % de l'énergie consommée en Bretagne
- les excellences bretonnes identifiées par le SRDEII et le SRESR et confortées par la Stratégie de spécialisation intelligente actualisée en 2020, des atouts majeurs pour le développement d'une Bretagne productive, positionnée sur des marchés en très forte croissance : sécurité alimentaire, cyber sécurité, smart grids, énergies marines etc...
- la maritimité de la Bretagne, atout essentiel dans un monde qui se tourne vers les océans et alors que les potentialités maritimes sont encore très largement sous valorisées
- un taux de chômage structurellement inférieur au taux national
- des résultats scolaires parmi les plus élevés au niveau national et un tissu d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation puissant

**3<sup>ème</sup> enjeu : favoriser la cohésion sociale et territoriale alors que sont à l'œuvre les tendances à un renforcement de l'individualisme et à la concentration des activités qui alimentent les fractures territoriales et sociales et fragilisent le modèle d'équilibre breton**

*Principaux risques :*

- des phénomènes de précarisation de l'emploi ou de réduction de la présence humaine dans l'offre de services, si la révolution numérique n'est pas maîtrisée
- la prépondérance de la voiture thermique individuelle pour accéder à l'emploi, aux services, aux loisirs de manière quasi exclusive
- une qualité d'offre de mobilité collective et une desserte ferroviaire de la Bretagne par TGV qui reste à conforter dans la durée
- l'aggravation des différentiels de développement entre territoires et d'inégalité des chances
- le risque de dilution de la cohésion sociale, la montée du sentiment de relégation, les incompréhensions intergénérationnelles

*Potentialités :*

- la transition numérique, comme facteur de nouvelles formes d'organisation pouvant favoriser les communications interpersonnelles, l'intergénérationnel ou la diffusion des services
- les nouvelles offres de mobilité largement inspirées par le numérique, apportant des solutions nouvelles pour faciliter les déplacements dans des territoires même peu denses
- le maintien d'un modèle breton d'équilibre, de son maillage territorial, en appui sur ses deux métropoles et ses villes moyennes, et l'attachement des acteurs bretons à cette armature
- la réalité d'une forte cohésion sociale et d'une identité partagée qui forment des atouts majeurs pour développer et mettre en œuvre un projet collectif
- les solidarités et réciprocités inter territoriales qui se réinventent.
- un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale (11 % contre 15 % au national)
- une place croissante de l'économie sociale et solidaire

**↳ 4<sup>ème</sup> enjeu : réinventer nos modes de faire et nos organisations pour assurer une réelle mobilisation collective à l'heure de la fragilisation de l'action publique et de l'émergence de nouveaux acteurs**

*Principaux risques :*

- la crise de la représentation et de la confiance des citoyens dans leurs représentants
- la fragilisation de l'action publique au regard de la montée en puissance de nouveaux acteurs privés, des contraintes budgétaires, d'une complexité administrative croissante et éloignée des réalités du terrain, et de l'inachèvement des reconfigurations institutionnelles et géographiques

*Potentialités :*

- des réalités régionales fortes : identité, culture et langues de Bretagne, vitalité culturelle et sportive, sens du collectif, engagement citoyen et associatif
- des pratiques et des expériences anciennes de la concertation et de l'engagement collectif
- une montée en puissance de l'innovation dans l'action publique et les organisations

En réponse à ce diagnostic partagé, 38 objectifs ont été définis, regroupés autour de 5 orientations phares. La mise en œuvre de cette feuille de route constitue ainsi dorénavant un nouvel horizon commun. Socle stratégique pour l'action publique à compter de 2020-2021, elle trouvera ainsi sa déclinaison opérationnelle dans l'ensemble des contractualisations en cours de révision, à commencer par les programmes européens 2021-2027 qui seront un levier essentiel sur le plan financier aux côtés des cofinancements publics et privés. Seront également mobilisés, en complémentarité des programmes européens, le Contrat de Plan Etat-Région, les contractualisations nationales et régionales avec les territoires, et plus globalement l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre par l'Etat et les collectivités locales bretonnes. Selon les thématiques et les types de projets, ces différents contrats ou dispositifs gagneront à être mis en convergence, ou bien au contraire à être répartis sur des thématiques différentes. Il en sera de même avec le déploiement des plans de relance sur la période 2021-2023. L'objectif final est le même : permettre la mobilisation complémentaire de l'ensemble des sources de financement disponibles pour le développement de la Bretagne sur 2021-2027.

**1/ une Bretagne raccordée et ouverte au monde :**

La Bretagne entend conforter son attractivité régionale pour les personnes comme pour les projets et les investissements. L'enjeu est celui de la création de richesse, de l'activité, de l'emploi. Elle entend le faire en pesant sur les tendances actuelles, dont toutes ne sont pas vertueuses, pour les infléchir, les réorienter ou les inverser. Une attractivité et un développement vertueux, c'est une attractivité et un développement qui limitent/maîtrisent l'artificialisation et la détérioration des sols, l'étalement urbain, la surconcentration des populations et des activités, l'exploitation trop souvent irraisonnée des ressources, la maîtrise insuffisante des consommations énergétiques.

La Bretagne veut aussi trouver toute sa place dans le monde. Elle entend pour cela accélérer l'effort d'ouverture au monde, de tous, notamment des jeunes générations, des entreprises dans leurs capacités d'exportation et de partenariat, de son appareil de recherche et d'enseignement supérieur, des territoires dans leurs alliances et dans leur attractivité pour les investisseurs.

La Bretagne entend poursuivre son engagement pour son raccordement au Monde. Le Pacte d'accessibilité en est le socle. Il s'agit tout autant de rapprocher la Bretagne, notamment sa pointe ouest, de Paris et de l'Europe que de raccorder chacun des espaces de la région entre eux. Elle entend ainsi développer une réponse globale aux enjeux de la mobilité, articulant vitesse et réelle proximité, déplacement

de grande distance et déplacements du quotidien. Elle doit pour cela combiner le plus efficace routier, ferroviaire, aérien, maritime et fluvial dans une vision globale et systémique.

La Bretagne confirme la nécessité de devenir une région des usages numériques, en s'appuyant sur les infrastructures d'avenir portées par le projet BTHD. C'est une réponse à apporter aux questions de formation, de développement et de compétitivité des entreprises, d'égalité des chances, de renouvellement des offres de services, etc. La crise récente provoquée par la pandémie mondiale du Covid-19 a montré combien le raccordement numérique de très haut débit était indispensable à la continuité des activités dans tous les domaines.

La Bretagne entend enfin conforter ses atouts d'image et de rayonnement encore largement sous exploités. Ce rayonnement et cette attractivité seront confortés par la complémentarité de tous les territoires dans leur diversité. Ils prendront appui sur les métropoles, en première ligne sur le front de la concurrence européenne et internationale.

- > le PO FEDER / FSE+ sera ainsi mobilisé pour soutenir cette première orientation, en particulier sur :
  - l'achèvement du raccordement de l'ensemble du territoire au très haut débit
  - le soutien au déploiement des usages numériques
  - le renforcement des mobilités
  - le soutien à l'excellence européenne et internationale de l'appareil de recherche et d'innovation

## 2/ une Bretagne plus performante par l'accélération des transitions :

La Bretagne entend accompagner et impulser un renouvellement permanent de ses compétences et de son économie, conformément aux orientations du SRDEII et de la S3. Elle entend pour cela accélérer la mutation de ses filières traditionnelles par l'innovation pour augmenter leur valeur ajoutée, les adapter aux évolutions des marchés, et aux exigences du développement durable. Elle entend aussi, par la recherche et l'innovation, tirer tout le parti des opportunités ouvertes par les transitions. Cet objectif s'inscrit notamment dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente, actualisée en 2020 en concertation avec l'écosystème d'innovation et de recherche. L'offre d'enseignement supérieur et la qualité du complexe de recherche et d'innovation en Bretagne sont pour le territoire un avantage comparatif majeur pour son rayonnement et son attractivité. Ils sont un support essentiel à la performance de son activité économique.

Dans ce cadre, le SRDEII confirme la volonté de la Bretagne de miser sur les potentialités économiques des transitions écologiques et énergétiques (EMR, smart grids, démarches d'économie circulaire, de mobilités intelligentes) et du numérique (cyber, croisements de filières...) pour trouver de nouveaux relais de création de richesses et accélérer l'avènement d'une économie décarbonée. La Bretagne dispose pour cela de solides atouts. Pour autant, elle n'a pas encore su prendre, sur ces sujets, l'avance lui permettant de se positionner au plan mondial. Elle entend accélérer le mouvement.

La Bretagne veut aussi faire du développement économique et de la performance de ses entreprises un moteur de cohésion territoriale et sociale et doit pour cela contrer les tendances à la concentration des activités ainsi qu'à la spécialisation fonctionnelle des espaces. L'économie bretonne, qui repose sur les deux moteurs que sont ses industries productives et exportatrices d'une part, et sa dynamique d'économie résidentielle ou présentielle d'autre part, traverse une période de mutation sur de nombreux plans : mutation des filières traditionnelles, opportunités nouvelles des transitions, mais aussi fort besoin de transmission d'entreprises, montée en puissance du secteur de l'économie sociale et solidaire... Les effets de la crise sanitaire devront aussi être analysés dans la durée pour permettre d'adapter les leviers d'accompagnement à moyen terme et à chaque secteur.

Elle veut faire de ses agricultures un moteur de l'innovation de la transition écologique et pour cela poursuivre leur métamorphose vers des systèmes à plus forte valeur ajoutée et à plus grande qualité environnementale. C'est le défi du « bien manger ». L'engagement des agriculteurs dans les projets de territoires est plus que jamais la clé des grands défis environnementaux liés à l'eau, à la biodiversité et au réchauffement climatique. Les mutations en cours dans l'industrie agro-alimentaire y participent également.

La Bretagne porte enfin sa Stratégie Régionale Mer et Littoral. Ses grandes orientations sont un volet éminemment transversal du projet de développement durable régional. La mer et le littoral sont en effet des espaces géographiques concentrant l'ensemble des problématiques, des menaces et des opportunités, aux interfaces (lien terre-mer) des enjeux de développement, d'aménagement, de préservation et de valorisation environnementale et de cohésion sociale. La Bretagne en a fait une priorité, consciente de ses responsabilités majeures mais aussi de l'atout que cela représente pour elle. Consciente aussi des immenses progrès à faire, encore, pour réellement devenir une grande région maritime au-delà de la réalité de ses 2 700 km de côtes. La mer sera ainsi traitée de manière transversale dans l'ensemble du programme. Dans ce cadre, le PO participera aussi à la mise en œuvre du nouveau Plan d'action pour la stratégie maritime atlantique.

- > le PO FEDER / FSE+ sera mobilisé pour soutenir cette seconde orientation, en particulier sur :
  - l'accompagnement des grands projets mutualisés de recherche, notamment dans les secteurs d'excellence ou porteurs d'avenir pour la Bretagne
  - le développement de l'écosystème d'innovation et du transfert de technologie vers les entreprises et la mise sur le marché

- le renforcement de la compétitivité des PME bretonnes, y compris du secteur de l'éco-amont de leur création ou pendant l'ensemble des phases de leur développement
- l'accompagnement des nouvelles filières dans leur développement en Bretagne : numérique, énergies marines renouvelables, hydrogène, cyber-sécurité...
- l'accompagnement du développement des compétences dans les transitions numérique et verte, dans le cadre des programmes régionaux de formation

### 3/ une Bretagne des proximités :

La Bretagne entend être une région des proximités, comme corollaire du défi du raccordement au reste du monde.

Cette proximité, qui se traduit notamment dans des enjeux d'accessibilité au travail et aux services (culturels, santé, administratifs, commerciaux, etc.) résultera naturellement de l'amélioration permanente des mobilités comme du rapprochement des espaces de vie, des espaces de travail, des espaces de formation et de loisirs.

La Bretagne entend conforter son modèle d'aménagement équilibré, reposant sur le renforcement des mobilités et sur la recherche de proximité. Plus que conforter, elle devra parfois réinventer son modèle, l'adapter aux réalités nouvelles. Elle doit pour cela penser ensemble enjeux de mobilité et enjeux d'organisation de l'espace et d'urbanisation. Elle doit trouver les moyens de limiter les mobilités contraintes autant que d'apporter les réponses aux besoins nouveaux de mobilités.

Elle doit aussi développer toutes les offres de services de mobilité, en améliorant leur adaptation aux besoins, au regard des inégalités sociales et des enjeux d'accessibilité, repenser globalement la place de la voiture et des autres modes de transports, développer les solutions décarbonées, s'appuyer pleinement sur l'émergence du numérique et de nouveaux opérateurs.

Elle doit aussi repenser l'enjeu des centralités, de son organisation spatiale en privilégiant les logiques de réseaux, de liens entre territoires plus que des logiques plus traditionnelles de frontières administratives.

> le PO FEDER / FSE+ sera ainsi mobilisé pour soutenir cette troisième orientation, en particulier en accompagnant les mobilités du quotidien, que ce soit les modes actifs, les questions de raccordement péri-urbain/urbain, le développement des pôles multimodaux, des mobilités alternatives collectives...

L'achèvement du raccordement de l'ensemble du territoire au très haut débit s'inscrit aussi pleinement dans cette orientation, en favorisant l'accès de tous aux services de proximité, dont l'usage en ligne est devenu dorénavant complémentaire aux guichets physiques, voire même parfois le seul vecteur possible.

### 4/ une Bretagne de la sobriété :

Si le mouvement de prise en compte des défis environnementaux est engagé, la Bretagne entend l'amplifier, « changer de braquet », le coordonner, lui donner sens et lisibilité. La Breizh COP doit être un puissant accélérateur de la prise de conscience et de la mobilisation.

Les milieux et ressources naturelles doivent désormais être perçus comme des biens communs participant, plus qu'à la qualité de vie, à la survie de l'humanité elle-même.

La réponse à l'urgence climatique et à l'érosion de la biodiversité, parce qu'elle est une question vitale et systémique, est ainsi placée au cœur du projet de mobilisation collective proposé par la Breizh COP.

Les questions de connaissance, d'éducation et de sensibilisation en sont un préalable absolu. L'inscription systématique de ces enjeux dans l'ensemble des politiques publiques, dans les principes de la commande publique et plus largement de l'action collective en sont un autre préalable.

Au-delà des enjeux thématiques sur l'eau, la biodiversité, la gestion des flux de matière, des déchets, devenus ressources dans une vision d'économie circulaire, de climat, c'est un modèle de développement et d'aménagement que la Bretagne entend réinventer pour se situer à la pointe de ce défi. Les ressources naturelles, leur partage et leur protection, peuvent être au fondement de nouvelles solidarités entre les territoires.

Par ailleurs, si la Bretagne est bien investie sur la plupart des champs des transitions environnementales, elle identifie la nécessité d'engager rapidement une réflexion à visée opérationnelle sur le défi majeur de l'adaptation au changement climatique.

> le PO FEDER / FSE+ sera mobilisé pour soutenir cette quatrième orientation, en particulier sur :

- le développement des capacités de production et de distribution des énergies renouvelables
- le déploiement des réseaux intelligents dans les projets énergétiques et le renforcement de l'efficacité énergétique

- l'accélération du chantier engagé sur l'adaptation au changement climatique
- la préservation et la reconquête de la biodiversité

## 5/ une Bretagne unie et solidaire :

La Bretagne entend conforter l'atout de son armature territoriale équilibrée en plaçant la valeur de solidarité au cœur de son dispositif. Elle entend le faire en intégrant plus fortement les problématiques de réseaux de territoires, de flux et de solidarités, en valorisant la réalité des interdépendances d'une part, l'effacement des frontières institutionnelles d'autre part, au regard des réalités vécues. Elle entend aussi proposer une lecture moderne du principe de l'égalité des chances reposant sur le principe de solidarité, avec pour but de permettre à chaque territoire de transformer ses potentialités, de développer ses vocations. Elle entend favoriser les réseaux d'acteurs et de territoires, la mise en œuvre du principe de réciprocité comme canal de la solidarité (logique de droits et devoirs), en particulier entre territoires métropolitains et non métropolitains.

La Bretagne entend faire de la cohésion sociale un facteur majeur de sa performance et de son modèle de développement, qui doit être conçue comme un moteur de compétitivité. La cohésion sociale doit être sinon confortée, au moins préservée comme un avantage comparatif essentiel. La Bretagne en fait une priorité de ses politiques publiques, notamment portées par les Départements et les communes.

Elle place au cœur de ses préoccupations la construction des parcours de vie, de la formation initiale aux rebonds nécessaires de la vie professionnelle. Elle entend intégrer les enjeux d'aménagement du territoire et d'égalité des chances dans l'action publique conduite dans le domaine de la formation, de l'orientation, de l'insertion et de l'accompagnement vers l'emploi.

Elle place l'enjeu des services aux publics, formalisés dans les schémas départementaux récemment élaborés, au centre des problématiques de l'aménagement du territoire.

> le PO FEDER / FSE+ sera mobilisé pour soutenir cette cinquième orientation, en particulier sur l'accompagnement des parcours d'accès aux métiers, aux connaissances et aux compétences sur l'ensemble du territoire régional.

Comme pour la seconde orientation de la Breizh Cop, l'achèvement du raccordement de l'ensemble du territoire au très haut débit s'inscrit aussi pleinement dans cet objectif en permettant un égal accès de tous à ce qui est aujourd'hui un service de base.

En synthèse, l'architecture du Programme FEDER / FSE+, sur la base du menu thématique européen est la suivante :

### Priorité 1 (FEDER) – Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux entreprises et à la transition numérique (Europe plus intelligente)

- Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen et accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
- Renforcer le potentiel productif de la Bretagne
- Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de stratégies numériques responsables

### Priorité 2 (FEDER) – Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne (Europe plus verte)

- Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne
- Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique
- Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents
- Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques
- Préserver et reconquérir la biodiversité
- Favoriser la mobilité urbaine durable

### Priorité 3 (FEDER) – Favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très Haut Débit (Europe plus connectée)

- Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton (projet BTHD)

### Priorité 4 (FSE+) – Accompagner les parcours d'accès aux connaissances, aux compétences et aux métiers tout au long de la vie (Europe plus sociale)

- Soutenir le développement des connaissances et des compétences professionnelles

Ces choix marquent une réelle volonté politique de privilégier la concentration des enveloppes FEDER dotés d'enveloppes suffisamment importantes pour assurer un réel effet levier ; ce ciblage permettra aussi de favoriser une simplification de gestion, tant pour les bénéficiaires que pour les entités en charge de la mise en œuvre du Programme.

Il apporte des réponses équilibrées aux différents territoires de Bretagne :

- il soutient les territoires plus ruraux à travers un engagement financier massif pour l'achèvement du projet Bretagne Très Haut Débit qui leur bénéficie directement ;
- il apporte également un soutien important aux infrastructures de recherche, d'innovation et aux projets des entreprises, qui peuvent, notamment pour la recherche, avoir une certaine concentration dans les espaces urbains, mais rayonnent sur tout le territoire régional ;
- il conforte la place des sujets énergétiques, écologiques et climatiques, ainsi qu'en matière d'usages et services numériques, intéressant l'ensemble des territoires bretons, et ouvre de nouvelles thématiques au financement européen dans ce cadre, notamment en matière d'adaptation au changement climatique et de biodiversité ;
- il contribue fortement au déploiement du plan régional de formation en faveur des demandeurs d'emploi sur l'ensemble du territoire régional et est mobilisé pour les accompagner sur l'ensemble de leurs besoins jusqu'à la qualification. Le programme régional de formation est élaboré en tenant compte des besoins d'emploi au niveau régional, immédiats et à venir par anticipation des mutations économiques et industrielles ;
- il apporte enfin une réponse spécifique aux deux métropoles bretonnes, constituant le volet « développement urbain intégré » attendu dans chaque Programme, qui se matérialisera soit dans le cadre d'un suivi particulier de leurs projets, soit dans le cadre d'un Instrument territorial intégré.

Conforme aux exigences réglementaires en matière de concentration thématique, cette priorisation s'inscrit pleinement dans les orientations de la Commission européenne et dans les stratégies de l'Union, au premier rang desquels le Green Deal, mais aussi les stratégies en matière de biodiversité, d'hydrogène, de numérique...

Le programme 2021-2027 contribuera aussi pleinement à la mise en œuvre du Plan d'action de la stratégie maritime atlantique, révisé en 2020, et en particulier à trois de ses objectifs : la connaissance des océans, la promotion de la neutralité carbone grâce aux énergies marines renouvelables, la résilience des côtes. Comme pour 2014-2020, un système de suivi spécifique sera mis en place pour permettre de rendre compte de la contribution précise du programme au fil de l'eau.

Enfin, pour les thématiques de la Breizh Cop non couvertes par le présent PO, d'autres sources de financement pourront être mobilisées :

- cadres européens : React-EU, PO national FSE+, PSN FEADER, PO national FEAMP, programmes de coopération territoriale européenne, programmes sectoriels de l'Union européenne
- cadres nationaux : Plan de relance national et Facilité pour la relance et la résilience au niveau national, en déclinaison du Plan de relance européen
- cadres régionaux : CPER 2021-2027, politiques et dispositifs d'intervention spécifiques du Conseil régional hors fonds européen
- cadres infrarégionaux : cofinancements des collectivités locales.

## Projet d'architecture et de maquette du Pr

<b>Priorité 1 (FEDER) - Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux entreprises et à la transition numérique</b>	<b>150 M€</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen</b> <span style="float: right;"><b>60 M€</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutien aux infrastructures et équipements de recherche</li> <li>- soutien à l'intégration de la recherche bretonne dans l'espace européen de la recherche</li> </ul> </li> <li>• <b>Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes</b> <span style="float: right;"><b>35 M€</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutien à la maturation, au ressourcement, au transfert technologique et à la diffusion de l'innovation</li> <li>- soutien aux projets de recherche collaborative et dynamiques d'innovation collectives</li> <li>- soutien aux projets industriels innovants</li> <li>- soutien à l'innovation sociale</li> <li>- structuration de la gouvernance, de la mise en oeuvre et du suivi de la S3</li> </ul> </li> <li>• <b>Renforcer le potentiel productif de la Bretagne</b> <span style="float: right;"><b>30 M€</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagnement de toutes les phases sensibles de développement de l'entreprises</li> <li>- soutien aux actions de dimension collective améliorant les performances des PME</li> <li>- soutien au développement des activités de l'économie sociale et solidaire (écosystème d'accompagnement)</li> </ul> </li> <li>• <b>Favoriser l'émergence et la mise en oeuvre de stratégies numériques responsables</b> <span style="float: right;"><b>25 M€</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer le développement d'un numérique inclusif (médiation, innovation pédagogique)</li> <li>- promouvoir le développement de services numériques fondés sur une stratégie régionale de la donnée</li> <li>- valoriser des lieux d'innovation interdisciplinaire au bénéfice de l'action publique (expérimentation, incubateurs)</li> <li>- promouvoir un numérique responsable (labellisation, acquisition de compétences, monitoring environnemental)</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Priorité 2 (FEDER) - Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne</b>	<b>103 M€</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne</b> <span style="float: right;"><b>20 M€</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- actions d'animation et de structuration des filières</li> <li>- soutien à l'émergence et développement d'unités de production, soutien à la distribution, systèmes de récupération et distribution de chaleur fatale, production et stockage de combustibles issus de ressources renouvelables, hydrogène, autoconsommation collective et boucles énergétiques locales</li> </ul> </li> <li>• <b>Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique</b> <span style="float: right;"><b>5 M€</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutien aux actions d'animation, sensibilisation, structuration des filières en matière d'efficacité énergétique</li> <li>- soutien aux projets innovants et démonstrateurs en matière d'efficacité énergétique</li> </ul> </li> <li>• <b>Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents</b> <span style="float: right;"><b>5 M€</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutien à l'utilisation des smart-grids dans les projets énergétiques</li> </ul> </li> <li>• <b>Préserver et reconquérir la biodiversité</b> <span style="float: right;"><b>25 M€</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- développement des données et connaissance</li> <li>- appui à la protection, gestion, animation et valorisation des espaces naturels</li> <li>- soutien aux continuités écologiques et aux projets territoriaux en faveur de la biodiversité</li> <li>- actions de renaturation et restauration des sites</li> <li>- accompagnement des territoires et acteurs: animation, communication, valorisation, gouvernance,...</li> </ul> </li> <li>• <b>Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques</b> <span style="float: right;"><b>11 M€</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration de la connaissance et du suivi: développement des connaissances, diffusion et transfert</li> <li>- renforcement de la gouvernance, des capacités des acteurs du territoire et de la résilience des organisations</li> <li>- actions d'éducation et sensibilisation</li> <li>- soutiens aux actions favorisant un aménagement durable et des réseaux résilients, la prévention et la gestion des risques</li> <li>- soutien aux actions en faveur de l'adaptation de la biodiversité au changement climatique et d'une meilleure gestion des ressources naturelles</li> <li>- soutien aux actions d'accompagnement des acteurs économiques</li> </ul> </li> <li>• <b>Favoriser la mobilité urbaine durable</b> <span style="float: right;"><b>37 M€</b></span> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir le développement des services de mobilités et infrastructures de transport assurant une meilleure liaison périurbain / urbain</li> <li>- soutien aux projets favorisant l'intermodalité</li> <li>- soutien aux projets facilitant les mobilités de porte à porte</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Priorité 3 (FEDER) - Favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très Haut Débit</b>	<b>70 M€</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton (projet BTHD)</b></li> </ul>	
<b>Priorité 4 (FSE+) - Accompagner les parcours d'accès aux connaissances, aux compétences et aux métiers tout au long de la vie (Europe plus sociale)</b>	<b>60 M€</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soutenir la formation des personnes en recherche d'emploi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- programme régional d'actions dédiées à la découverte des métiers, au renforcement des compétences de base et à la préparation d'un projet professionnel, en amont de la formation qualifiante</li> <li>- programme régional d'actions dédiées à la formation à un métier par le biais d'un parcours qualifiant</li> </ul> </li> </ul>	

<b>Tableau de justification de l'intervention des fonds par objectif spécifique</b>	
<b>Priorité 1</b>	
<b>Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation, aux entreprises et à la transition numérique</b>	
<b>Objectif spécifique 1</b>	<p><b><i>Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen et accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes</i></b></p> <p>Le soutien à l'innovation et au développement de la RDI reste un objectif majeur des politiques européennes, nationales et régionales. L'investissement dans la recherche et l'innovation constitue une des clés pour identifier les solutions technologiques, organisationnelles, etc. permettant d'accompagner les grandes mutations économiques et sociétales à venir. Classée au niveau 7 sur 12 au tableau de bord de l'innovation régionale européen en 2019, la Bretagne présente un taux d'intensité de dépenses sur ce secteur de 2 % du PIB, en hausse par rapport 14-20 ; elle dispose d'un potentiel important d'innovation qu'il est nécessaire de soutenir fortement pour accélérer cette croissance.</p> <p>Parmi les outils structurants de soutien, les fonds structurels constituent un important levier d'action. Afin d'assurer une allocation efficace de ces fonds, les Régions européennes élaborent des stratégies régionales d'innovation (S3-Stratégie de spécialisation intelligente), condition préalable à l'approbation des Programmes. Au-delà d'une réponse formelle aux attentes communautaires, la S3 bretonne 21-27 a à cœur de co-construire et d'insuffler une vision partagée des orientations en matière de recherche et d'innovation, au service des grandes mutations économiques et sociétales. Elle poursuit la S3 2014-20, qui a été une réelle opportunité pour la Bretagne, en définissant pour la première fois ses priorités sur ses domaines d'innovation stratégiques. Elle fut et reste le socle commun du Schéma d'enseignement supérieur et de recherche (SRESR) et de la Stratégie de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). La S3 2021-2027 tire les enseignements de l'expérience précédente en se projetant vers les nouveaux enjeux d'avenir de la Bretagne. Elle se recentre sur 5 domaines d'innovation stratégiques majeurs présentant un effet d'entraînement pour l'économie et accompagnera l'accélération des transitions sur l'ensemble de l'économie régionale. Elle s'appuiera sur un système de gouvernance, par DIS et transversal.</p>
<b>Objectif spécifique 2</b>	<p><b><i>Renforcer le potentiel productif de la Bretagne</i></b></p> <p>Alors que le taux de chômage passait en Bretagne sous la barre de 7 % fin 2019, la crise sanitaire est venue bouleverser l'activité économique de la Région. Selon l'INSEE (note – 7/09/20), le PIB français reculerait en 2020 d'environ 9 %. Après un choc économique d'une extrême rudesse, un rebond vigoureux a suivi le déconfinement, mais le redressement pourrait ralentir sur la fin de l'année au vu de l'incertitude sanitaire.</p> <p>Pour contrer les effets économiques de la crise, immédiats ou de plus long terme, l'UE, l'Etat et les collectivités ont mobilisé des mesures d'urgence d'une ampleur inédite. Un plan de relance mêlant soutien à l'investissement des entreprises et à la demande, ainsi que des plans par secteurs stratégiques est lancé. La crise génère en effet un besoin important de liquidités dans la durée compte tenu du caractère systémique du choc subi et de la progressivité de la reprise. Au vu de l'endettement en forte hausse pour nombre d'entreprises, il est acquis que le besoin global en fonds propres va fortement croître dans les prochaines années.</p> <p>Dans ce contexte, l'ambition de la SRDEII de créer un continuum du financement pour accompagner les projets à chaque étape de leur vie, de la création à la transmission, prend tout son sens, afin de limiter les défaillances de financement qui compromettent la survie des entreprises et les objectifs de compétitivité des TPE/PME.</p> <p>Par ailleurs, un besoin structurel d'accompagnement des mutations des entreprises -qu'elles soient numériques, technologiques, environnementales ou sociales- est identifié par la Région dans la « Breizh Cop ». Ainsi, il apparaît stratégique de soutenir la mise en place d'actions collectives pour améliorer la compétitivité, prioritairement, des PME et leur permettre de créer de l'emploi et les accompagner dans les transitions.</p> <p>Le recours aux dispositifs d'aides directes peut s'envisager aussi, notamment pour aider certaines filières ou acteurs économiques à investir.</p> <p>Ces soutiens auront également vocation à accompagner le développement des activités de l'économie sociale et solidaire. L'objectif est de répondre aux besoins des territoires en s'appuyant sur des activités socialement innovantes pour créer des emplois difficilement délocalisables.</p>
<b>Objectif spécifique 3</b>	<p><b><i>Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de stratégies numériques responsables</i></b></p> <p>Le numérique et ses usages se développent et apparaissent tout autant facteur d'inclusion et risque d'exclusion. En effet, à l'heure où s'engagent des mutations structurelles majeures, rendant la maîtrise de l'outil numérique indispensable, le risque de voir se creuser le fossé entre ceux qui savent et ceux qui en sont</p>

	<p>exclus s'accroît dangereusement. La dernière enquête du GIS breton Ma le rôle central des réseaux, services, outils numériques en période de confinement mais aussi les impacts positifs/négatifs du numérique dans la relation au travail, à l'école, dans la vie sociale. Dans ce contexte, le numérique peut être facteur de renforcement ou de fragilisation du citoyen. La montée en compétences numériques des citoyens et des usagers s'impose pour qu'ils bénéficient de l'investissement dans le déploiement des infrastructures et services numériques.</p> <p>Il apparait aussi essentiel d'adapter nos organisations et le périmètre des services publics pour préserver la qualité, la sécurité et le financement des activités d'intérêt général. Les plateformes numériques (publiques) peuvent contribuer efficacement à lutter contre la fracture territoriale et sociale à l'image du déploiement des réseaux d'initiative publique pour le déploiement du très haut débit. A ce titre, Mégalis Bretagne, fédérant l'ensemble des collectivités bretonnes, peut jouer un rôle majeur en tant que structure de gouvernance et opérateur public de services numériques à l'échelle régionale.</p> <p>Enfin, le numérique représente 10 % de la consommation mondiale d'électricité, et autant d'émissions de GES que les transports aériens mondiaux / an. Malgré les opportunités en matière d'accès à l'information, d'ouverture des ressources numériques et d'innovation ouverte, de libre circulation des données, de transparence de l'action publique et de participation citoyenne, les enjeux d'ordre écologique imposent d'accélérer notre prise de conscience de l'impact du numérique dans différents domaines et le passage à l'acte des services publics dans des pratiques plus vertueuses.</p> <p>Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, les fonds européens sont un levier d'action puissant en complémentarité des financements publics et privés, permettant ainsi de valoriser des gouvernances partagées, le financement de communs numériques, la promotion de référentiels et bases de données mutualisées et promouvoir la souveraineté numérique à l'échelle régionale.</p>
<p><b>Priorité 2</b></p> <p><b>Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne</b></p>	
<p><b>Objectif spécifique 1</b></p>	<p><b><i>Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne</i></b></p> <p>Issue à 80 % de ressources renouvelables, la production d'énergie bretonne ne couvre que 13 % de la consommation finale régionale en 2018. La production locale électrique croit chaque année mais la Bretagne reste fortement dépendante des imports d'électricité (82 % en 2018).</p> <p>La région possède des potentiels de développement énergétiques diversifiés. Il est important d'encourager l'augmentation de la production d'énergie renouvelable en exploitant au mieux toutes les ressources existantes : éolien offshore et terrestre, solaire, biomasse, etc., en développant des vecteurs énergétiques innovants : biométhane, hydrogène, etc. et en impliquant les collectivités et les citoyens.</p> <p>La Région a confirmé cette ambition en adoptant dans son SRADDET la trajectoire Transition qui implique une division par 2 des émissions de GES à l'horizon 2040 par rapport à 2015. Dans le secteur de la production d'énergie, il s'agit d'atteindre une production annuelle renouvelable d'environ 45 000 GWh soit une multiplication par 6 par rapport à 2016 avec une évolution du mix énergétique régional :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire autonome en énergie et exportateur d'électricité, avec une forte prépondérance des énergies renouvelables et de récupération.</li> <li>• Un territoire indépendant des importations de biomasse combustible</li> <li>• Un territoire qui développe significativement le biogaz et réduit ses besoins d'importations de gaz.</li> </ul> <p>Pour atteindre ces résultats, le FEDER permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement de l'animation de filière pour répondre aux besoins du territoire régional et identifier les potentiels de développement d'énergies renouvelables.</li> <li>• Le soutien aux projets démonstrateurs pour démontrer la faisabilité technique et économique de solutions.</li> <li>• Le soutien aux projets structurant d'envergure régionale et/ou avec une valeur ajoutée pour le territoire (impact sociétal notamment).</li> </ul> <p>Le principal changement attendu est l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.</p>
<p><b>Objectif spécifique 2</b></p>	<p><b><i>Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique</i></b></p> <p>Avec près de 1,8 M de logements et 43,6 M de m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires, le bâtiment représente 44 % de la consommation énergétique finale de la région Bretagne et 18 % des émissions de GES du territoire. Le secteur industriel représente 13 % des consommations énergétiques et 7 % des GES.</p>

	<p>Afin d'atteindre les objectifs de réduction par 2 des émissions de GES énergétiques d'ici 2040 par rapport à 2015, inscrits dans son SRADDET, la Région Bretagne souhaite mobiliser tous les secteurs économiques.</p> <p>Compte tenu des enjeux et des moyens nécessaires pour réduire la demande en énergie, les pouvoirs publics en Bretagne sont conscients que le FEDER n'a pas vocation à être la solution unique pour engager la massification de la réhabilitation des bâtiments et des process industriels, mais il peut et doit avoir un effet levier pour l'innovation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs.</p> <p>Aussi, dans la droite ligne des échanges entre la Région et ses partenaires, les efforts doivent donc se concentrer autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de l'animation des filières pour permettre de mieux répondre aux besoins des maîtres d'ouvrage publics et privés et des professionnels du bâtiment</li> <li>▪ des missions d'animation territoriales de type conseil, accompagnement, ingénierie, aide à la décision auprès de tous les publics (particuliers, collectivités, entreprises...)</li> <li>▪ du soutien à des projets démonstrateurs permettant notamment d'aider les projets les plus innovants dans un objectif de diffusion des meilleures pratiques.</li> </ul> <p>Etant donné l'impact environnemental des matériaux, le FEDER doit aussi répondre à l'enjeu de la construction et de la rénovation de bâtiments résilients adaptés aux évolutions climatiques de type bâtiments passifs, à énergie positive et à faible impact environnemental, avec par exemple l'intégration de matériaux biosourcés et la mise en oeuvre de solutions économes en énergie grise.</p> <p>Le principal changement attendu est la réduction de la consommation d'énergie.</p>
<p><b>Objectif spécifique 3</b></p>	<p><b><i>Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents</i></b></p> <p>La Région Bretagne s'est engagée en adoptant dans son SRADDET la trajectoire Transition qui implique une division par 2 des émissions de GES à l'horizon 2040 par rapport à 2015. Elle fixe également un objectif de réduction des consommations énergétiques de 41 % d'ici 2050 par rapport à 2015. Dans le secteur de la production d'énergie, il s'agit d'atteindre une production annuelle renouvelable d'environ 45 000 GWh soit une multiplication par 6 par rapport à 2016.</p> <p>Pour atteindre ces objectifs ambitieux, l'une des conditions est de parvenir à une meilleure gestion de la production et des consommations d'énergie (effacement des pointes, production décentralisée et stockage de l'énergie) favorisant ainsi la diminution des consommations d'énergie et l'intégration des énergies renouvelables.</p> <p>La Région Bretagne a acquis ces dernières années une expérience et des compétences en matière de systèmes énergétiques intelligents par l'intermédiaire de plusieurs expérimentations et démonstrateurs de taille réelle mobilisant les acteurs du territoire et de la filière au sein du projet SMILE. Il convient de favoriser le changement d'échelle, avec davantage d'installations énergies renouvelables connectées, d'utilisateurs impliqués, une prise en compte de l'ensemble des usages (bâtiments, transports...), une plus grande intégration des compétences et le développement des solutions de stockage et d'interaction entre les différents flux énergétiques et leurs réseaux (électricité, gaz, chaleur).</p> <p>Le FEDER sera mobilisé pour participer au déploiement des projets de smart grids pour un impact sur les consommations d'énergie, la production d'énergie renouvelable décentralisée et l'apprentissage de la filière. Il soutiendra notamment le déploiement de smart grids sur les territoires avec un appui à l'ingénierie, l'animation et les investissements exemplaires (production, pilotage, stockage).</p>
<p><b>Objectif spécifique 4</b></p>	<p><b><i>Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques</i></b></p> <p>Le changement climatique interroge sur la capacité à maintenir ou améliorer la qualité de vie en Bretagne, la santé des populations et la préservation des ressources, tout en poursuivant les efforts de protection de l'environnement et des écosystèmes.</p> <p>Les évolutions climatiques sont susceptibles d'avoir un impact fort en Bretagne à l'horizon 2050 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un réchauffement en cours qui se poursuivra en toute saison avec une augmentation annuelle des températures moyennes comprise entre +1,2°C et +1,6 C.</li> <li>• Des précipitations annuelles qui ont augmenté par le passé mais devraient rester constantes.</li> <li>• Un assèchement des sols plus marqué avec un accroissement du nombre de jours favorables aux feux de forêt et aux mouvements de terrain (retrait-gonflement d'argiles, coulées de boues).</li> <li>• Une élévation du niveau moyen de la mer comprise entre 45 et 82 cm à l'horizon 2100, selon les scénarios, renforçant les aléas submersion et érosion sur les 2 700 kms de côtes bretonnes.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un risque de déviation des routes des tempêtes vers le Nord de la France</li> <li>• Une recrudescence des aléas d'inondation par crues et ruissellement.</li> </ul> <p>Face à ces évolutions, le territoire régional présente des vulnérabilités variables avec des différences marquées entre le secteur littoral et la Bretagne intérieure. La responsabilité de la Région dans ce domaine est de permettre aux acteurs d'agir ensemble dans un cadre structuré. Aussi, la Région se mobilise dans le cadre de sa feuille de route pour l'adaptation de la Bretagne au changement climatique votée en 2019 pour renforcer la résilience du territoire, développer ses capacités à anticiper et à encaisser les chocs, à retrouver son équilibre, tout en réduisant les risques.</p> <p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Anticiper les perturbations brutales ou lentes et en minimiser les effets</li> <li>Se relever et rebondir grâce à l'apprentissage, l'adaptation et l'innovation</li> <li>Évoluer vers un nouvel état en équilibre dynamique préservant la qualité de vie et l'environnement</li> </ol>
<b>Objectif spécifique 5</b>	<p><b><i>Préserver et reconquérir la biodiversité</i></b></p> <p>La Bretagne bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable, constituant un atout majeur en termes de paysages et de qualité de vie, de santé, d'attractivité, de capacité de résilience, de production agricole, ou encore de sources d'innovation, parmi tant d'autres services rendus par la biodiversité.</p> <p>Pourtant, comme ailleurs, elle connaît une forte dégradation de l'état et du fonctionnement des milieux naturels, des populations et des espèces de faune et de flore. Les effets de l'artificialisation et ses conséquences sur la dégradation des milieux, la disparition et la fragmentation des habitats naturels, les pollutions de l'eau et des sols en particulier, les pressions sur les ressources naturelles impactent directement les conditions d'accueil des milieux et les espèces. S'y ajoutent différents changements d'origine également anthropique (réchauffement climatique, modifications de la composition de l'eau et des sols, arrivées et dispersions d'espèces exotiques au caractère parfois envahissant), dont les effets croissants viennent alourdir les impacts sur la biodiversité.</p> <p>Ainsi, 21 % des espèces présentes en Bretagne sont menacées de disparition à court terme, dont 69 espèces d'oiseaux nicheurs, et 214 espèces de plantes vasculaires, alors même que la connaissance n'est pas suffisante pour étudier le risque de disparition pour les 3/4 de la biodiversité bretonne.</p> <p>Afin de stopper voire inverser cette tendance, des enjeux forts sont identifiés au niveau régional, pour lesquels des moyens spécifiques doivent être mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du patrimoine naturel (espèces, milieux, fonctionnalités et état de conservation), transfert et diffusion de ces connaissances pour sensibiliser et mobiliser sur les enjeux de biodiversité</li> <li>- Restauration des continuités écologiques sur l'ensemble du territoire régional</li> <li>- Protection, préservation et restauration des sites naturels, remarquables et ordinaires</li> <li>- Reconquête et renaturation des espaces dégradés ou artificialisés.</li> </ul>
<b>Objectif spécifique 6</b>	<p><b><i>Favoriser la mobilité urbaine durable</i></b></p> <p>L'accès aux villes et métropoles, qui concentrent emplois, services et commerces, est particulièrement problématique en Bretagne en raison de la forte dimension périurbaine du territoire. 48 % de la population bretonne y vit. Or, ces territoires périurbains sont bien souvent dépendants de l'usage de la voiture pour accéder aux villes-centre compte tenu de la forte dispersion de l'habitat qui rend complexe la mise en œuvre de services de transports collectifs performants. Cet usage prépondérant de la voiture solo à l'échelle des aires urbaines génère congestion et pollution. Répondre aux besoins de mobilité vers les villes, de façon solidaire, c'est-à-dire sans pénaliser les ménages les plus modestes, tout en apportant des solutions de mobilités durables, constitue un premier enjeu.</p> <p>Dans certaines villes, le manque d'alternatives à l'usage de la voiture solo pour l'ensemble des mobilités du quotidien ou saisonnières engendre un développement continu de l'usage de la voiture qui lui-même devient un frein au développement des modes alternatifs. Le 2<sup>ème</sup> enjeu, complémentaire, consiste ainsi à développer les alternatives à l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien : accès aux commerces, aux emplois, aux services, aux loisirs, aux écoles (etc.) mais aussi aux arrêts de transports collectifs.</p> <p>La mobilisation de FEDER sur ces sujets vise à inciter ou à conforter la collaboration entre les territoires, entre les acteurs publics et privés et entre les autorités organisatrices de mobilité, car l'évocation de ces enjeux souligne l'interdépendance des politiques systèmes de mobilité conduites et déployées dans les territoires. Si l'on veut s'inscrire dans une stratégie commune de décarbonation des mobilités, c'est bien l'ensemble de la chaîne des déplacements qui doit être prise en considération, des 1ers km réalisés, jusqu'aux derniers, et ce, quelles que soient les frontières administratives traversées.</p>

**Priorité 3****Favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très Haut Débit****Objectif spécifique 1*****Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton***

L'accessibilité numérique et la connexion au monde des territoires bretons via le développement des réseaux de télécommunications performants sont des enjeux majeurs pour le développement équilibré et l'aménagement du territoire breton dont l'une des principales caractéristiques et faiblesses reste son caractère périphérique.

Or, sur la base des seules intentions de déploiement des opérateurs privés, au maximum 40 % des foyers bretons et seulement 10 % du territoire pouvaient être couverts par du très haut débit à terme. Cela entraîne la Bretagne vers un risque avéré de fracture territoriale, doublée d'une fracture économique et sociale, compte tenu des impacts majeurs de l'accès au numérique pour le développement des entreprises et la cohésion sociale. Si aucune initiative publique n'avait été prise pour répondre à ce risque, de très nombreux territoires bretons, y compris ceux organisés autour de villes moyennes et comportant des acteurs économiques ou services publics essentiels au développement, se trouveraient marginalisés et en perte de compétitivité.

Face à ce risque réel, l'ensemble des collectivités bretonnes, avec le soutien de l'Etat et de l'Union européenne, s'est organisé pour déployer, dans les zones délaissées par les opérateurs privés, un nouveau réseau de télécommunication en fibre optique. La structuration de cette dynamique régionale garantit la mise en œuvre optimale du déploiement : la responsabilité de la gouvernance et de la coordination de la mise en œuvre du projet a été confiée au Syndicat Mixte Megalis Bretagne regroupant la Région, les Départements et les 59 EPCI bretons.

Ce déploiement n'a pas été conçu comme un acte technique garantissant l'accès à des services technologiques de pointe mais comme une ambition structurante d'aménagement équilibré du territoire et de développement durable, incluant performance économique, cohésion sociale et efficacité écologique.

Il doit faciliter la diffusion des connaissances et permettre de moderniser les services publics. Il est également facteur de compétitivité pour les entreprises (économie numérique) et permet un déploiement rapide des nouveaux usages et la diffusion de l'innovation ; la S3 actualisée en 2020 a d'ailleurs confirmé le numérique comme domaine d'innovation stratégique, mais également comme l'une des composantes de l'axe transversal. Important facteur d'inclusion, il permet d'amplifier la fourniture de services aux personnes et de pallier les réorganisations des services publics et privés qui se traduisent le plus souvent par l'accroissement des distances d'accès. La diffusion du numérique à nombre d'activités économiques et humaines est enfin un puissant facteur de la transition écologique et énergétique.

**Priorité 4****Accompagner les parcours d'accès aux connaissances, aux compétences et aux métiers tout au long de la vie****Objectif spécifique 1*****Soutenir la formation des personnes en recherche d'emploi***

Le Service public régional de la formation professionnelle (SPRFP) a été officialisé par la loi du 5 mars 2014 et a permis d'ouvrir à chacun le droit de bénéficier d'une formation qualifiante. La Loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a profondément modifié le contexte de la formation professionnelle en recomposant le droit à la formation pour lui apporter une dynamique centrée sur l'individu, avec notamment la création d'un compte personnel de formation.

En outre, les finalités de la sécurisation des parcours sont liées à l'anticipation et au développement des compétences et de l'employabilité. Par ailleurs, le marché du travail français est marqué par une augmentation du nombre de transitions et réorientations professionnelles, renforcées par la crise sanitaire actuelle (COVID-19).

L'enjeu est de préparer les actifs de demain à ces mobilités, afin qu'elles soient choisies plutôt que subies et qu'elles s'inscrivent dans des parcours professionnels ascendants.

Pour ouvrir le champ des possibles, il convient d'accompagner les publics cibles en amont des formations comme en aval pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi sur l'ensemble du territoire par :

- Une individualisation des parcours en partant des besoins de la personne et la rendant autonome dans la conduite de son parcours ;

- Un lien renforcé avec l'entreprise ;

- Une valorisation et un développement des compétences socles et des compétences transverses des personnes.

Dans ce cadre, la Région souhaite contribuer à l'évolution de la formation en apportant des réponses toujours mieux adaptées et innovantes au regard des besoins actualisés de l'économie bretonne et des publics ciblés. L'objectif est de développer une offre renouvelée de formation autour de deux gammes de propositions, l'une dédiée à la préparation de projet et au renforcement des compétences, l'autre autour de l'accès à la qualification des personnes en recherche d'emploi.

## Section 2 - Descriptif des Priorités et objectifs

### Priorité 1 (FEDER) - Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux entreprises et à la transition numérique

#### Objectif spécifique 1.1 – Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen et accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes

##### Type d'actions :

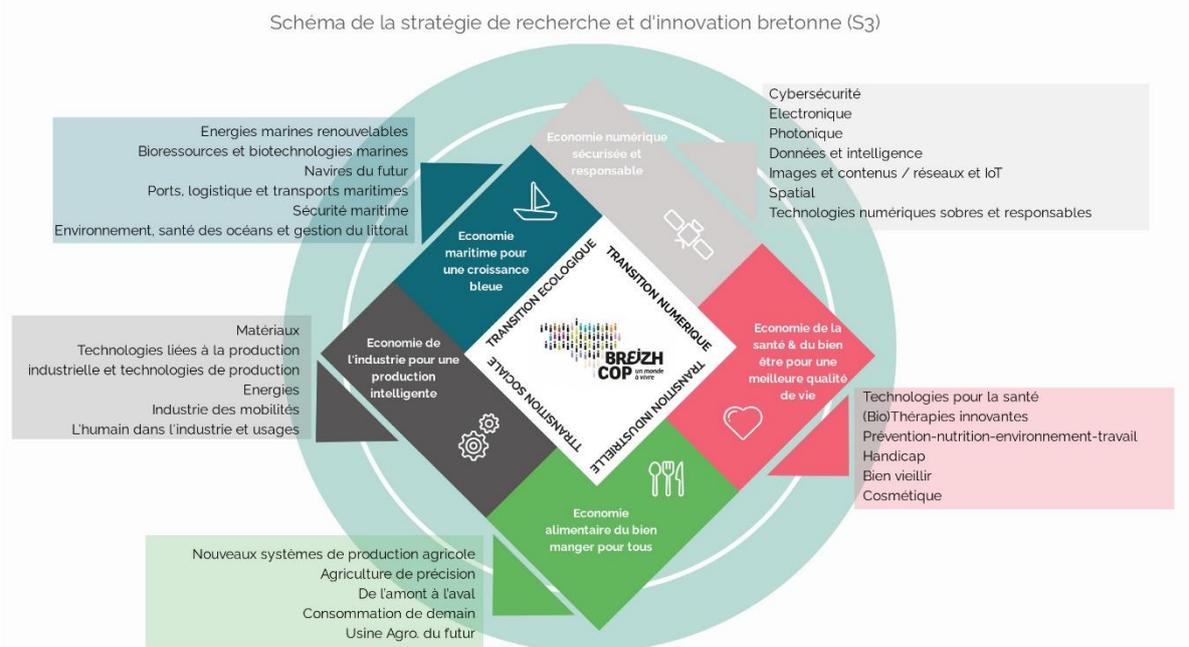
En appui d'une évaluation de la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) 2014-2020, le processus participatif et collaboratif de construction de la S3 2021-2027, mené tout au long de l'année, a permis d'identifier, d'une part, cinq Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS), chacun présentant une feuille de route partagée et étant précisé par des leviers thématiques spécifiques :

- Economie maritime pour une croissance bleue
- Economie alimentaire du bien manger pour tous
- Economie numérique sécurisée et responsable
- Economie de l'industrie pour une production intelligente
- Economie de la santé et du bien-être pour une meilleure qualité de vie

Et, d'autre part, un axe transversal focalisé sur l'accompagnement des grandes transitions :

- Transitions numériques et industrielles
- Transitions écologiques et environnementales
- Transitions sociales.

La S3 2021-2027 adresse ainsi de manière schématique les priorités suivantes :



Pour sa déclinaison opérationnelle, la S3 2021-2027 pourra s'appuyer sur :

- Une gouvernance renouvelée à la fois stratégique et opérationnelle, permettant un pilotage resserré, une concertation large, et une évolution en continu de la S3 sur toute la période ;
- Des feuilles de routes partagées sur les Domaines d'innovation stratégiques, précisant des plans d'actions sur des leviers thématiques, y compris à l'échelle des coopérations inter-régionales ;
- Des orientations transversales, appelant des interventions et des dispositifs renouvelés ;
- Des écosystèmes structurés sur des thématiques d'avenir (Cybersécurité, Biotechnologies, Technologies de Santé...) et sur l'accompagnement des transitions (DIH-Bretagne, Economie circulaire...).

D'un point de vue budgétaire, elle s'appuiera en particulier sur les deux documents de programmation cadres pluriannuels que sont le CPER Etat-Région (& collectivités) 2021-2027 et le Programme Opérationnel FEDER / FSE+ 2021-2027, auxquels viennent s'ajouter des plans de relance de l'économie dans le contexte de la crise du Covid-19, articulés entre Europe, Etat et Régions.

A travers le prisme de la S3 2021-2027, il s'agit plus précisément de mobiliser le FEDER pour :

### 1. Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen :

La Recherche constitue un maillon fondamental dans le paysage breton qu'il convient de consolider en particulier dans sa dimension d'excellence au niveau européen. Pour ce faire, il est prévu de concentrer le PO FEDER sur 2 aspects principaux, qui s'articulent pleinement avec les outils et cadres de financement nationaux et européens (CPER, Horizon Europe) :

- *Les infrastructures de recherche*, en focalisant sur les infrastructures de dimension nationale et européenne, centrées sur la S3, avec une attention sur le degré de mutualisation et d'ouverture à d'autres acteurs que les seuls acteurs académiques porteurs. Il s'agit essentiellement d'opérations identifiées dans le Contrat de Plan Etat-Région, auxquelles pourront s'ajouter quelques équipements régionaux structurants (numérique, flotte océanographique...).

- *L'intégration de la recherche bretonne dans l'espace européen de la recherche* : il s'agit ici de formaliser les soutiens à des programmes de recherche d'ambition européenne sur les priorités de la S3 (réseaux d'acteurs de la recherche sur des leviers à dimension européenne, chaires industrielles internationales, post-doctorants de haut niveau à profil international (Seal Of Excellence...) ainsi qu'à la plateforme régionale de projets européens 2PE-Bretagne qui œuvre à l'accompagnement de projets et contribue directement à l'observatoire régional des programmes européens ainsi qu'à la co-animation du réseau régional NOE Bretagne, aux côtés des réseaux d'innovation.

### 2. Accroître les synergies recherche/entreprises et le développement de l'innovation partout et pour tous, sur les priorités de la S3 :

Le soutien à l'innovation, dans son acception la plus large, constitue le rouage majeur de la déclinaison de la S3, pour accompagner la transformation de l'économie bretonne. Il s'agit ici de soutenir l'ensemble de la chaîne de valeur de l'innovation, de la valorisation de la recherche jusqu'au développement et l'expérimentation d'innovations sur le marché, sur les priorités de la S3. Plus précisément, il s'agit d'accompagner :

- *Le transfert de technologies et l'émergence de dynamiques d'innovation* : le FEDER sera mobilisé pour des actions et acteurs de la maturation, du ressourcement, du transfert technologique, de la structuration et de la diffusion de l'innovation, y compris à travers des actions régionales accompagnant l'entrepreneuriat étudiant et l'incubation d'entreprises innovantes. Il s'agit tout d'abord de faire émerger des activités innovantes issues des laboratoires de recherche publics ou privés, des centres d'innovation technologique, etc. et d'accompagner leur transfert, dans des entreprises existantes ou par la création d'entreprises innovantes. Ensuite, il s'agit de sensibiliser, d'animer des dynamiques en matière d'innovation ou d'entrepreneuriat innovant, en particulier les étudiants, doctorants etc. Cette action visera donc les réseaux d'innovation et du transfert de technologies : PEPITE Bretagne, SATT Ouest Valorisation, Technopoles/French Tech, Centres d'innovation technologique, plateformes technologiques.

- *Les projets de recherche collaborative et dynamiques d'innovation collectives* : il s'agit ici d'accompagner des projets collaboratifs/collectifs sur des domaines d'innovation stratégiques de type plateformes, démonstrateurs, expérimentations... et de projets partenariaux entre centres de recherche académique, structures d'innovation et entreprises, en lien notamment avec les pôles de compétitivité présents en Bretagne. Pourront être ciblés ici à la fois les projets collaboratifs de R&D (appels à projets...), des projets d'expérimentation, mais aussi des outils structurants de RDI sur des secteurs prioritaires mobilisant les laboratoires, les acteurs de l'innovation et les entreprises d'un même domaine/levier thématique.

- *Les projets industriels innovants* : de manière ciblée, il s'agit de soutenir directement les projets des entreprises à fort impact pour le territoire en terme d'emploi et/ou d'effet d'entraînement, notamment dans le cadre de la démarche vers l'Industrie « du Futur » pour permettre l'adaptation aux transitions, la (re)localisation d'activités et la transformation du tissu industriel breton par l'innovation (PME et ETI).

- *L'innovation sociale* : il s'agira de soutenir les 4 incubateurs / Tags bretons, des projets de filière (Bien vieillir, l'alimentation durable etc), mais aussi des expérimentations territoriales d'innovation sociale ;

- *La structuration de la gouvernance, de la mise en œuvre et du suivi de la S3* : soutien aux travaux d'animation des DIS (Domaines d'Innovation Stratégiques de la S3) et des actions transversales (DIH-Bretagne,...), au suivi, à l'évolution/évaluation (observatoire, réseau NOE Bretagne,...) ainsi qu'à la coordination globale de la S3 par le Conseil régional.

#### ↪ Liste des opérations d'importance stratégique :

Pas d'opération d'importance stratégique identifiée à ce stade

#### ↪ Principaux groupes cibles :

Seront principalement visés :

- Organismes de recherche publics et privés, tels que les universités et grandes écoles, ainsi que leurs groupements ou établissements associés ;
- Organismes de diffusion des connaissances et de transfert de technologies ;
- Pôles d'innovation ;
- Associations ;
- Entreprises et groupements d'entreprises ;
- Collectivités locales et leurs groupements ;
- Établissements publics ;

Cette liste n'est pas limitative.

#### ↪ Territoires spécifiques ciblés :

Sans objet pour cet OS

#### ↪ Actions interrégionales et transnationales :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

#### ↪ Utilisation prévue des instruments financiers :

Ce point sera complété à l'issue des travaux d'évaluation ex-ante sur l'utilisation des fonds européens sous forme d'instruments financiers, en cours à date de finalisation de cette première version de programme

#### ↪ Indicateurs de réalisation et de résultats :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

#### ↪ Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

## Objectif spécifique 1.2 – Renforcer le potentiel productif de la Bretagne

### Type d'actions :

#### 1. Accompagner toutes les phases sensibles de développement de l'entreprise en vue de conforter sa compétitivité :

La stratégie de la Région en matière de financement des entreprises répond à un triple enjeu :

- assurer la meilleure efficacité de l'action publique en la positionnant résolument sur les créneaux où son intervention est déterminante et légitime, soit parce qu'elle est seule, soit parce qu'elle peut y déployer des effets de levier importants sur l'investissement privé ;
- assurer aux entreprises une offre complète afin de répondre à une grande diversité de besoins. De fait, les réponses à apporter ne sont pas les mêmes selon les secteurs, les tailles d'entreprises ou les projets, en fonction de leur situation, selon qu'il s'agit de création, de développement ou de mutations. Cette préoccupation conduit le Conseil régional à rechercher la meilleure couverture possible de l'ensemble des besoins avérés, en haut comme en bas de bilan, et, dans ce but, à combler les éventuels créneaux non couverts ;
- assurer une offre souple et adaptable, afin de répondre aux évolutions rapides et fréquentes des besoins, selon les secteurs et le contexte économique.

La mobilisation de FEDER en appui à cette stratégie se conçoit sur les outils où elle peut être massive et sécurisée. Ainsi, sur la période 2007-2013, la Région a confié 2 M€ de fonds européens à Bpifrance pour la constitution d'un fonds de garantie. Dans le prolongement de l'étude ex-ante préalable à la mobilisation de fonds européens en ingénierie financière, la Région a choisi de concentrer l'intervention des fonds FEDER sur la création d'un fonds de co-investissement, Breizh Up, mesure phare de la programmation 2014-2020. Enfin, dans un contexte inédit de crise sanitaire et financière générant beaucoup d'incertitude, une dotation du dispositif de prêts Rebond constitué auprès de Bpifrance est venue apporter une solution opérationnelle de financement pour renforcer la trésorerie des PME du territoire.

L'étude ex-ante qui s'achèvera fin 2020 dans un contexte inédit constitue le préalable à la structuration d'une nouvelle stratégie d'intervention en ingénierie financière pour la période 2021-2027.

Par ailleurs, s'il devait y avoir recours aux dispositifs d'aides directes, il s'envisagerait via des appels à projets ciblant certaines filières ou acteurs économiques dans le respect des règles communautaires applicables aux aides d'Etat.

#### 2. Améliorer les performances des PME par des actions à dimension collective :

Les actions à dimension collective sont des projets à destination d'un groupe de PME, ayant pour objectif d'améliorer la compétitivité des entreprises, par des accompagnements autres que des aides financières directes. Ces actions sont mises en œuvre par des porteurs de nature diverse (consulaire, groupe d'entreprise, collectivité, organisation professionnelle...) ayant la capacité de mobiliser les entreprises et de coordonner cette dynamique partenariale.

Les actions à dimension collective peuvent se décliner de différentes façons :

- en termes de périmètre : elles peuvent être sectorielles ou non, cibler un territoire ou avoir une échelle régionale
- en termes de modalités : elles peuvent proposer des offres de services très diversifiées avec un accompagnement individuel (diagnostic, conseil, accompagnement...) et/ou collectif (atelier d'informations, réunions d'échanges, rencontres avec des experts, visites de cas pratiques...) avec des durées et des fréquences variables.

Les actions à dimension collective présentent plusieurs intérêts :

- une opportunité pour améliorer la compétitivité des entreprises, notamment les moins structurées, en mobilisant des ressources externes (prestation de conseil par exemple) sur des enjeux stratégiques (ressources humaines, performance industrielle, commercial, digitalisation, achats...)
- une mise en réseau des acteurs économiques bretons, que ce soit dans le cadre de dynamique sectorielle ou intersectorielle, qui favorise l'échange d'expériences, lutte contre l'isolement des dirigeants d'entreprises, et contribue à l'émergence de véritables projets, susceptibles de générer des gains de compétitivité importants
- un outil privilégié pour sensibiliser les entreprises à accélérer les transitions en lien avec les mutations économiques auxquelles elles doivent s'adapter (énergétique, numérique, industrie du futur, économie de la fonctionnalité, cybersécurité...).

#### 3. Encourager le développement d'activités de l'économie sociale et solidaire :

L'objectif est de soutenir les structures porteuses de programmes d'actions favorisant le développement d'activités économiques « d'utilité sociale » (structures de l'accompagnement notamment). Les actions pourront prendre différentes formes (accompagnements collectifs et individuels : prestations de conseil, formations etc).

➤ Liste des opérations d'importance stratégique :

Pas d'opération d'importance stratégique identifiée à ce stade

➤ Principaux groupes cibles :

Les principaux bénéficiaires pour cet OS sont :

- les TPE, PME ou groupements de PME,
- les organismes d'ingénierie financière,
- les organismes fédérateurs de l'économie bretonne (chambres consulaires, fédérations professionnelles, groupements d'entreprises, associations en lien avec les entreprises, agences de développement...),
- les collectivités territoriales et leurs groupements,
- les acteurs de l'économie sociale et solidaire et en particulier les structures d'accompagnement.

Cette liste n'est pas limitative.

➤ Territoires spécifiques ciblés :

Sans objet pour cet OS

➤ Actions interrégionales et transnationales :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

➤ Utilisation prévue des instruments financiers :

Ce point sera complété à l'issue des travaux d'évaluation ex-ante sur l'utilisation des fonds européens sous forme d'instruments financiers, en cours à date de finalisation de cette première version de programme

➤ Indicateurs de réalisation et de résultats :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

➤ Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

## Objectif spécifique 1.3 – Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de stratégies numériques

### Type d'actions :

#### 1. Assurer le développement d'un numérique inclusif

Les actions soutenues devront permettre de développer la Bretagne numérique inclusive grâce à la valorisation des stratégies numériques locales répondant aux enjeux des territoires et dans une optique de mutualisation des financements locaux, nationaux et européens.

Ainsi, pourraient être soutenues les actions suivantes :

- Actions en faveur des acteurs de la médiation numérique en Bretagne en cohérence avec le programme « Hubs territoriaux pour soutenir les actions locales d'inclusion numérique » labellisés par la Banque des territoires ;
- Actions en faveur de la professionnalisation des médiateurs numériques (construction des parcours de formation des médiateurs, évolution des pratiques pédagogiques des médiateurs, développement de supports pédagogiques communs d'accompagnement des apprenants, mise en relation de réseaux d'acteurs de médiation numérique au sein de coopératives de pratiques pédagogiques transverses, contribution à la reconnaissance du métier de médiateur numérique et d'aidants numériques capable d'accompagner les citoyens dans leurs parcours numériques tout au long de leur vie) ;
- Actions en faveur du développement des pratiques numériques et favorisant l'innovation pédagogique au sein des établissements publics locaux d'enseignement en collaboration avec l'académie de Rennes ;

La sélection des actions se fera majoritairement par le biais d'un appel à projets régional visant le développement d'un numérique inclusif et de services publics accessibles.

Les critères de sélection privilégiés sont les suivants :

- Gouvernance proposée (fédération maximale des acteurs intéressés sur le territoire breton)
- Caractère mutualisable et transférable de la méthodologie et des résultats du projet (infrastructures ouvertes, données ouvertes, interopérabilité ...)
- Impact environnemental et éthique du numérique apprécié notamment au prisme du référentiel label numérique responsable et du référentiel général d'accessibilité pour les administrations.

#### 2. Promouvoir le développement de services numériques fondés sur une stratégie régionale de la donnée

Les actions soutenues devront permettre de développer des services publics numériques sans frontière ou interterritoriaux avec pour objectif de proposer aux usagers des services publics numériques de bout en bout, personnalisés et interopérables.

Ainsi, pourraient être soutenus les projets et services suivants :

- Service d'identification unifiée permettant l'accès aux services en ligne en fédérant les identités pour tous les usagers (particuliers, entreprises et agents publics) et le compte numérique citoyen breton ;
- Infrastructures et services numériques mutualisés favorisant le développement de communs numériques et permettant la mise à disposition de données fondées sur des standards en API et en téléchargement ;
- Systèmes d'information modernisés selon un cadre commun d'urbanisation des systèmes d'information ;
- Projets favorisant une approche partenariale à l'échelle régionale entre acteurs publics (GéoBretagne, Service Public Métropolitain de la Donnée, DATARMOR-Pôle de Calcul et de Données pour la Mer, Portails Open Data, EskemmData...) pour contribuer collectivement au service public de la donnée et s'engager dans une démarche de régulation de l'écosystème du territoire ;
- Projets promouvant le « Self Data Territorial » consistant à la « production, l'exploitation et le partage de données personnelles par les individus, sous leur contrôle et à leurs propres fins » afin de développer le pouvoir d'agir des citoyens, leur permettre d'agir sur les politiques publiques et d'accéder à des services personnalisés avec leur consentement express.

Les critères de sélection privilégiés sont les suivants :

- Gouvernance proposée (fédération maximale des acteurs intéressés sur le territoire breton)
- Caractère mutualisable et transférable de la méthodologie et des résultats du projet (infrastructures ouvertes, données ouvertes, interopérabilité ...)
- Accessibilité et sécurité des services déployés appréciées au prisme du référentiel général d'accessibilité pour les administrations, du référentiel général de sécurité et du RGPD

- Impact environnemental apprécié au prisme du référentiel label numérique responsable et intégré tout au long de la vie des services numériques.

### 3. Valoriser des lieux d'innovation interdisciplinaire au bénéfice de l'action publique

Les actions soutenues devront permettre de valoriser et développer le réseau des tiers lieux du territoire breton, se situant aux carrefours des enjeux de culture numérique, de dynamisme économique et d'innovation sociale.

Ainsi, pourraient être soutenues les projets suivants :

- Au sein de lieux d'innovation pluridisciplinaires, constitution de coalitions d'acteurs pour explorer, expérimenter et déployer des projets d'envergure régionale dans une temporalité courte en réinterrogeant les modèles (techniques, juridiques, économiques et organisationnels) ;
- Initiatives en faveur de la création d'un laboratoire éthique numérique transdisciplinaire ayant pour ambition de porter les questions d'éthique numérique de manière prospective pour anticiper les défis de société de demain et outiller la mise en œuvre opérationnelle des feuilles de route BreizhCop (transition énergétique, transformation des territoires, responsabilité environnementale...)
- Au sein des incubateurs ou désincubateurs de services numériques, élaboration, formation et déploiement de référentiels d'évaluation des innovations à impact écologique.

Les critères de sélection privilégiés sont les suivants :

- Gouvernance proposée (fédération maximale des acteurs intéressés sur le territoire breton)
- Caractère mutualisable et transférable de la méthodologie et des résultats du projet.

### 4. Promouvoir un numérique responsable

Les actions soutenues favoriseront l'émergence d'une politique de développement numérique responsable à l'échelle régionale.

Ainsi, pourraient être accompagnés les projets suivants :

- Projets visant la labellisation des activités numériques des acteurs publics dans le cadre du label numérique responsable porté par l'INR ;
- Projets visant la conception d'outils de monitoring numérique environnementaux fondés sur l'exploitation de données permettant un fonctionnement énergétique optimisé ;
- Actions visant l'acculturation et l'acquisition de compétences relatives au numérique responsable.

La sélection des projets visant la labellisation pourra être adressée par le biais d'un appel à projets régional.

Les critères de sélection privilégiés sont les suivants :

- Gouvernance proposée (fédération maximale des acteurs intéressés sur le territoire breton)
- Caractère mutualisable et transférable de la méthodologie et des résultats du projet.

#### 🔗 Liste des opérations d'importance stratégique :

Pas d'opération d'importance stratégique identifiée à ce stade

#### 🔗 Principaux groupes cibles :

Les principaux bénéficiaires pour cet OS sont :

- Collectivités et leurs groupements
- Etablissements publics et leurs groupements
- Entreprises ou groupements d'entreprises
- Associations
- Etat et services déconcentrés.

Cette liste n'est pas limitative.

↳ Territoires spécifiques ciblés :

Cet OS pourra être intégré au volet développement urbain intégré du Programme opérationnel.

↳ Actions interrégionales et transnationales :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

↳ Utilisation prévue des instruments financiers :

Sans objet pour cet OS

↳ Indicateurs de réalisation et de résultats :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

↳ Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

**Priorité 2 (FEDER) - Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne****Objectif spécifique 2.1 – Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne**

## Type d'actions :

**1. Projets concourant au développement des énergies renouvelables**

Sauf exception, les projets mentionnés ci-dessous seront sélectionnés sur la base d'appels à projet dont le règlement précisera, au cas par cas, les critères d'éligibilité. A titre d'exemple et sans que cette liste soit limitative, pourront être soutenus :

- Soutien à l'émergence et au développement d'unités de production utilisant des énergies renouvelables, à partir de toutes sources renouvelables (dont les énergies marines) ou en substitution d'énergie fossile
- Soutien à la distribution, y compris les stations d'avitaillement/recharge pour favoriser l'utilisation des ENR en mobilité. Pourront être intégrées dans cet objectif spécifique les actions concourant à renforcer l'accueil et l'exploitation des énergies renouvelables en Bretagne (ex : infrastructures de livraison, de construction, de maintenance, notamment sur les zones portuaires...)
- Soutien au développement des ENR (production et stockage) dans les bâtiments déjà efficaces, y compris le raccordement à un réseau de chaleur ou le remplacement des chaudières gaz ou fioul en fin de vie
- Soutien aux systèmes de récupération et de distribution de chaleur fatale
- Soutien aux projets de production et de stockage de combustibles issus de ressources renouvelables, notamment à partir de biomasse
- Soutien aux projets de production d'hydrogène issu de ressources renouvelables ainsi que les procédés de valorisations de ses co-produits, et des systèmes nécessaires à son stockage, sa distribution et son acheminement
- Soutien aux projets d'autoconsommation collective et de boucles énergétiques locales favorisant la solidarité énergétique permettant de produire localement une ou plusieurs énergies de source renouvelable, qu'elles concernent de la production électrique, ou thermique. Cette énergie doit être consommée sur place à travers un réseau local connecté spécialement mis en œuvre, qui peut être connecté à un réseau classique.

Dans ce cadre, il pourra être envisagé de soutenir la conversion des EnR dans les usages : équipements, matériels et véhicules utilisant les carburants dits « alternatifs » au sens de la directive 2014/94/UE sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs.

Les critères et modalités de soutien, de même que les dépenses éligibles, seront définis dans des appels à projets spécifiques.

Les projets devront s'inscrire dans une logique de respect de l'environnement ; les démarches de concertation sont encouragées afin de lever les freins concernant leur acceptabilité par les populations riveraines, de même que les actions de valorisation à l'issue des projets.

Les projets devront également être en cohérence avec les principes horizontaux suivants : égalité des chances, non-discrimination, égalité entre les hommes et les femmes, et développement durable. En particulier, ils devront s'inscrire dans le principe de hiérarchie des usages et des modes de traitement du SRB et du PRPGD.

Les projets respecteront les critères techniques environnementaux définis dans le cadre des appels à projets spécifiques à chaque dispositif.

Une attention particulière sera portée sur les projets situés en zone Natura 2000 et plus globalement à l'articulation entre production énergétique et préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, il sera demandé que les projets soient dimensionnés de façon à obtenir la meilleure valorisation énergétique possible (optimisation des procédés, diversification des usages...).

**2. Actions d'animation et de structuration des filières**

- Projets permettant de connaître, évaluer et suivre la production et la mobilisation des ressources énergétiques : ex observatoire, études
- Projets permettant d'évaluer les impacts environnementaux de mobilisation des ressources énergétiques (sols, air, GES, ...) et de mettre en place des démarches de suivi-qualité (exemples normes, labels)
- Missions de structuration de la filière et émergence de projets : ex : centre de ressources pour les filières, retours d'expériences et capitalisation, montée en compétence des relais territoriaux et des prescripteurs, animation des professionnels et entreprises

- Actions de sensibilisation et de mobilisation qui permettront d'orienter les maîtres d'ouvrage renouvelable et d'usages de vecteurs énergétiques adaptées. Ces actions pourront prendre la forme de sensibilisation, d'actions de planifications, d'études ou diagnostics de faisabilité de projets
- Actions de conception de formation (dont la formation des formateurs), d'aide à l'ingénierie de formation et aux montages/développement de formation nouvelles en vue d'une montée en compétences des professionnels et des maîtres d'ouvrage.

#### ↪ Liste des opérations d'importance stratégique :

Pas d'opération d'importance stratégique identifiée à ce stade

#### ↪ Principaux groupes cibles :

Les principaux bénéficiaires pour cet OS sont :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, et leurs opérateurs publics et privés
- Établissements et organismes publics
- Associations
- Entreprises
- Bailleurs sociaux.

Cette liste n'est pas limitative.

#### ↪ Territoires spécifiques ciblés :

Cet OS pourra être intégré au volet développement urbain intégré du Programme opérationnel.

#### ↪ Actions interrégionales et transnationales :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

#### ↪ Utilisation prévue des instruments financiers :

Ce point sera complété à l'issue des travaux d'évaluation ex-ante sur l'utilisation des fonds européens sous forme d'instruments financiers, en cours à date de finalisation de cette première version de programme

#### ↪ Indicateurs de réalisation et de résultats :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

#### ↪ Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

## Objectif spécifique 2.2 – Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique

### Type d'actions :

#### 1. Actions d'animation et de structuration des filières

- Projets permettant de connaître, évaluer et suivre le parc bâti : ex : études, instrumentation et suivi de bâtiment ou encore de mise en place de normes ou de labels.
- Missions de structuration des filières et émergence de projets : ex : centre de ressources pour les filières, mise en réseau et échange d'expériences et de bonnes pratiques (retours d'expériences et capitalisation, éditions de guides...), actions de communication, soutien à la création des FDES (fiche de déclaration environnementale et sanitaire notamment pour les matériaux biosourcés), animation et accompagnement-coordination des acteurs y compris les relais territoriaux, les prescripteurs, les entreprises et les professionnels du bâtiment.
- Actions concourant à augmenter la capacité des acteurs régionaux, collectivités territoriales ou acteurs économiques, à mettre en œuvre des stratégies de massification de la rénovation énergétique à l'échelle de parcs immobiliers (publics et privés) ou d'entreprises.
- Accompagnement des acteurs régionaux, collectivités territoriales ou acteurs économiques, au travers d'opérations partenariales en faveur de la maîtrise de l'énergie (études, audits énergétiques...).
- Actions de sensibilisation qui permettront d'orienter les maîtres d'ouvrage vers des solutions d'efficacité énergétique adaptées. Ces actions pourront prendre la forme de sensibilisation, d'études, d'actions de planification, ou de diagnostics de faisabilité de projets.
- Actions de conception de formation (dont la formation des formateurs), d'aide à l'ingénierie de formation et aux montages/développement de formations nouvelles en vue d'une montée en compétences (techniques, réglementaires et économiques) des professionnels du bâtiment et des maîtres d'ouvrage.
- Actions de création d'outils financiers (structure, produits...) concourant à la massification de la rénovation énergétique des parcs immobiliers (publics et privés).

#### 2. Projets démonstrateurs

- Soutien à des investissements exemplaires visant les meilleurs standards énergétiques et bioclimatiques et innovants pour le territoire régional. A ce titre les soutiens seront conditionnés à la mise à disposition des données technico-économiques des projets, à la place d'actions de diffusion de bonnes pratiques qui en sont issues, et d'indicateurs de fonctionnement des équipements.

Les critères et modalités de soutien, de même que les dépenses éligibles seront définis dans des appels à projets spécifiques.

En complémentarité de la mise en œuvre de ces actions, l'enveloppe financière de relance REACT-EU intégrée au programme opérationnel 2014-2020 interviendra massivement en faveur de la transition verte, et particulièrement sur la rénovation énergétique du bâti.

### Liste des opérations d'importance stratégique :

Pas d'opération d'importance stratégique identifiée à ce stade

### Principaux groupes cibles :

Les principaux bénéficiaires identifiés pour cet OS sont :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, et leurs opérateurs publics et privés
- Établissements et organismes de droit public
- Chambres consulaires
- Associations
- Groupements d'intérêt public
- Entreprises
- Bailleurs sociaux
- Copropriétés privées

Cette liste n'est pas limitative.

↻ Territoires spécifiques ciblés :

Cet OS pourra être intégré au volet développement urbain intégré du Programme opérationnel.

↻ Actions interrégionales et transnationales :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

↻ Utilisation prévue des instruments financiers :

Ce point sera complété à l'issue des travaux d'évaluation ex-ante sur l'utilisation des fonds européens sous forme d'instruments financiers, en cours à date de finalisation de cette première version de programme

↻ Indicateurs de réalisation et de résultats :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

↻ Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

**Objectif spécifique 2.3 – Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage****Type d'actions :****1. Projets démonstrateurs**

Les projets mentionnés ci-dessous seront sélectionnés (sauf exception) sur la base d'appels à projets dont le règlement précisera, au cas par cas, les critères d'éligibilité. A titre d'exemple, et sans que cette liste soit limitative, pourront être soutenus :

- Etudes et ingénierie (technique, organisationnelle, sociologique, juridique et financière) liées au développement des projets
- Démarches opérationnelles expérimentales de mise en œuvre de systèmes énergétiques intelligents : animation et pilotage, mobilisation des acteurs et recrutement de participants nécessaires à la bonne opérationnalité des smart grids (particuliers, tertiaires, PME, collectivités, établissements publics), accompagnement et évaluation
- Investissements relatifs à différentes briques d'un réseau énergétique intelligent et intégrées de manière partielle ou totale : Technologies de l'Information et de la Communication (suivi de consommation détaillée, état du réseau), équipements de réseaux, outils de prévision et de modélisation, équipements de production d'énergies renouvelables, équipements d'efficacité énergétique...
- Equipements associés au pilotage centralisé des systèmes énergétique intelligents
- Equipements de conversion et de stockage (démonstrateurs, recherche de modèles économiques), équipements et réseaux favorisant la mutualisation des flux énergétiques à l'échelle du territoire ou de l'îlot (électricité, chaleur, gaz)

**2. Projets structurant d'envergure régionale et/ou démontrant une valeur ajoutée particulièrement élevée pour le territoire****3. Actions d'animation et de structuration des filières**

- Soutien aux actions de mise en réseau des acteurs dans le domaine des smart grids et au développement de plate-formes d'animation territoriale et d'accompagnement des porteurs de projets
- Missions de structuration de la filière et émergence de projets
- Veille et diffusion des bonnes pratiques (colloques, brochures, site internet...)

Les critères et modalités de soutien, de même que les dépenses éligibles seront définis dans des appels à projets spécifiques.

**Liste des opérations d'importance stratégique :**

Pas d'opération d'importance stratégique identifiée à ce stade

**Principaux groupes cibles :**

Les principaux bénéficiaires pour cet OS sont les suivants :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, et leurs opérateurs publics et privés
- Établissements et organismes publics
- Associations
- Groupements d'intérêt public
- Entreprises.

Cette liste n'est pas limitative.

**Territoires spécifiques ciblés :**

Sans objet pour cet OS.

➤ Actions interrégionales et transnationales :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

➤ Utilisation prévue des instruments financiers :

Ce point sera complété à l'issue des travaux d'évaluation ex-ante sur l'utilisation des fonds européens sous forme d'instruments financiers, en cours à date de finalisation de cette première version de programme

➤ Indicateurs de réalisation et de résultats :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

➤ Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

## Objectif spécifique 2.4 – Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques

### Type d'actions :

#### 1. Soutien aux actions visant à améliorer la connaissance et le suivi

- ✓ Développement des connaissances et expertise sur les risques
  - Observatoire régional du changement climatique et de l'adaptation
  - Réseaux d'observation participatifs des effets du changement climatique (eau, biodiversité, îlots de chaleur...)
  - Réseau d'observation de la vulnérabilité des territoires littoraux face aux risques causés par le changement climatique
- ✓ Diffusion et transfert des connaissances

#### 2. Soutien aux actions permettant de renforcer la gouvernance, les capacités des acteurs du territoire et la résilience des organisations

- ✓ Former et outiller les collectivités territoriales en matière d'adaptation au changement climatique
  - Montée en capacité et formation des collectivités territoriales
  - Consolidation et déploiement d'outils d'aide à la décision
  - Développement de politiques publiques intégrées en matière d'adaptation
- ✓ Mettre en place des organisations territoriales résilientes
  - Formation des équipes à la gestion de crise et à la réduction des vulnérabilités
  - Maintien des services essentiels en cas de crise
  - Développement de pratiques favorisant le fonctionnement résilient (autonomie, polyvalence, communication à distance, etc.)

#### 3. Soutien aux actions d'éducation et de sensibilisation, acculturation pour une population résiliente

- ✓ Sensibiliser et former les jeunes, les équipes pédagogiques
  - Montée en capacité et formation, en milieu scolaire et extra-scolaire
  - Consolidation et déploiement d'outils de sensibilisation
  - Accompagnement d'actions climat portées par les jeunes à destination de leurs pairs
- ✓ Sensibiliser et mobiliser les citoyens, les acteurs de la société civile
  - Renforcement de la cohésion et de l'inclusion sociales
  - Développement de la confiance et des démarches participatives
  - Renforcement du capital santé de la population
  - Développement d'espaces publics favorisant le lien social, le bien-être et la santé

#### 4. Soutien aux actions favorisant un aménagement durable et des réseaux résilients, la prévention et la gestion des risques

- ✓ Développer des politiques d'aménagement durable et résilient, en fonction des vulnérabilités territoriales
  - Élaboration de stratégies et mise en place d'outils à destination des collectivités pour aménager les territoires littoraux face au changement climatique : expérimentation de nouvelles stratégies foncières, etc.
  - Adaptation des zones urbaines face aux risques engendrés par le changement climatique
  - Expérimentation de gestion alternative : eaux pluviales, désimperméabilisation, réduction ICU...
  - Développement de la nature en ville
- ✓ Développer une politique de résilience sur les réseaux permettant un approvisionnement sécurisé
  - Connaissance des enjeux sur les réseaux eau, assainissement, pluvial, énergie, télécommunication, voirie et transports en commun
  - Scénarisation et politique d'anticipation des risques (inondation, forte chaleur, sécheresse...) avec les gestionnaires de réseaux
  - Recherche de résilience sur l'approvisionnement (en eau, énergie, données numériques), mise en œuvre d'actions de stockage le cas échéant, et développement de la sobriété territoriale
  - Sensibilisation des usagers des réseaux pour réduire leur consommation (eau, énergie, sobriété numérique, etc.)
  - Mise en place de systèmes d'information résilients et agiles

## 5. Soutien aux actions en faveur de l'adaptation de la biodiversité au changement climatique et d'une meilleure gestion des ressources naturelles

- ✓ Outiller les acteurs et mettre en place des actions de gestion durable de l'eau
  - Montée en capacité et coordination sur la gestion quantitative de l'eau
  - Déploiement d'outils d'aide à la décision
  - Opérations pilotes de gestion et d'amélioration de la résilience de l'eau
- ✓ Mettre en place des modes de gestion favorables à la résilience de la biodiversité et des espaces naturels
  - Préservation et restauration des espaces naturels, des continuités écologiques et des Trames Vertes et Bleues, adaptés au changement climatique
  - Amélioration de la résilience et des fonctionnalités des écosystèmes, notamment des zones humides
  - Limitation des autres facteurs de vulnérabilité : perte et dégradation des habitats, surexploitation des espèces et pollution des milieux, prévention et gestion des espèces invasives
  - Renforcement de l'utilisation des solutions fondées sur la nature

## 6. Soutien aux actions permettant d'accompagner les secteurs économiques dans la transformation et l'adaptation par l'expérimentation de nouvelles pratiques, notamment en matière agricole, forestière ou touristique

- ✓ Accompagner les mutations agricoles à l'échelle régionale face au changement climatique
  - Modéliser l'impact des évolutions climatiques sur l'agriculture (modèles agro-climatiques)
  - Expérimenter des démarches agricoles collectives réduisant les risques de conflit d'usages de l'eau sur les territoires
  - Expérimenter de nouvelles opportunités de production végétales et animales
- ✓ Accompagner l'évolution des pratiques agricoles à l'échelle de l'exploitation face au changement climatique
  - Concevoir et tester un outil de diagnostic de vulnérabilité à l'échelle de la ferme
  - Expérimenter des leviers d'adaptation au changement climatique spécifiques : bâtiment, alimentation élevage, eau...
  - Mettre en œuvre un réseau de fermes résilientes et développer une agriculture à externalités positives (rétention d'eau, biodiversité, qualité des sols, lien habitants / territoire...)
  - Permettre la montée en compétences des acteurs agricoles bretons : formation, accompagnement, déploiement des outils d'adaptation
- ✓ Accompagner le secteur forestier breton dans la gestion de la ressource forestière face au changement climatique
  - Diagnostic des effets du changement climatique sur les arbres et les forêts bretonnes ; diagnostic des impacts technico-économiques sur la filière bois
  - Expérimentations collectives de plantations et sylvicultures adaptées au climat futur
  - Accompagnement du changement d'échelle de la filière forêt-bois régionale
- ✓ Mobiliser les acteurs du tourisme pour l'adaptation au changement climatique
  - Montée en capacité et formation des professionnels du tourisme, sensibilisation des touristes
  - Diagnostic de vulnérabilité des structures touristiques et prévention des pressions sur les milieux d'un afflux touristique
  - Développement d'une offre durable et d'activités résilientes

Les critères et modalités de soutien, de même que les dépenses éligibles seront définis dans des appels à projets spécifiques.

### ↻ Liste des opérations d'importance stratégique :

Pas d'opération d'importance stratégique identifiée à ce stade

### ↻ Principaux groupes cibles :

Les principaux bénéficiaires de cet OS sont :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, et leurs opérateurs publics et privés
- Établissements et organismes publics
- Associations

- Groupements d'intérêt public

- Entreprises

Cette liste n'est pas limitative.

➡ Territoires spécifiques ciblés :

Cet OS pourra être intégré au volet développement urbain intégré du Programme opérationnel.

➡ Actions interrégionales et transnationales :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

➡ Utilisation prévue des instruments financiers :

Sans objet pour cet OS

➡ Indicateurs de réalisation et de résultats :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

➡ Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

## Objectif spécifique 2.5 – Préserver et reconquérir la biodiversité

### ☞ Type d'actions :

#### **1. Appui à la protection, la connaissance, la gestion, l'animation, l'éducation à la nature et la valorisation des espaces naturels sous protection réglementaire et/ou à documents de gestion (validés par une instance de concertation et élaborés selon une méthodologie reconnue), et en particulier les Réserves naturelles régionales et nationales, Réserves nationales de chasse et de faune sauvage, Réserves biologiques dirigée et intégrale)**

- Etude et expertise pour la connaissance du patrimoine naturel du site, ses fonctionnalités, enjeux et menaces
- Expérimentation scientifique
- Actions de protection du site et de conservation des habitats, espèces et géodiversité
- Actions de restauration et de gestion des milieux et habitats naturels et des espèces de faune et de flore, ainsi que de la géodiversité
- Accueil, communication, information et accessibilité
- Sensibilisation et pédagogie
- Actions d'animation de réseaux, de formation, de communication et de valorisation collective des espaces naturels sous protection/gestion

#### **2. Soutien aux continuités écologiques et aux projets territoriaux en faveur de la biodiversité**

- Opérations de diagnostics territoriaux des enjeux de biodiversité et des continuités écologiques
- Identification des continuités écologiques (trames vertes et bleues, autres trames écologiques locales) pour une meilleure prise en compte dans les projets d'aménagement et articulation avec les documents d'urbanisme et de planification
- Atlas de la biodiversité communale/intercommunale
- Elaboration et réalisation de programmes territoriaux d'action en faveur des continuités écologiques et de la biodiversité (dont animation, études, travaux, suivis et sensibilisation)
- Réalisation de travaux de restauration/renforcement des continuités écologiques

#### **3. Actions de renaturation et de restauration de sites en faveur de la biodiversité et de la géodiversité**

- Travaux de génie écologique/restauration de sites présentant un potentiel de gain de biodiversité
- Travaux de dépollution, désartificialisation/renaturation de sites à fin de reconquête de la biodiversité (dont restauration de milieux aquatiques, réhabilitation de friches et espaces dégradés par les activités humaines)
- Etudes, suivis, évaluation des opérations de renaturation

#### **4. Actions de développement des données naturalistes et de la connaissance du patrimoine naturel régional**

- Inventaires, opérations de collecte, de validation scientifique, de mise à disposition des données naturalistes, structuration de l'observation régionale et production d'outils régionaux (couches d'alerte, listes rouges...)
- Actions d'animation, de formations, de diffusion et transfert des connaissances, de vulgarisation et de sensibilisation/éducation aux enjeux de biodiversité et géodiversité
- Projets de science-action permettant de consolider les liens entre recherche, décideurs et acteurs : états de conservation, interactions espèces-milieux, fonctionnalités et continuités écologiques, analyse pressions-réponses (agriculture-biodiversité, services écosystémiques...), approche sociétale de la biodiversité
- Elaboration d'outils et de référentiels, expérimentations méthodologiques in situ
- Production d'indicateurs régionaux du patrimoine naturel et d'outils d'analyse pour aider à la décision publique
- Connaissance, méthodes et suivi de la géodiversité

#### **5. Accompagnement des territoires et des acteurs de la biodiversité et du patrimoine naturel en Bretagne**

- Animation de réseaux d'acteurs, formations de techniciens et décideurs

- Actions structurantes de sensibilisation, éducation et communication sur le biodiversité en Bretagne
- Actions de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel
- Accompagnement technique et méthodologique des acteurs et opérateurs bretons (collectivités, associations, socio-professionnels, acteurs académiques, scientifiques) en matière de biodiversité, actions de soutien à l'émergence et au montage de projets, animation des retours d'expérience, valorisation des actions en faveur de la biodiversité et du patrimoine naturel
- Appui à la gouvernance, à la mise en cohérence des interventions et des financements en faveur de la biodiversité en Bretagne

#### ↳ Liste des opérations d'importance stratégique :

Pas d'opération d'importance stratégique identifiée à ce stade

#### ↳ Principaux groupes cibles :

Les principaux bénéficiaires pour cet OS sont :

- Collectivités territoriales et leurs groupements, syndicats mixtes
- Établissements et organismes publics
- Associations
- Groupements d'intérêt public
- Acteurs académiques, de la recherche et de l'enseignement
- Acteurs du secteur privé intervenant en matière de préservation du patrimoine naturel

Cette liste n'est pas limitative.

#### ↳ Territoires spécifiques ciblés :

Cet OS pourra être intégré au volet développement urbain intégré du Programme opérationnel

#### ↳ Actions interrégionales et transnationales :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

#### ↳ Utilisation prévue des instruments financiers :

Sans objet pour cet OS

#### ↳ Indicateurs de réalisation et de résultats :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

#### ↳ Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

## Objectif spécifique 2.6 – Favoriser la mobilité urbaine durable

### ↪ Type d'actions :

Quatre axes d'intervention seront déployés pour cet OS :

- 1) **soutien au développement des services de mobilités et infrastructures de transport assurant une meilleure liaison entre les espaces périurbains et urbains** : soutien au développement de solutions de transport durables permettant l'interconnexion des zones périurbaines avec les villes centres (exemples : axes réservés aux transports collectifs et/ou aux covoitureurs sur les pénétrantes, aires de covoiturage, services en faveur du covoiturage...)
- 2) **soutien aux projets favorisant l'intermodalité** : en particulier déploiement de pôles d'échanges multimodaux, d'arrêts de transports collectifs multimodaux...
- 3) **soutien aux projets facilitant les mobilités de porte à porte** : système de déplacement facilitant les 1<sup>ers</sup>/derniers km en relai des transports collectifs ; services de mobilité de porte à porte...
- 4) **soutien au développement des modes actifs** : vélo, marche...

### ↪ Liste des opérations d'importance stratégique :

Pas d'opération d'importance stratégique identifiée à ce stade

### ↪ Principaux groupes cibles :

Les principaux bénéficiaires pour cette action sont :

- collectivités territoriales et leurs groupements
- gestionnaires d'infrastructures
- établissements publics, syndicats mixtes ou sociétés d'économie mixtes
- entreprises
- associations

Cette liste n'est pas limitative

### ↪ Territoires spécifiques ciblés :

Cet OS pourra être intégré au volet développement urbain intégré du Programme opérationnel

### ↪ Actions interrégionales et transnationales :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

### ↪ Utilisation prévue des instruments financiers :

Sans objet pour cet OS

### ↪ Indicateurs de réalisation et de résultats :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

### ↪ Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

**Priorité 3 (FEDER) - Favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très Haut Débit****Objectif spécifique 3.1 – Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton (projet BTHD)****Type d'actions :**

En cohérence avec la stratégie nationale, le schéma de cohérence régional sur l'aménagement numérique du territoire (SCORAN) élaboré avec l'Etat et les collectivités bretonnes pour une « Bretagne très haut débit » guide la mise en place du réseau fibre optique jusqu'à chaque foyer / entreprise à l'horizon 2026. Le confinement engendré par la COVID-19 d'une part et les débats politiques et sociaux sur l'intérêt et les risques de la 5G d'autre part, ont démontré de façon exemplaire tout l'intérêt pour que l'ensemble du territoire breton puisse bénéficier ainsi d'une offre performante et évolutive à très haut débit que seule la fibre peut apporter. Le projet Bretagne Très Haut Débit s'inscrit en outre dans le Plan France Très Haut Débit.

Ce projet se découpe ainsi en plusieurs phases :

- une première phase engagée en 2014 pour le raccordement de 240 000 prises ; cette première phase a obtenu un financement par le FEDER dans le cadre du Programme Opérationnel 2014-2020
- une seconde phase engagée en 2020 pour le raccordement de 426 000 prises supplémentaires
- une troisième phase qui doit être engagée en 2023 pour le raccordement des prises restantes, à savoir environ 655 000.

Le FEDER 2021-2027 s'inscrit donc dans la continuité du Programme précédent et financera les travaux permettant d'achever la couverture totale du territoire breton en fibre optique.

Le calendrier et la géographie du déploiement suivent les principes de la feuille de route Bretagne Très Haut Débit et sont arrêtés par le Comité syndical de Mégalis, en concertation entre les EPCI, le Départements et la Région et en cohérence avec les priorités des SDTAN (schémas départementaux).

Cette démarche permet d'opérer au fur et à mesure une sélection de zones. Des principes d'intervention ont été définis dans le Schéma de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique (SCORAN) du territoire breton, et notamment :

- le principe de complémentarité entre les investissements privés garantis et les investissements publics ;
- le principe d'équité entre les territoires à faibles débits et les villes, qui vise à fibrer avec la même intensité et dans un délai équivalent l'ensemble de ces zones.

Après une première phase dont les travaux s'achèvent, les seconde et troisième phases ont donc pour objet de garantir la couverture intégrale du territoire breton avec des déploiements concomitants dans les villes et les bourgs d'une part, et dans les zones plus rurales d'autre part.

En effet, les aires urbaines jouent une fonction de centralité majeure en matière de développement économique et de services aux populations sur le plan des commerces, services publics, services sanitaires... Le raccordement en fibre optique permet ainsi de desservir les services publics et privés situés majoritairement dans ces villes moyennes, qu'il s'agisse des services des administrations publiques, des services sociaux, des services bancaires et plus généralement des services aux entreprises. Il s'agit aussi de faire accéder à la large bande de très nombreuses entreprises (TPE et PME), dont l'activité réclame ce service. De même, les services de santé de proximité sont assurés dans ces villes moyennes avec la nécessité de connexions à large bande avec des centres spécialisés, dont les compétences et l'expertise sont ainsi rendues accessibles. Le maintien des services de médecine, la sécurisation des services aux personnes âgées et le partage d'information sur le patient sont directement liés à des réseaux et débits performants. Enfin, les services d'éducation et de formation sont également implantés en réseau dans ces villes. Les déploiements envisagés permettront de développer les coopérations et les échanges d'informations et de contenus éducatifs, pour lesquels les débits actuellement disponibles sont insuffisants.

Le déploiement dans les zones plus rurales répond quant à lui à un double objectif de desserte des activités économiques implantées dans ces espaces et de maintien de la cohésion territoriale sur l'ensemble du territoire. En Bretagne, de nombreuses entreprises industrielles sont historiquement implantées dans des espaces ruraux et développent des activités dont la zone de distribution est nationale, souvent internationale. L'objectif est qu'elles puissent continuer à produire dans ces zones et accéder aux technologies qui sont un facteur de compétitivité et de développement. Cela suppose aussi que le territoire qui les environne dispose des services indispensables pour les salariés, avec l'essor du télétravail très largement mis en avant à l'occasion de la pandémie de la Covid-19. De même, l'accès aux services et usages numériques, en très forte croissance, nécessite d'avoir à son domicile, en tout point du territoire, un débit adapté. C'est un facteur important d'attractivité et de vitalité.

Ainsi, seront soutenus les projets publics de déploiement d'infrastructures optiques en vue de raccorder les domiciles, les entreprises ou les services publics en très haut débit. Pourront ainsi être notamment financés :

- les études techniques, juridiques ou financières ainsi que celles permettant l'actualisation de Schéma de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique...),
- les assistances à maîtrise d'ouvrage, au montage, à la sensibilisation, à l'animation et à la communication des projets liés au programme BTHD,
- les travaux liés à l'établissement, l'exploitation et la commercialisation de réseaux de communication électroniques,
- les systèmes d'informations permettant d'améliorer et partager la connaissance des réseaux,
- les opérations d'animation et de gouvernance du projet BTHD.

#### ↪ Liste des opérations d'importance stratégique :

Au vu du montant du financement européen et de l'importance stratégique de ce projet pour le développement de la Bretagne, l'opération relative au déploiement de la fibre optique sur le territoire breton est considérée comme "opération d'importance stratégique". Un plan de communication spécifique sera mené pour valoriser l'intervention de l'Union européenne dont le cofinancement revêt un caractère essentiel pour la réalisation complète du projet.

Il s'intégrera au plan de communication spécifique dont ce projet fait déjà l'objet au niveau régional ; un site web spécifique est ainsi d'ores et déjà actif ; une lettre d'information diffusée à l'ensemble des Bretonnes et Bretons en boîte aux lettres est éditée annuellement, venant compléter l'information régulièrement réalisée par voie de presse ou sur les réseaux sociaux, web etc. La mention du financement européen figure sur l'ensemble des supports. Par ailleurs, il pourra être envisagé, à la fin du projet de déploiement prévue à l'horizon 2026, une opération de communication importante pour marquer l'achèvement de ce projet régional d'envergure pour l'ensemble du territoire. L'Union européenne pourra être particulièrement valorisée à cette occasion, aux côtés des autres financeurs publics de l'opération.

#### ↪ Principaux groupes cibles :

Les principaux bénéficiaires pour cet OS sont :

- syndicat mixte, structure mutualisée porteuse du projet BTHD
- collectivités locales et leurs groupements

Cette liste n'est pas limitative.

#### ↪ Territoires spécifiques ciblés :

Le FEDER interviendra dans les zones ne faisant pas l'objet d'intentions de déploiement des opérateurs privés.

#### ↪ Actions interrégionales et transnationales :

Sans objet pour cet OS

#### ↪ Utilisation prévue des instruments financiers :

Sans objet pour cet OS

#### ↪ Indicateurs de réalisation et de résultats :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

#### ↪ Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

## Priorité 4 (FSE+) - Accompagner les parcours d'accès aux connaissances, aux compétences et aux métiers tout au long de la vie

### Objectif spécifique 4.1 – Soutenir la formation des personnes en recherche d'emploi

#### 🔄 Type d'actions :

- 1. Programme d'actions dédiées à la découverte des métiers, au renforcement des compétences de base et à la préparation d'un projet professionnel de personnes en recherche d'emploi, en amont de toute formation qualifiante.**

*Type de projets potentiels* : les projets sont basés sur la découverte des métiers, l'acquisition des compétences clés et l'élaboration d'un projet professionnel pour se préparer à l'accès en formation qualifiante.

Le projet professionnel a pour objectif de valoriser ses compétences et ses qualités propres afin de définir une orientation professionnelle la plus en adéquation avec ses valeurs, son profil et ses objectifs de vie. Pour mener à bien son projet professionnel, il convient ensuite de savoir comment faire pour parvenir à ses fins, incluant notamment l'accès à une formation qualifiante.

La découverte des métiers et l'acquisition de compétences clés concourent généralement à l'élaboration d'un projet professionnel. Les contenus de formation proposés autour de ces notions sont donc étroitement imbriqués pour permettre aux personnes en recherche d'emploi de s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle.

Les projets potentiels pourront moduler des architectures de formation et des pédagogies selon l'objectif et le public visés, notamment autour des trois objectifs suivant :

- 1- Prestation de formation permettant d'accompagner des personnes en recherche d'emploi dans l'acquisition des connaissances ou compétences de base.*

Les objectifs et contenus de ces prestations de formation sont notamment :

- Acquérir les compétences clés (communication en français, utilisation des règles de base de calcul et de raisonnement mathématique)
- Acquérir les compétences socles du numérique (utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique)
- Acquérir les compétences liées à l'environnement professionnel (connaissance du cadre de règles définies d'un travail en équipe, maîtrise des gestes et postures, respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnementales élémentaires)
- Acquérir les compétences transversales personnelles (travail en autonomie, réalisation d'un objectif individuel, apprendre à apprendre tout au long de la vie) ou professionnelle (communication en anglais, maîtrise des compétences de base en sciences).

Les référentiels de formation relatives aux connaissances et compétences de base s'appuient notamment sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), sur le Cadre Nationale de Référence de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme et sur le décret n° 2015-172 du 15 février 2015 définissant le socle de connaissances et de compétences.

Les compétences acquises peuvent être certifiées ou attestées, notamment par :

- une attestation d'un niveau de maîtrise du Cadre commun de référence pour les langues (CECRL)
- une certification du niveau de langue acquis (DELF, DCL FLE)

- l'obtention de la Certification CléA.

*2- Prestation de formation permettant d'accompagner des personnes en recherche d'emploi à réfléchir à leur orientation et préparer leur projet professionnel.*

Les objectifs et contenus de ces prestations de formation sont notamment :

- Développer ses savoirs être et comprendre les comportements attendus en entreprise (sensibilisation au monde économique, organisation et communication dans l'entreprise)
- Développer son potentiel personnel (pratique d'activités artistiques, culturelles, sportives pour reprendre confiance en soi, mises en situation professionnelle accompagnées pour lutter contre le sentiment d'échec, ...)
- Construire un projet professionnel en utilisant les ressources existantes et en valorisant les compétences acquises (utilisation des outils numériques de l'orientation et de l'emploi, identification des centres d'intérêts, travail sur son bilan professionnel, réalisation de stages en entreprise ou d'immersions sur des plateaux techniques, .....)
- Approfondir son projet professionnel dans un secteur ou un métier visé (connaissance approfondie des exigences du métier, pratique des premiers gestes professionnels, préparation à une entrée en formation qualifiante)
- Réaliser un diagnostic de mobilité (évaluation des possibilités de déplacements domicile/travail, identification des moyens de transport, aide au permis de conduire...).

*3- Prestation de formation permettant d'accompagner des personnes en recherche d'emploi à découvrir les métiers et les opportunités d'emploi de leur territoire*

Les objectifs et contenus de ces prestations de formation sont notamment :

- Découvrir des secteurs d'activités et des métiers (informations sur les métiers via des ressources numériques ou des interventions de professionnels)
- Elargir ses choix professionnels (identifications des métiers peu connus, réflexion sur les métiers traditionnellement genrés, ...)
- Explorer les opportunités d'emploi dans les territoires (stage en entreprise, enquêtes emploi, visites d'entreprises, rencontres, forum emploi...)
- Découvrir la culture professionnelle du métier visé et s'initier aux premiers gestes professionnels (remise à niveau contextualisé au métier visé, acquisition des prérequis d'entrée en formation qualifiante, immersion en entreprise, ...).

Modalité pédagogique des projets potentiels :

Les parcours de formation proposés aux personnes en recherche d'emploi sont adaptés au besoin de chacun, avec possiblement :

- une alternance de période en centre et en entreprise
- une modularisation des contenus de formation ou une offre d'ateliers à la carte
- un déroulement en présentiel, à distance ou en mix-learning.

La durée des formations est variable de quelques heures à 6 mois maximum. Les formations peuvent se dérouler à temps plein ou à temps partiel. Les modalités d'organisation sont soit des sessions collectives de date à date pour faciliter la mise en place d'une dynamique de groupe, soit des entrées et sorties régulières pour une individualisation des parcours de formation.

## 2. Programme d'actions dédiées à la formation à un métier, par le biais d'un parcours qualifiant.

*Type de projets potentiels* : les formations s'adressent à toutes les personnes en recherche d'emploi souhaitant développer leurs compétences et obtenir une qualification reconnue (certificat, titre, diplôme). Il s'agit donc d'accompagner les parcours qualifiant dans différents secteurs d'activités. Deux objectifs peuvent être soutenus dans ce cadre :

- Obtenir une qualification et accéder à une certification (titre professionnel, diplôme, titre homologué) à chaque fois qu'elle existe.
- Se reconverter dans un nouveau métier ou actualiser ses compétences et ses connaissances dans le métier visé.

Les secteurs d'activité peuvent être (liste non-exhaustive) :

- Agriculture-horticulture-paysage
- Animation-sport
- Bâtiment-Travaux publics
- Commerce-vente
- Culture
- Entrepreneuriat
- Gestion-administration
- Hôtellerie-restauration-tourisme
- Industries
- Mer
- Numérique
- Services aux entreprises
- Services d'aide à la personne
- Transport-logistique
- Activités vertes (éco-tourisme, éco-bâtiment etc.).

Les formations visent l'obtention d'une certification inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). L'objectif premier demeure l'obtention d'une certification complète. Néanmoins, la loi du 5 septembre 2018 indique que « les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées ». Aussi, la modularisation en blocs de compétences est recherchée afin de contribuer à développer des parcours de formation plus individualisés. Un bloc de compétences correspond à un ensemble homogène et cohérent, constituant une partie identifiée d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP et pouvant faire l'objet d'une délivrance de certificat. Ainsi, afin de permettre la réalisation de parcours sur mesure, un stagiaire peut intégrer une formation pour l'obtention d'un ou plusieurs blocs de compétences, sans aller jusqu'à la préparation de la certification complète.

Modalités et organisation :

Les formations sont organisées à temps plein avec possibilité de parcours adapté à temps partiel. Elles sont suivies en présentiel, à distance ou en mix-learning.

En règle générale, la formation varie d'une durée de 4 à 12 mois (selon les formations), sous forme de sessions collectives de date à date, avec une possibilité d'entrée individuelle.

L'organisme de formation ajuste le rythme et les contenus de formation avec une alternance des périodes en centre et en entreprise, en cohérence avec les spécificités du secteur et du métier visé.

L'organisme de formation construit sa proposition pédagogique sur une durée standard de parcours permettant à tout stagiaire de se présenter à la certification totale. Puis, il prescrit, en fonction du profil de chaque stagiaire, un parcours d'une durée inférieure, égale ou supérieure à ce parcours standard permettant ainsi de répondre aux besoins de chacun.e.

#### Adaptation au besoin des publics et des entreprises :

Les formations peuvent être proposées dans le cadre de « plateforme », c'est à dire une organisation regroupant des certifications différentes, dans une logique de filière professionnelle et de mutualisation de moyens. Cette organisation facilite la construction de parcours de formation sur mesure au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Les formations peuvent également être proposées dans le cadre d'une ou plusieurs session(s) spécifique(s) de formation visant des objectifs et contenus adaptés (par exemple : session prévoyant une remise à niveau, session de certification partielle par blocs de compétences, ...) ou de sessions supplémentaires, avec une adaptation de certains contenus de formation aux besoins d'une ou plusieurs entreprises.

Enfin, la digitalisation des pratiques pédagogiques est possible afin de renforcer l'attractivité des formations, de favoriser l'adaptation aux besoins et contraintes des stagiaires et de contribuer au développement de compétences connexes.

#### ↪ Liste des opérations d'importance stratégique :

Pas d'opération d'importance stratégique identifiée à ce stade

#### ↪ Principaux groupes cibles :

Bénéficiaires éligibles potentiels :

- Le bénéficiaire final : la Région Bretagne (Direction en charge de l'élaboration et de la gestion des actions de formation) en qualité de « maître d'ouvrage »
- Le public cible : les personnes en recherche d'emploi

#### ↪ Territoires spécifiques ciblés :

Sans objet pour cet OS

#### ↪ Actions interrégionales et transnationales :

Sans objet pour cet OS

#### ↪ Utilisation prévue des instruments financiers :

Sans objet pour cet OS

#### ↪ Indicateurs de réalisation et de résultats :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

#### ↪ Ventilation indicative des ressources du programme (UE) par type d'intervention :

En cours d'analyse – ce point sera complété dans une version ultérieure du programme

## Priorité 5 - Assistance technique (FEDER)

### 🔗 Descriptif de l'assistance technique selon les paiements forfaitaires

La Priorité 5 accompagnera la mise en œuvre du programme, notamment de ses priorités FEDER sur le territoire. Ce soutien permettra à l'Autorité de gestion de remplir ses obligations en matière d'animation, de mise en œuvre administrative et financière, de communication, et d'évaluation. Il accompagnera les efforts particuliers déployés pour la simplification de la gestion, l'accompagnement des bénéficiaires du montage à la clôture de leur projet, la dématérialisation des procédures, etc.

Seront cofinancées à travers cette priorité les dépenses de mise en œuvre spécifiques au FEDER, ainsi que les dépenses transversales à l'ensemble du PO, liées en particulier à l'organisation logistique, à l'animation et à la communication, à l'évaluation, ainsi qu'à tout autre dispositif déployé de manière complémentaire pour les deux fonds FEDER et FSE+. Cette priorité pourra par ailleurs être amenée à financer des actions communes avec le FEADER et le FEAMP, particulièrement en matière de communication et d'évaluation, de gouvernance, de plate-formes informatiques.

Les actions lancées via l'assistance technique sur le territoire régional s'articuleront avec celles identifiées dans le cadre de la stratégie nationale d'assistance technique interfonds et mises en œuvre notamment à travers le programme national d'assistance technique interfonds « Europ'act 2021-2027 ».

Afin d'assurer une continuité de mise en œuvre des fonds sur le territoire, l'assistance technique pourra être mobilisée pour la clôture des PO 2014-2020 et la préparation des éventuels PO après 2027.

Il soutiendra les actions permettant de :

#### **1. Assurer une mise en œuvre administrative et financière optimale du Programme, notamment des Priorités FEDER**

L'Autorité de gestion sera particulièrement attentive à accompagner l'ensemble des agents impliqués dans la mise en œuvre du PO sur toute la chaîne. L'objectif est de sécuriser les agents en charge dans leurs activités et l'utilisation des crédits communautaires, mais aussi de permettre un accompagnement de qualité auprès des bénéficiaires.

Dans la continuité des actions 2014-20, le réseau interne sera pérennisé et animé pendant toute la durée du programme. Les outils le seront également, en intégrant les évolutions réglementaires pour cette nouvelle période : documents types d'instruction, de vérification des dépenses, méthodologies d'échantillonnage, tableaux de pilotage, outils de gestion, etc. Ils soutiennent le fonctionnement structuré et harmonisé de l'Autorité de gestion dans toutes ses composantes. Une attention particulière sera portée au déploiement des options de coût simplifié, levier important de simplification et de sécurisation de la gestion. De même, l'Autorité de gestion s'assurera de la bonne mise en place de la fonction comptable qui sera internalisée.

Il s'agira en particulier :

- de prendre en charge la rémunération de l'ensemble des personnels intégrant des missions relatives à la mise en œuvre du PO dans toutes ses dimensions (hors coûts pris en charge par l'assistance technique FSE+ et le programme Europ'Act pour certains agents) : instruction, gestion, suivi/pilotage, contrôle, mise en œuvre financière, fonction comptable, informatique, animation, communication, évaluation, logistique, etc. ;
- d'accompagner la formation des personnels et l'échange d'expériences pour la mise à niveau continue des compétences ;
- de soutenir l'organisation des réunions partenariales (technique / politique) de mise en œuvre, de suivi et de programmation ;
- d'accompagner la réalisation d'outils de pilotage et de supports de gestion matérialisés / dématérialisés ;
- de prendre en charge les coûts afférents à la dématérialisation des procédures ;
- de soutenir le fonctionnement logistique indispensable à la bonne mise en œuvre du programme (ex : équipements, matériels et mobiliers dédiés, charges immobilières et dépenses internes dédiées, conseil juridique, frais de déplacement, etc).

#### **2. Animer et informer pour accompagner les bénéficiaires et valoriser l'intervention de l'UE sur le territoire**

L'assistance technique sera mobilisée pour assurer l'information et l'animation sur le territoire, participant aux objectifs d'accès aux financements, de transparence de leur utilisation et de visibilité de l'action de l'Union européenne. Il s'agira en particulier :

- d'accompagner les bénéficiaires potentiels dans leur accès au Programme : réunions d'information, réalisation de supports d'information, etc
- d'épauler les bénéficiaires retenus dans la mise en œuvre de leur projet et des obligations réglementaires : rencontres, réalisation de guides, etc

- de soutenir l'Autorité de gestion dans ses activités de communication et de visibilité des fonds en Bretagne, et l'impact de leur intervention sur le territoire régional : élaboration / mise en œuvre d'un plan de communication, site web, supports et opérations de communication de toutes natures, réalisation des kits de communication pour les bénéficiaires, etc.

### 3. Développer les actions pertinentes en matière d'évaluation et de performance

L'assistance technique accompagnera la mise en œuvre des activités d'évaluation afin de permettre à l'Autorité de gestion un suivi et une analyse pertinente du Programme. Il s'agira notamment :

- de prendre en charge la constitution d'un système de suivi des indicateurs, outil d'aide au suivi et à l'analyse du programme ;
- d'accompagner la mise en œuvre de l'ensemble des évaluations : études, outils, diffusion des résultats, notamment.

L'assistance technique pourra prendre en charge, sur l'ensemble de la priorité, dans le cas où l'Autorité de gestion choisirait de se faire assister et d'externaliser tout ou partie de certaines missions, les coûts afférents aux prestations concernées.

#### Bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires de ces actions seront l'Autorité de gestion et les éventuels organismes intermédiaires, si cette modalité était retenue ultérieurement.

#### Descriptif de l'assistance technique selon les paiements non liés aux coûts

Il n'est pas prévu à ce stade de mobiliser ce type d'assistance technique.

## Priorité 6 - Assistance technique (FSE+)

### ↳ Descriptif de l'assistance technique selon les paiements forfaitaires

Cette Priorité vise à répondre à l'objectif spécifique suivant : assurer une mise en œuvre administrative et financière optimale de la Priorité 4 du programme mobilisant le FSE+.

L'ensemble des dépenses relatives à l'animation, l'information, la communication, l'évaluation et toute autre disposition, dès lors qu'elles sont transversales à l'intégralité du Programme sera rattaché à la Priorité 5, compte tenu de leurs natures transversales. Toutefois, les dépenses relatives à l'évaluation et aux actions d'information et de communication qui seraient spécifiquement déployées pour le FSE+ relèveront de la Priorité 6.

L'assistance technique soutiendra la mise en œuvre administrative et financière de la Priorité 4 du PO, afin de garantir qu'elle réponde aux objectifs spécifiques retenus pour le présent programme, dans le respect de la réglementation en vigueur et dans les calendriers fixés au niveau européen. L'Autorité de gestion sera ainsi attentive à accompagner l'ensemble des agents impliqués dans la mise en œuvre du FSE+ sur toute la chaîne. L'objectif est de sécuriser les agents en charge dans leurs activités et l'utilisation des crédits communautaires, mais aussi de permettre un accompagnement de qualité auprès des bénéficiaires.

Dans la continuité des actions 2014-20, le dialogue interne et les outils seront pérennisés : documents types d'instruction, de vérification des dépenses, tableaux de pilotage, outils de gestion, etc. Ils garantissent le bon fonctionnement de l'Autorité de gestion dans toutes ses composantes. Une attention particulière sera portée au déploiement des options de coût simplifié, levier important de simplification et de sécurisation de la gestion. De même, l'Autorité de gestion s'assurera de la bonne mise en place de la fonction comptable qui sera internalisée.

Il s'agira en particulier :

- de prendre en charge la rémunération de l'ensemble des personnels intégrant des missions relatives à la mise en œuvre du FSE+ dans toutes ses dimensions : instruction, gestion, suivi/pilotage, contrôle, mise en œuvre financière, fonction comptable, etc. ;
- d'accompagner la formation des personnels et l'échange d'expériences pour une mise à niveau continue des compétences ;
- de soutenir l'organisation des réunions partenariales (technique / politique) de mise en œuvre, de suivi et de programmation du FSE+ ;
- d'accompagner la réalisation d'outils de pilotage et de supports de gestion matérialisés / dématérialisés ;
- de prendre en charge les coûts afférents à la dématérialisation des procédures ;
- de soutenir le fonctionnement logistique indispensable à la bonne mise en œuvre du programme (ex : équipements, matériels et mobiliers dédiés, charges immobilières et dépenses internes dédiées, conseil juridique, frais de déplacement, etc.) ;
- d'accompagner les bénéficiaires du FSE+ dans leur accès au Programme (supports et temps d'information, etc.) ;
- d'épauler les bénéficiaires retenus dans la mise en œuvre de leur projet et des obligations réglementaires ;
- d'effectuer les évaluations nécessaires ainsi que les actions d'information et de communication qui seraient spécifiquement déployées sur le FSE+ ;
- de prendre en charge, dans le cas où l'Autorité de gestion choisirait de se faire assister et d'externaliser tout ou partie de certaines missions, les coûts afférents aux prestations concernées.

Afin d'assurer une continuité de mise en œuvre des fonds sur le territoire, les opérations retenues pourront intégrer des dépenses relevant de la clôture des PO 2014-2020 et de la préparation des éventuels PO après 2027.

Les actions lancées via l'assistance technique sur le territoire régional s'articuleront avec celles identifiées dans le cadre de la stratégie nationale d'assistance technique interfonds et mises en œuvre notamment à travers le programme national d'assistance technique interfonds « Europ'act 2021-2027 ».

### Bénéficiaires

Les bénéficiaires de l'ensemble de ces actions seront l'Autorité de gestion et les éventuels organismes intermédiaires, si cette modalité était retenue ultérieurement.

### ↳ Descriptif de l'assistance technique selon les paiements non liés aux coûts

Il n'est pas prévu à ce stade de mobiliser ce type d'assistance technique.

## Section 3 - Plan de financement

La section 3 regroupe l'ensemble des tableaux financiers concernant le programme opérationnel. La maquette du programme sera officiellement arrêtée à l'échelle de chaque priorité, sans détails sur la répartition interne par objectif spécifique.

A ce stade des travaux, seule l'affectation des montants FEDER et FSE+ par priorité a été effectuée ; les analyses sont en cours pour ce qui concerne la détermination des montants de cofinancements publics et privés, étant entendu que le taux maximum d'intervention des fonds européens pour les régions en transition, catégorie qui devrait s'appliquer à la Bretagne, devrait être arrêté à 55 ou 60 % en fonction de l'issue des négociations européennes.

La déclinaison de l'ensemble des tableaux attendus par la Commission européenne sera réalisée sur la base de l'affectation prévisionnelle présentée dans le tableau ci-dessous, moyennant les ajustements qui devront être effectués à l'issue de la notification des enveloppes définitives attribuées au programme.

N° Objectif (règlement UE)	Priorité	Fonds	Contribution de l'UE
OP 1	Priorité 1 – RDI / PME / usages et services numériques	FEDER	150 000 000
OP 2	Priorité 2 – Climat et Environnement	FEDER	103 000 000
OP 3	Priorité 3 – Très Haut Débit	FEDER	70 000 000
OP 4	Priorité 4 – Formation des demandeurs d'emploi	FSE+	60 000 000
AT 1	AT FEDER	FEDER	11 000 000
AT 2	AT FSE+	FSE+	3 000 000
<b>TOTAL FEDER</b>			<b>334 000 000</b>
<b>TOTAL FSE+</b>			<b>63 000 000</b>
<b>TOTAL</b>			<b>397 000 000</b>

## Section 4 - Conditions favorisantes

Comme pour le Programme opérationnel 2014-2020, la réglementation européenne définit des conditions préalables à remplir pour permettre l'utilisation du FEDER ou du FSE+. Certaines de ces conditions sont transversales à l'ensemble du programme ; d'autres sont spécifiques à certaines thématiques. L'analyse du respect des différents critères est effectuée prioritairement au niveau national, et complétée le cas échéant ou pour certaines thématiques par les autorités de gestion. Cette analyse est en cours et les éléments seront intégrés à l'issue des travaux. La liste définitive des conditions à remplir et des critères à vérifier sera arrêtée par l'adoption finale du cadre réglementaire. Sur la base du projet initial de réglementation, les conditions suivantes sont en cours d'examen :

### ➤ Conditions favorisantes horizontales

1. Mécanismes efficaces de suivi des marchés publics
2. Outils et capacités pour une application effective des règles en matière d'aides d'Etat
3. Application et mise en œuvre effective de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
4. Mise en œuvre et application de la convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées (CNUDPH) conformément à la décision 2010/48/CE du Conseil

### ➤ Conditions favorisantes thématiques

1. Bonne gouvernance de la stratégie nationale ou régionale de spécialisation intelligente
2. Cadre stratégique pour soutenir la rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels et non résidentiels
3. Gouvernance du secteur de l'énergie
4. Promotion efficace de l'utilisation des énergies renouvelables dans tous les secteurs et dans toute l'UE
5. Cadre efficace de gestion des risques de catastrophe
6. Cadre d'action prioritaire pour les mesures de conservation nécessaires faisant l'objet d'un cofinancement de la part de l'Union
7. Plan national ou régional pour le haut débit
8. Cadre stratégique pour les systèmes d'éducation et de formation à tous les niveaux

Il n'est pas identifié à ce stade d'obstacle au respect de l'ensemble des conditions concernant le Programme.

## Section 5 - Autorités responsables du programme

<b>Autorités responsables du programme</b>		
<b>Autorités responsables du programme</b>	<b>Nom de l'institution</b>	<b>Nom de la personne de contact</b>
Autorité de gestion	Région Bretagne	Représentée par son Président  Contact Autorité de gestion : Direction des Affaires européennes et internationales - Service de coordination des fonds européens
Autorité d'audit	CICC	Représentée par sa Présidente  Contact Autorité d'Audit : correspondant géographique des services centraux de la CICC et Responsable régional d'Audit placé à la Direction de l'audit du Conseil régional
Organisme qui reçoit les paiements de la Commission	Région Bretagne, par l'intermédiaire du CBCM Finances	A préciser à l'issue des échanges nationaux

## Section 6 - Partenariat

En cohérence avec les principes du code de conduite européen en matière de partenariat, l'Autorité de gestion a associé les parties prenantes à la construction du Programme. Sa mise en œuvre s'effectuera également dans le respect de ces principes.

### 1. Elaboration du PO

La préparation du Programme s'est effectuée en trois phases, intégrant de manière privilégiée le partenariat spécifique à la mise en œuvre des fonds européens en Bretagne, mais aussi plus largement les structures locales et régionales sur les différents champs thématiques, qu'elles soient aujourd'hui membres du Comité de suivi des fonds européens ou non. L'Autorité de gestion s'est appuyée dans ce processus sur les instances de concertation existantes au niveau régional, ainsi que sur son expérience et ses activités d'Autorité de gestion sur les programmes 2014-2020.

#### Phase 1 transversale, dans le cadre de l'élaboration de la Breizh Cop (mars 2017 / fin 2019)

Comme exposé en section 1, le PO 2021-2027 sera un des leviers de mise en œuvre du nouveau projet régional de développement durable de la Bretagne, la Breizh Cop, elle-même issue d'une très large concertation et de temps de co-construction. Le pilotage de la démarche s'est appuyé sur un Comité de coordination, réunissant les collectivités et les territoires, le CESER, les acteurs associatifs et les acteurs socio-professionnels.

Menée de mars 2017 à fin 2019, le processus a permis de partager les enjeux/défis auxquels est confrontée la Bretagne, les objectifs à atteindre dans chacun des secteurs, dont ceux retenus pour intervention du FEDER/FSE, et les engagements de chaque structure s'investissant dans son déploiement. Ont ainsi été associés :

- les acteurs publics, notamment les collectivités mais également leurs groupements, les pays, le Parc naturel régional ainsi que les syndicats et structures porteuses de Schémas de Cohérence Territoriale
- les conférences régionales thématiques, regroupant, par secteur, les territoires, les acteurs économiques, les acteurs associatifs, notamment : Conférence bretonne de la transition énergétique, Conférence régionale de la biodiversité, Conférence bretonne des ressources et de l'économie circulaire, Conférence régionale de la mer et du littoral, Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques, groupe spécifique sur les mobilités
- la société civile organisée : le Comité économique, social et environnemental régional s'est mobilisé très tôt dans la démarche, en constituant en son sein un groupe de suivi dédié ; cette association de la société civile a aussi trouvé sa déclinaison territoriale dans la mobilisation des conseils de développement à l'échelle des pays
- les acteurs associatifs : à travers leur représentation par le CESER, d'une part, mais aussi plus directement, notamment dans la phase d'engagement
- le grand public : une phase de concertation citoyenne a été engagée en avril 2018, s'appuyant sur une campagne d'information très large, et activant 4 canaux différents de consultation pour favoriser la participation du plus grand nombre (plate-forme web contributive, rencontres pour un panel citoyen, mise à disposition d'un jeu de plateau, et serious game en ligne).

L'ensemble de ces parties prenantes a été consulté tout au long du processus lors de multiples rencontres, et un temps fort a été organisé du 3 au 7 juin 2019 à Saint-Brieuc. Il a été complété par un évènement spécifique pour les entreprises. Plus de 3 000 acteurs bretons ont ainsi contribué à définir ce projet commun, socle des choix opérés aujourd'hui dans le PO.

#### Phase 2 sectorielle, dans le cadre des travaux par thématiques (1<sup>er</sup> semestre 2020)

A l'issue de cette démarche, l'Autorité de gestion a engagé des travaux plus spécifiques, par thématique. Pour ce faire, elle a privilégié la mutualisation avec des instances de gouvernance et/ou démarches de concertation déjà existantes, sans recréer de processus spécifique aux fonds européens. Cette méthode a permis ainsi d'assurer la cohérence avec les travaux stratégiques déjà menés. Elle a été présentée au Comité de suivi des fonds européens en novembre 2019 et s'est déroulée principalement au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Ainsi, tous les secteurs retenus au titre du présent Programme Opérationnel ont pu faire l'objet d'échanges avec les partenaires :

- pour l'OP 1, la concertation s'est notamment tenue dans le cadre des travaux d'évaluation et d'actualisation de la stratégie de spécialisation intelligente ; de même, sur le volet économique, l'évaluation ex-ante engagée sur l'utilisation des fonds européens sous forme d'instruments financiers a elle aussi associé de nombreux partenaires ;
- pour l'OP 2, la concertation s'est appuyée sur les conférences régionales existantes, déjà mobilisées dans le cadre de la Breizh Cop ; elles ont ainsi été réunies au cours du 1<sup>er</sup> trimestre spécifiquement sur la préparation des nouvelles orientations à intégrer dans les futurs programmes opérationnels post-2020 ; ces rencontres ont également été l'occasion d'aborder les questions de simplification dans la mise en œuvre des dispositifs ;
- pour l'OP 3, l'organisation même du déploiement du projet Bretagne Très Haut Débit est garante d'une forte concertation entre les partenaires puisque le projet est porté par un syndicat mixte associant l'ensemble des collectivités bretonnes et que les feuilles de route successives de mise en œuvre des travaux sont élaborées et validées par sa structure de gouvernance ;

- pour l'OP 4, compte tenu du maintien d'une gestion partagée du FSE entre l'Etat et la Région, le dialogue a permis de faciliter l'identification des lignes de partages entre le PO national et le PO régional FSE ; ces échanges ont rapidement abouti au principe de maintien des lignes de partage existantes, déjà à l'œuvre depuis 2 générations de programme et permettant d'assurer une très forte lisibilité pour le partenariat et les bénéficiaires. Ces conclusions ont été présentées aux membres du CREFOP en juin 2020.

Concernant les approches territoriales, l'Autorité de gestion a également souhaité mener une évaluation approfondie du système très intégré et plurifonds, qui avait été mis en place sur 2014-2020. Cette évaluation a aussi associé l'ensemble des pays et métropoles.

#### Phase 3 de consolidation, dans le cadre de la structuration du nouveau Programme (automne 2020)

A l'issue de tous ces travaux, une dernière phase a été enclenchée en septembre 2020, qui a permis de consolider le présent Programme Opérationnel et d'opérer les arbitrages relatifs aux dispositifs, aux maquettes financières... Cette phase s'est appuyée à la fois sur le Comité de suivi des fonds européens, mais également sur des temps d'échange élargis, notamment auprès de l'ensemble des EPCI de Bretagne, des dialogues thématiques, ainsi que des temps de consultation web. Elle a été conduite sur la base d'un premier projet de Programme Opérationnel, élaboré par l'Autorité de gestion à l'issue de l'ensemble des travaux menés sur les deux premières phases.

Elle a par ailleurs été conduite en étroite proximité avec le dialogue mené sur la même période pour l'élaboration du Contrat de Plan Etat-Région, ainsi que sur l'utilisation de REACT-EU, et de la Facilité pour la relance et la résilience, mobilisée dans le cadre du Plan de relance national. L'objectif était ainsi d'assurer une forte cohérence entre l'ensemble de ces financements disponibles sur une période similaire, et de permettre une mise en œuvre concertée, lisible et donc plus rapide de ces différents cadres.

Synthèse des étapes clés du calendrier de cette 3ème étape :

- Eté 2020 : élaboration d'un premier projet de PO par l'Autorité de gestion, à l'issue des phases 1 et 2 de la concertation
- Septembre / Octobre 2020 :
  - réunions territoriales avec les EPCI,
  - mise en consultation web du projet de PO,
  - échange avec le groupe Europe du CESER,
  - poursuite des échanges sectoriels (Conférence bretonne de la transition énergétique, S3...)
- Nov. 2020 : soumission du PO à l'avis du Comité de suivi des fonds européens
- Déc. 2020 : soumission du PO à l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional et en session plénière du Conseil régional
- Début 2021 : Consultation du public dans le cadre de l'Evaluation stratégique environnementale.

Le processus mis en œuvre a intégré tout au long de son déroulé une attention particulière aux moyens permettant de faciliter la participation des structures associées, notamment :

- en facilitant d'abord la compréhension du nouveau cadre stratégique communautaire post-2020 : les membres de la Commission régionale de programmation européenne et du Comité de suivi ont été informés à plusieurs reprises des nouvelles orientations, des éléments clés réglementaires à prendre en compte dans l'élaboration des programmes, de la position des services de la Commission (notamment Annexe D), de l'avancement des travaux nationaux (accord de partenariat) ... A noter qu'en amont même des propositions de la Commission européenne publiées en 2018, les membres du Comité de suivi avaient été sollicités pour participer à l'élaboration de positions bretonnes à porter dans les futures négociations, enclenchant ainsi déjà les premières réflexions sur l'avenir.
- en utilisant les outils numériques pour faciliter la mise à disposition des documents de travail : plateformes web existantes pour le Comité de suivi et la Commission régionale de programmation européenne, sites web europe.bzh (rubrique 21-27 spécifique créée fin 2019) et bretagne.bzh ; consultations publiques sur l'atelier breton (plate-forme participative) ...

## **2. Mise en œuvre, suivi, communication et évaluation du programme opérationnel**

Dans la continuité de la mise en œuvre des programmes actuels et des travaux de concertation menés pour l'élaboration de ce programme, l'Autorité de gestion veillera à l'association du partenariat tout au long de la vie du nouveau PO. Elle s'appuiera ainsi sur les instances déjà mobilisées sur les programmes actuels : Comité de suivi des fonds européens et Commission régionale de programmation européenne.

Les règlements intérieurs de ces deux instances intègrent d'ores et déjà dans les missions qui leur sont dévolues les travaux relatifs à la programmation post-2020, que ce soit dans la phase préparatoire ou dans la mise en œuvre. La continuité est donc assurée.

Au besoin, la composition de ces instances pourra être adaptée pour prendre en compte notamment les évolutions apportées au contenu du Programme quant aux thématiques couvertes.

La co-présidence Etat-Région, tout comme le caractère plurifonds de ces instances seront maintenus. Ces orientations permettent d'aborder l'ensemble des interventions de l'Europe sur le territoire régional et d'apprécier également la bonne coordination des dispositifs entre eux.

Ils offrent ainsi un espace de dialogue transversal sur l'action globale de l'Union européenne en Bretagne, par la Région, par l'Etat, par d'autres Autorités de gestion (notamment les programmes de coopération territoriale européenne) ou bien par l'Union européenne elle-même (programmes sectoriels). Une attention particulière sera portée, notamment sur les premières années de programmation, à l'articulation des travaux avec la gouvernance régionale qui sera mise en œuvre pour le déploiement du Plan de relance national.

Dans la continuité des modalités déjà existantes pour les programmes 2014-2020, l'Autorité de gestion veillera à maintenir la mise à disposition d'outils dématérialisés à destination des membres. Les outils existants seront réutilisés et pourront faire l'objet d'évolutions pour intégrer de nouvelles fonctionnalités. La voie dématérialisée pourra être par ailleurs utilisée dans le cadre du processus de sélection des programmations.

Enfin, l'Autorité de gestion veillera également à poursuivre l'implication des partenaires dans les missions de communication et d'évaluation du programme qui lui sont dévolues. Le réseau Info-com mis en place sur cette programmation et qui associe les services communication/Europe des collectivités bretonnes sera reconduit, pour conforter les démarches de mutualisation en matière d'opérations de communication européenne sur le territoire. Les évaluations qui seront menées associeront par ailleurs les parties prenantes des programmes, en cohérence avec les sujets traités lorsque cela sera pertinent (participation aux travaux, notamment).

## Section 7 - Communication et visibilité

En tant qu'Autorité de gestion, la Région Bretagne, en partenariat avec l'Etat pour les programmes dont il a la charge, élaborera une stratégie de communication et de visibilité plurifonds, pour une meilleure connaissance des actions de l'Europe en Bretagne. La stratégie sera mise en œuvre selon les modalités d'exécutions prévues par la réglementation européenne.

Elle s'inscrit dans la continuité des actions déployées sur 2014-2020, afin de capitaliser sur l'expérience acquise et sur l'appropriation par les partenaires et les citoyens de l'image et types d'outils déjà utilisés.

Elle associera les partenaires des fonds européens à la mise en œuvre des actions afin de renforcer l'impact des actions de visibilité sur l'ensemble du territoire breton.

La Région Bretagne poursuivra également sa forte implication dans les réseaux national et européen, et s'associera régulièrement aux actions mutualisées à ces niveaux.

### Des objectifs servant une ambition majeure : faire connaître l'action de l'Europe en Bretagne

Tous les objectifs de cette stratégie serviront l'ambition d'améliorer la notoriété et la visibilité de l'action de l'Europe sur le territoire régional. Plus particulièrement :

- augmenter la visibilité de l'intervention de l'UE (à travers des projets concrets cofinancés par divers fonds européens) dans le quotidien des Breton-ne-s ;
- donner une image positive de l'UE en appui au développement de la Bretagne ;
- donner du sens aux financements européens : montrer l'articulation des orientations stratégiques entre fonds européens et politiques publiques ;
- renforcer la lisibilité, la transparence et la simplification de la gestion des fonds et programmes.

### Des publics cibles nécessairement multiples

La stratégie vise trois cibles principales :

Cible 1 - Porteurs de projets : bénéficiaires potentiels et réels

Cible 2 - Partenaires de la programmation : organismes intermédiaires (le cas échéant), membres du comité de suivi et des comités de sélection, élus, organismes relais

Cible 3 - Grand public : les Bretonnes et Bretons, les personnes séjournant temporairement en Bretagne. Cette dernière cible pourra être segmentée dans les plans de communications annuels pour affiner le choix des actions (ex : jeunes, actifs, seniors, encore scolaires, publics plus éloignés de l'Europe...).

### Une diversification des canaux de communication

A partir de 2021, la mention du fonds européen qui a soutenu un projet n'est plus obligatoire, l'essentiel est d'indiquer le soutien de l'Union européenne. Il est donc prévu de simplifier les messages et logos.

Le principal canal de communication demeurera le site Internet dédié [www.europe.bzh](http://www.europe.bzh) qui apportera des réponses aux différents publics cibles et permettra de respecter les obligations relevant de l'autorité de gestion (publication de la liste des opérations, des appels à projets, kit de communication, etc.). Des relations presse, partenariats média et achats d'espaces (Fête de l'Europe, action annuelle grand public, etc.) ainsi que des actions communes avec le partenariat de la mise en œuvre des fonds seront menées tout au long de la programmation.

En fonction des besoins, des supports physiques et vidéos compléteront les outils numériques (guides du porteur de projet, plaquettes d'information, signalétique, expositions, etc.). Pour faciliter la mise en œuvre des fonds européens, des réunions d'information et d'animation auprès des bénéficiaires et partenaires seront organisées autant que de besoin ; la plateforme de dépôt en ligne ainsi que les extranets partenaires seront pérennisés.

### Une présence renforcée sur les réseaux sociaux

L'outil principal de la stratégie de communication et de visibilité est le site dédié « l'Europe en Bretagne » à partir duquel seront accessibles les comptes sur les réseaux sociaux, a minima Twitter et Facebook (@EuropeBretagne). Des évolutions sont possibles au fil de la période de programmation, compte tenu des mutations permanentes des réseaux sociaux. Toutes les campagnes (en particulier la Fête de l'Europe au mois de mai et l'action annuelle grand public) auront une dimension digitale importante.

### **Budget indicatif**

Le budget prévu pour la mise en œuvre des actions d'information, de communication et de visibilité est estimé à environ 2 M (équivalent du montant actuel).

### **Des indicateurs harmonisés à l'échelle nationale pour optimiser le suivi et l'évaluation des actions de communication**

L'indicateur principal qui sera retenu est la moyenne mensuelle de vues sur le site internet dédié.

## Section 8 - Options de coûts simplifiés spécifiques au Programme opérationnel

---

Cette section sera complétée au fur et à mesure de l'avancée des travaux relatifs à l'utilisation des options de coûts simplifiés dans la mise en œuvre du Programme. Elle vise à faire valider par la Commission européenne l'utilisation de coûts unitaires, de montants forfaitaires, de taux forfaitaires ou de financements non liés aux coûts qui pourraient être appliqués spécifiquement pour certains types d'actions au niveau régional. Dans cette hypothèse, l'Autorité de gestion devra décrire la méthode retenue pour calculer l'option de coût simplifié retenue, et pour la mettre en œuvre ; cette méthode devra recevoir au préalable l'avis positif de la CICC, Autorité d'audit. Des travaux sont en cours, pour une part mutualisés au niveau national entre les Autorités de gestion, en lien avec l'Agence nationale pour la cohésion des territoires. Il sera possible également, pendant la période de mise en œuvre, d'intégrer de nouvelles options de coûts simplifiés régionales, par l'intermédiaire d'une révision du programme.

Les options de coûts simplifiés directement mentionnées dans le règlement européen ne sont toutefois pas concernées par cette démarche et cette validation ; elles pourront donc être utilisées par l'Autorité de gestion directement.

## **Stratégie pour le volet régionalisé de la Politique Agricole Commune en Bretagne**

### **Session - décembre 2020**

En 2014 les Régions de France se sont vu confier par le Gouvernement la gestion du Fonds européen agricole et de développement rural (FEADER), également appelé « second pilier de la PAC » (politique agricole commune). Entre 2014 et 2020, la Région Bretagne a donc eu la charge de gérer les fonds du FEADER. En introduisant une période de transition de deux années, les instances de l'Union européenne ont de facto prolongé la programmation actuelle jusque fin 2022.

Tel que prévu par les textes communautaires, le prochain programme 2023-2027 sera porté par un Plan Stratégique National, un document unique pour la France et pour l'ensemble de la Politique Agricole Commune au sein duquel des volets régionaux décriront les dispositifs qui ont été délégués aux Régions : aides FEADER non surfaciques dans leur totalité, et copilotage des Mesures agroenvironnementales et de soutien à l'agriculture biologique.

Le présent rapport présente les principaux éléments de bilan du programme actuel à la veille de sa prolongation, ainsi que les grandes lignes stratégiques du volet régional du futur Plan Stratégique National. Ces dernières sont issues des orientations validées dans le cadre de la Breizh Cop, et du rapport « Osons la régionalisation de la PAC en Bretagne ».

#### **1- Bilan synthétique du programme de développement rural 2014-2020**

Depuis 2014, le Programme de Développement Rural Breton (PDR), doté de 370,6 M€ de FEADER, a permis de soutenir près de 25 000 projets. Ainsi, au 1<sup>er</sup> novembre 2020, plus de 87 % des crédits sont programmés et même plus de 95 % si l'on tient compte des projets présélectionnés. La Bretagne présente donc une dynamique très forte, confirmée également par son taux de paiement proche de 60 %. Hors mesures agricoles surfaciques, elle se place au premier rang des Régions françaises en terme d'avancement.

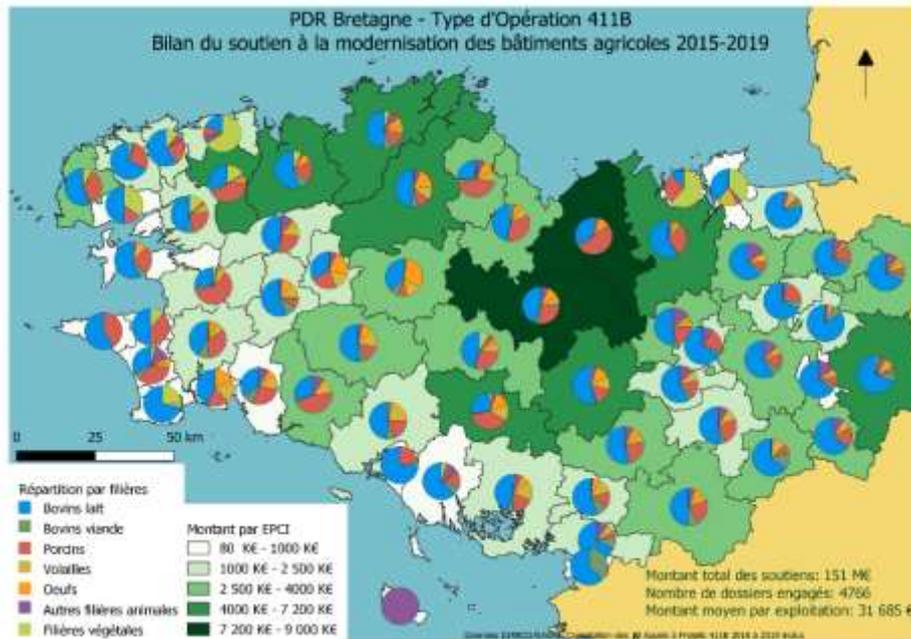
Ce bilan synthétique met la focale sur les principaux dispositifs budgétaires du programme : les mesures agricoles, le soutien à l'agroalimentaire et le programme Leader.

#### **Le plan de modernisation des exploitations agricoles**

Dans le cadre du PDR, la Région a su répondre aux différentes crises agricoles (Lait, Porc, Volailles, apiculture...) par la mise en place de dispositifs spécifiques. Sur les trois grandes politiques d'accompagnement du secteur agricole : modernisation, installation, transitions agroécologiques, ce sont plus de 555 M€ qui ont déjà été engagés en Bretagne.

L'une des principales mesures d'accompagnement du Feader est le soutien à la modernisation des exploitations agricoles au travers du PCAEA (Plan de Compétitivité des exploitations agricoles). Dans la maquette financière initiale, il était prévu 193 M€ d'aides à la modernisation des exploitations, ce montant a été porté à 210 M€ fin 2020.

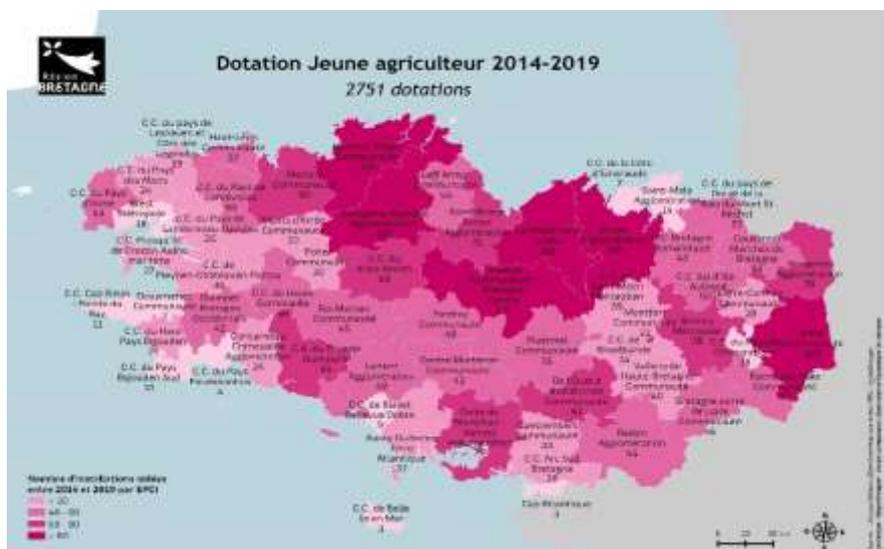
La Région Bretagne s'était engagée sur un montant de 29 M€, au final elle a affecté 55,2 M€ sur le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA). L'Etat, quant à lui, a engagé près de 54 M€. Au total, plus de 8 050 dossiers ont été soutenus de 2014 à 2020.



D'autres dispositifs tels que les aides au photovoltaïque en autoconsommation, à la transformation-commercialisation, aux retenues collinaires et à l'irrigation des légumes, aux serres pour les JA, à la rénovation de vergers... complètent l'éventail des soutiens Région pour un montant total de 31 M€.

**Au final de 2014 à 2020, le montant total des aides à la modernisation tous financeurs confondus atteint donc 250 M€ soit 150 M€ de plus que dans la précédente programmation.**

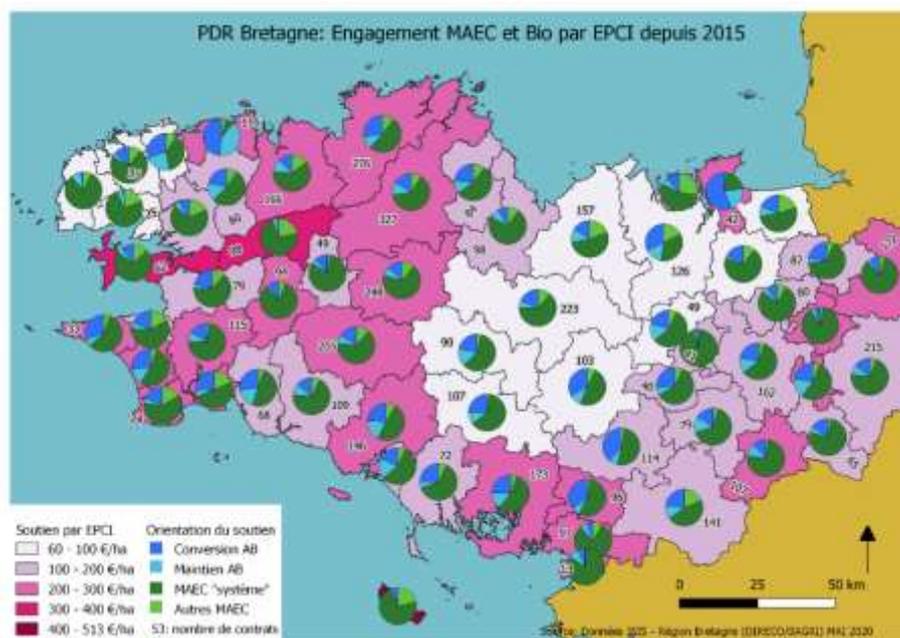
**L'installation des jeunes agriculteurs.trices**



Le renouvellement des générations d'agriculteurs est un enjeu majeur pour le développement d'une agriculture performante et durable. Afin d'aider les jeunes agriculteurs à s'installer et en complément du paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs sur le premier pilier de la PAC, la Dotation Jeunes agriculteurs du 2<sup>ème</sup> pilier est une aide au démarrage pour créer ou reprendre une exploitation existante.

**Ce soutien est en moyenne d'environ 22 000 € par jeune installé. Depuis le début de la programmation, 58,3 M€ ont été engagés permettant d'accompagner 3 081 installations.**

### **Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et les aides à la BIO, Breizh Bocage**



Les Mesures Agri Environnementales et Climatiques (MAEC) et l'aide à la Bio constituent l'un des outils majeurs du second pilier de la Politique Agricole Commune pour accompagner le changement des pratiques agricoles au bénéfice de l'environnement. Le programme connaît un important succès.

En 2019, on observe que 2 847 exploitations sont engagées en MAEC systèmes (130 000 ha), 992 en Maintien en Agriculture Biologique (MAB) et 920 en Conversion en Agriculture Biologique (CAB). A cela s'ajoutent les exploitations engagées en MAEC localisées (1 326), en MAEC protection des races menacées (215) et apiculture (57).

Au total, 6 357 contrats MAEC et Bio sont engagés. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, **3 300 exploitations sont certifiées en agriculture biologique. Entre 2015 et 2019, l'engagement public total s'élève à 226 M€ dont 112 M€ de Feader. Dans ce cadre, 45 M€ ont été engagés pour abonder la programmation initiale. Ce sont donc in fine 105 M€ supplémentaires qui ont été déployés par rapport à la programmation 2007-2013.**

En complément de ces contrats environnementaux, le programme Breizh bocage a permis à 3 800 exploitations bretonnes (16%) de planter 2 000 Km de haies depuis 2015. Sur ce programme, ce sont près de 21 M€ qui ont été engagés dont 10 M€ de Feader.

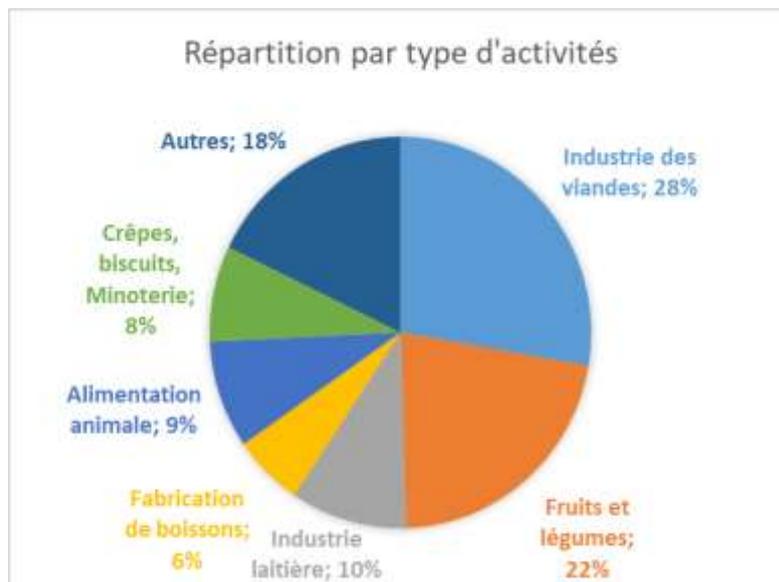
## L'aide aux Industries Agro Alimentaires

Depuis le début de la programmation, 38 M€ ont été affectés à la mesure 421 pour le soutien aux investissements dans les industries alimentaires qui transforment des matières premières agricoles.

Près de 71,3 M€ d'aides publiques sont actuellement déjà engagées dans cette programmation pour les IAA, dont 37,5 M€ de FEADER, 31,5 M€ de Région et 2,3 M€ d'autres financeurs.

101 projets d'investissements ont été soutenus entre 2015 et 2020 sur l'ensemble du territoire régional. Les bénéficiaires sont pour 45 % des PME, 29 % des ETI et 26 % des grandes entreprises.

Les types d'activités soutenus sont très variés :



## Le développement rural via LEADER

Le programme Leader 2014-2020 fait l'objet d'une mobilisation dynamique sur les territoires. Ainsi, **au 1<sup>er</sup> novembre 2020, 607 projets ont pu faire l'objet d'une sélection par les Groupes d'action locaux** dans des domaines aussi divers que les services à la population, la valorisation du patrimoine naturel, la culture, le sport, les mobilités douces, le développement économique, ou encore plus spécifiquement des actions en direction de la jeunesse... autant de projets concourant à la vitalité des territoires ruraux. C'est ainsi plus 75% de l'enveloppe totale Leader qui a été mobilisée, même si la mise en œuvre de LEADER a souffert de retards à son démarrage.

La Région a pris des mesures pour rattraper ce retard. Ainsi, le rythme d'attribution des aides sur les projets s'est accéléré ces derniers mois et la consommation effective de l'enveloppe s'élève désormais à 41% de la dotation. Toutes mesures LEADER confondues, 364 subventions avaient ainsi été attribuées début novembre pour un montant de 11,2 M€.

## **2- Les orientations stratégiques pour le volet régional du Plan Stratégique National PAC 2023-2027**

Agriculture et agroalimentaire sont des piliers essentiels de l'économie bretonne, mais aussi de sa culture et de son identité. Ces secteurs ont de ce fait une responsabilité importante dans les transformations en cours et souhaitables de la Bretagne. L'agriculture est la première menacée par les enjeux de la consommation foncière. Elle joue aussi un rôle majeur dans le maintien de l'activité économique dans les espaces ruraux et donc pour l'appui à l'équilibre territorial de la Bretagne. Mais l'agriculture est aussi particulièrement concernée par les enjeux d'atténuation des effets du changement climatique. C'est en devenant la région par excellence du « bien manger » que l'écosystème agri-agroalimentaire breton répondra à l'équation complexe consistant à maintenir, voire développer la création de richesse et de revenu pour les agriculteur·trice·s et les territoires, et tout à la fois réduire drastiquement la contribution de ces activités à la production de carbone ou d'autres facteurs de nuisance. C'est ainsi que ce défi est aussi une formidable opportunité pour un secteur qui est déjà, et depuis longtemps, engagé dans de très fortes transformations.

La Bretagne veut faire de ses agricultures un moteur de l'innovation de la transition écologique et pour cela poursuivre leur métamorphose vers des systèmes à plus forte valeur ajoutée et à plus grande qualité environnementale.

Une agriculture et une industrie agroalimentaire fortes ne sauraient à elles seules porter un développement territorial diversifié et équilibré. Préserver les forces des territoires, faire de leurs faiblesses des atouts, renforcer leur attractivité, apporter une offre de services de qualité à leurs habitant.e.s sont autant de moyens d'agir pour une égalité des chances entre les territoires. De même, le soutien au développement économique autre qu'agricole et agroalimentaire dans les zones rurales, et notamment à la filière forêt-bois, contribue à la vitalité des territoires en s'appuyant sur leurs ressources naturelles et en les valorisant.

La stratégie bretonne du futur volet régionalisé de la Politique Agricole Commune présente le principal levier d'action pour atteindre ces objectifs. Elle s'articule autour de quatre orientations majeures : renforcer le modèle d'exploitation familiale, développer l'agroécologie, consolider la compétitivité des exploitations agricoles et de la filière agro-alimentaire et soutenir le développement rural et territorial. Ces quatre orientations présentées ci-dessous sont étroitement liées et ne pourraient être mises en œuvre sans une approche globale.

### **Orientation stratégique 1 : Renforcer le modèle d'exploitation familiale**

Le modèle d'exploitation familiale reste une pierre angulaire de l'agriculture bretonne et concourt à la cohérence et à l'homogénéité territoriale. Synonyme de savoir-faire et de diversité de productions, l'agriculture familiale joue un rôle essentiel dans le soutien de l'emploi rural et contribue au développement territorial breton.

Ce système d'exploitation agricole est avant tout caractérisé par une maîtrise du capital par les exploitants eux-mêmes, et pas par des tiers. Il se traduit en Bretagne par une autonomie de gestion et de décision liée à cette maîtrise du capital, une taille relativement réduite des exploitations (SAU moyenne bretonne de 53 hectares contre 80 hectares pour la France), des emplois plus nombreux et

plus stables, une transmission plus facile des exploitations ce qui est de nature à faciliter le renouvellement des générations, un lien fort et durable avec le tissu socio-économique du territoire.

Les fluctuations de prix dues à la volatilité des marchés agricoles, la baisse du revenu agricole et ses répercussions sur l'économie rurale ou encore l'exode rural ont une incidence directe et considérable sur les exploitations agricoles familiales bretonnes. Il convient de conforter le modèle d'exploitation familiale de manière d'autant plus ciblée.

Plusieurs leviers d'action contribuent à cet objectif : le soutien au renouvellement des générations par une dotation forfaitaire à l'installation ou des bonifications d'aide pour les jeunes installés, crucial compte-rendu de la pyramide des âges en agriculture, le plafonnement des aides qui contribuent à une meilleure répartition de leur attribution, ou la « transparence GAEC » (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun) qui permet d'accorder les aides économiques ou environnementales à chaque associé d'un groupement et reconnaît ainsi l'activité des hommes et des femmes derrière chaque exploitation.

## **Orientation stratégique 2 : Développer l'agroécologie**

Face à l'urgence climatique qui risque de provoquer des dommages irréversibles aux ressources naturelles dont dépend l'agriculture, un changement de paradigme s'impose. Si l'agriculture contribue aux émissions de gaz à effet de serre, elle constitue également une réponse pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique. Une agriculture préservant l'environnement et contribuant à stocker le carbone.

Fondée sur une réflexion globale et systémique, l'agroécologie vise à utiliser au maximum les écosystèmes comme facteurs de production en maintenant leurs capacités de renouvellement (résilience des exploitations agricoles, autonomie alimentaire, énergétique et protéique). Elle doit permettre à terme de limiter voire supprimer le recours aux produits phytosanitaires de synthèse, de préserver les ressources naturelles, de renforcer la biodiversité et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle est tout à fait compatible avec une productivité élevée et permet même de développer des systèmes plus résilients économiquement, avec une meilleure maîtrise du revenu.

L'agronomie est au centre des systèmes de production agroécologiques. Un véritable soutien aux démarches favorables à l'environnement entreprises et entretenues par les agriculteurs-trices, une réelle valorisation des produits (labels, certification) et une gestion de proximité des mesures de transition agricole pour une meilleure prise en considération des spécificités territoriales sont primordiales.

Par ses interventions directes ou via le copilotage avec l'Etat pour les actions de responsabilité nationale, la Région veillera à ce que le soutien à l'agroécologie soit accentué dans la prochaine programmation : renforcement des aides aux mesures agroenvironnementales et à l'agriculture biologique, mise en place d'un contrat de transition pour les exploitations préalable à l'octroi des aides à la modernisation, soutien spécifique aux investissements nécessaires à cette transition, amplification de la politique bocagère, aides à l'expérimentation en agroécologie, la diffusion des bonnes pratiques et la formation. Le soutien à la biodiversité et les actions relatives à Natura 2000 pourront aussi s'inscrire dans ce cadre, dans une articulation nouvelle en cours de finalisation avec le FEDER 2021-2027.

### **Orientation stratégique 3 : Consolider la compétitivité des exploitations agricoles et de la filière agro-alimentaire**

La Bretagne doit préserver son potentiel de production agricole et agroalimentaire afin de maintenir une économie productive, compétitive et créatrice d'emplois à long terme, au bénéfice notamment de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

Dans un contexte de concurrence exacerbée et de nécessaire adaptation des systèmes de production, la place et la perception de l'alimentation ont évolué. A l'enjeu quantitatif d'approvisionnement alimentaire et de sécurité sanitaire s'ajoutent désormais des exigences plus fortes sur la qualité nutritionnelle, le bien-être animal, la préservation/protection environnementale ou encore une alimentation issue d'une agriculture ancrée dans les territoires. Le défi pour les agriculteurs-trices est de concilier la compétitivité de leurs entreprises et des systèmes de production à faible impact sur l'environnement et ainsi, de pérenniser leurs exploitations par la compétitivité et l'acceptabilité sociétale. La finalité est bien évidemment de sécuriser le revenu des agriculteurs-trices.

L'accompagnement de la transformation des exploitations reposera sur la combinaison des mesures d'aides à l'investissement et d'appui technique à l'exploitation. Il sera nécessairement complété par des mesures de soutien à l'innovation, de diffusion des expérimentations et de formation des agriculteurs qui pourront être développées en dehors du cadre de la PAC.

Le secteur des IAA demeure le premier secteur industriel breton et son premier avantage comparatif. Il est un facteur essentiel dans le maillage industriel de la Bretagne. Il doit pour le rester anticiper les évolutions de la demande des consommateurs, liées à des mutations profondes dans les comportements qui intègrent la recherche de sens, le lien avec le développement durable, la recherche de haute qualité et de sécurité. Autant d'enjeux pour lesquels le secteur breton a des atouts.

La poursuite de la transformation du secteur agroalimentaire et de ses filières sera soutenue, et sa contribution à un développement durable et soutenable renforcée.

### **Orientation stratégique 4 : Soutenir le développement rural et territorial**

Par cette orientation, le futur programme soutiendra le développement territorial via les programmes locaux LEADER. Des dispositifs spécifiques de soutien à l'économie rurale autre qu'agricole ou agroalimentaire pourront également être activés, à destination notamment de la filière forêt-bois.

La Bretagne entend conforter l'atout de son armature territoriale équilibrée en plaçant la valeur de solidarité au cœur de son dispositif. Elle entend le faire en intégrant plus fortement les problématiques de réseaux de territoires, de flux et de solidarités, en valorisant la réalité des interdépendances d'une part, l'effacement des frontières institutionnelles d'autre part, au regard des réalités vécues. Elle entend aussi proposer une lecture moderne du principe de l'égalité des chances reposant sur le principe de solidarité, avec pour but de permettre à chaque territoire de transformer ses potentialités, de développer ses vocations. Elle entend favoriser les réseaux d'acteurs et de territoires, la mise en œuvre du principe de réciprocité comme canal de la solidarité (logique de droits et devoirs).

En articulation avec « l'engagement pour la cohésion des territoires » de la Région présenté à cette même session, dans le cadre du second pilier de la PAC, le programme Leader viendra contribuer à l'atteinte de ces objectifs et dans l'esprit des sept principes fondateurs de cette démarche

européenne : l'innovation, l'action intégrée multisectorielle, la stratégie ascendante, le partenariat local public-privé, l'approche territoriale, la coopération et la mise en réseau.

La Région abordera la nouvelle génération en tenant compte de clés de réussite identifiées par le réseau rural national dans le bilan réalisé sur LEADER, et qui appelle à simplifier le dispositif, renforcer la mise en œuvre des stratégies locales de développement et en lien avec les sept principes de LEADER, définir un périmètre et une enveloppe financière pertinents et adaptés, renforcer la sélectivité.

Le développement économique rural non agricole ou agroalimentaire pourra également être soutenu dans le cadre du futur programme, et notamment la filière forêt-bois en articulation étroite avec l'orientation 2 sur l'agroécologie.

En effet, la majorité des objectifs de soutien à la forêt se rapportent à des questions de transition écologique : pérenniser la ressource forestière en développant les boisements ou en les améliorant contribue très fortement à la biodiversité et au stockage du carbone. Pour autant, le bois dans ses différents usages (énergie, bois d'œuvre, emballage) participe également au développement économique des territoires par la création de richesses, de valeur ajoutée et d'emplois locaux souvent non délocalisables. Sa dimension esthétique et paysagère permet en outre de contribuer à l'attrait touristique de la Bretagne tout en participant à rééquilibrer la fréquentation vers la Bretagne intérieure.